



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

10^e séance

Vendredi 9 juin 2000, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, Mme Ismail (Nigéria),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-23/6/Add.3)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-23/6/Add.3. Dans la lettre faisant l'objet de ce document, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications contenues dans les documents A/S-23/6 et Addenda 1 et 2, la Bosnie-Herzégovine a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne en premier lieu la parole à S. E. Mme Indira Thacoor-Sidaya, Ministre de la condition de la femme, du bien-être de la famille et du développement de l'enfant de Maurice.

Mme Thacoor-Sidaya (Maurice) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Maurice, je tiens à remercier les Nations Unies d'avoir organisé la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale qui symbolise la marche que, nous, les femmes avons entreprise à Beijing en 1995. Cinq ans plus tard, cette marche se poursuit alors que nous sommes rassemblées ici pour faire le point des progrès réalisés, tirer les enseignements de nos erreurs tout comme de nos succès et tracer notre avenir commun.

Mon pays a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, en 1995, à Beijing, il a pris des engagements fermes qu'il continue de respecter fidèlement. Ainsi, la question de l'égalité entre les sexes a été inscrite dans notre législation nationale par l'adoption d'une loi sur la Protection des droits de l'homme, d'amendements au Code civil pour assurer une stricte égalité entre les époux en matière de gestion des biens et de droits parentaux, d'amendements au Code pénal destinés à condamner plus sévèrement les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



violences sexuelles, l'abandon du foyer et à qualifier de délit le harcèlement sexuel; la loi sur la citoyenneté a été amendée pour permettre au mari d'origine étrangère d'une femme mauricienne d'obtenir le droit à la citoyenneté et une loi sur la protection contre la violence au foyer est entrée en vigueur.

Des mécanismes institutionnels ont été renforcés de façon à offrir de meilleurs services d'aide aux femmes enceintes. À Maurice, les femmes disposent maintenant d'un ministère à part entière avec, à sa tête un membre du cabinet ministériel. Un Conseil national des femmes fonctionne en tant qu'organe coordonnateur des associations féminines. Un Bureau a été ouvert afin d'assurer la mise en oeuvre d'un système de gestion réservé aux femmes et fondé sur les directives du Secrétariat du Commonwealth. Un mécanisme consultatif, connu sous le nom de Comité national consultatif sur la condition de la femmes comprenant des organisations non gouvernementales, des ministres, le Programme des Nations Unies pour le développement, le secteur privé et d'autres organismes, fournit des données extrêmement importantes sur la politique menée à l'égard des femmes.

Un conseil national des femmes chefs d'entreprise a été institué par une loi du Parlement afin d'encourager les femmes à s'investir dans les entreprises. La responsabilisation dans le domaine économique a été l'un des axes essentiels de notre action, car, selon nous, sans moyens économiques, aucune femme ne peut bénéficier pleinement de ses droits. En 1998, dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement de Maurice a présenté un plan de microcrédit établi sur le modèle Grameen du Bangladesh, afin d'accorder des prêts aux femmes n'ayant pas d'activité génératrice de revenus. En ce qui concerne les marchés, les femmes se heurtent à de graves obstacles. Pour leur venir en aide, un centre spécialisé leur fournit gratuitement l'accès aux marchés alors qu'un autre centre leur dispense conseils et formation dans ce domaine.

Pour aider les mères qui travaillent, une politique de développement de la petite enfance est actuellement mise en oeuvre afin de former des personnes aptes à s'occuper des enfants et de créer des installations de soins aux enfants dans les régions qui en sont dépourvues.

La violence à l'égard des femmes et des enfants est une forme inacceptable d'exploitation de l'être

humain. En 1997, le Gouvernement de Maurice a adopté la loi sur la protection contre la violence au foyer, ce qui a permis à des milliers de femmes jusqu'alors silencieuses de s'exprimer et de bénéficier d'une protection juridique. Des structures opérationnelles 24 heures sur 24 fournissant une assistance juridique gratuite et des conseillers psychologiques ont été créées. Une étude a été menée sur les facteurs conduisant à la violence domestique et une autre sur les aspects criminologiques de la violence au foyer.

Maurice offre l'égalité de chances et d'accès à l'éducation, aux soins, aux services sociaux et à l'emploi, et il n'existe aucune disparité entre garçons et filles dans les taux de fréquentation. Cependant, des problèmes tels que l'exploitation sexuelle ont retenu notre attention, car ils concernent plus particulièrement les jeunes filles. Une étude sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été menée en 1997, suivie par des campagnes d'information, d'éducation et de communication dans les régions à haut risque. Des groupes de protection des enfants ont été également mis en place avec l'aide de travailleurs sociaux et d'associations communautaires afin d'exercer une surveillance et d'intervenir rapidement.

L'accès des femmes à l'information et à la technologie a été amélioré grâce à de nouveaux centres implantés dans des régions mal desservies, et à l'ouverture d'un centre d'information technologique exclusivement réservé aux femmes.

Sur le plan politique, malgré les progrès réalisés depuis 1995, la participation des femmes est encore faible : 7 % au Parlement, 8,5 % au niveau municipal et 2,8 % au niveau des villages. Moins de 20 % des femmes occupent des postes à responsabilité dans le secteur public.

Des programmes de formation de dirigeants ont été lancés pour encourager les femmes à avoir davantage confiance en elles. Le Plan d'action national pour les femmes a également proposé que 30 % des sièges soient réservés aux femmes. La préparation du Plan national d'action a été une expérience fort enrichissante. Ce plan montre clairement que nous voulons établir une parité entre les sexes d'ici à 2005. Il a été élaboré après de larges consultations avec toutes les parties intéressées, notamment des femmes oeuvrant sur le terrain, sur les questions touchant à la santé, aux droits de l'homme, au développement des

ressources humaines et à l'égalité entre les sexes. Le résultat immédiat a été par l'affectation d'une partie du budget à des programmes de recherche et de formation.

Faire avancer la cause de l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas simple. Outre des moyens inadaptés, les problèmes liés à la carence de spécialistes en matière de planification et d'analyse, au manque de recherche et de données dans ce domaine et l'intérêt plus que relatif accordé à l'objectif visant à l'égalité entre les sexes entravent grandement notre action.

L'actuelle session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue une occasion unique pour modifier les attitudes négatives, pour penser à un nouvel ordre mondial fondé sur le partenariat et la participation à l'intérieur du pays et au-delà des frontières nationales. Nous, les femmes, avons à élaborer un nouveau sens de la direction et de la responsabilité, et à créer une véritable culture de la paix. N'oublions pas que nous avons en main les clefs de notre propre avenir. Ne perdons pas cette occasion unique d'offrir aux femmes et à l'humanité de meilleurs lendemains.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nana Aicha Fomakoye, Ministre du développement social, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant du Niger.

Mme Fomakoye (Niger) : Madame la Présidente, je voudrais, à travers vous, adresser à tous les membres du Bureau mes chaleureuses félicitations pour la manière remarquable dont sont conduits les travaux de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 et pour votre engagement personnel pour la défense de la cause des femmes.

Je souhaite également transmettre les cordiales salutations de S. E. M. Mamadou Tandja, Président de la République du Niger, à tous les participants aux présentes assises et leur communiquer nos vœux de succès dans la poursuite des objectifs qui nous réunissent ici.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, le Niger s'est résolument engagé à mettre en oeuvre les 12 points critiques de Beijing. Cinq ans après la Conférence de Beijing, il faut souligner que les progrès accomplis par mon pays ne

l'ont pas été de façon linéaire. Ils ont été variés dans le temps et selon les domaines.

Ainsi, sur le plan institutionnel, le Niger a adopté une politique nationale de promotion de la femme en 1996. Cette politique fixe les grandes orientations du Gouvernement en matière de promotion de la femme. Dans ce cadre, un observatoire national de la promotion de la femme a été créé, qui, une fois opérationnel, constituera un creuset de concertation adéquat pour tous les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de la femme. En outre, un comité national chargé du suivi de la mise en oeuvre des recommandations de Beijing a été mis en place.

Comme dans les autres pays représentés ici, la politique nigérienne de la promotion de la femme n'est pas du seul ressort de l'action gouvernementale. Mieux, elle suscite chez nous un engouement de tous les partenaires, publics comme privés. De ce fait, l'on retiendra, au Niger, l'émergence de plusieurs associations et organisations non gouvernementales, émanation de la société civile, qui concourent de manière dynamique à la promotion des droits de la femme et de l'enfant.

Sur le plan juridique, la Constitution de la Cinquième République assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse. Cependant, les femmes nigériennes subissent encore les effets persistants des pesanteurs sociales dues essentiellement au poids de la tradition et à une mauvaise interprétation de certains préceptes de l'islam, principale religion du pays.

Cela démontre avec d'autant plus d'éclat le courage des autorités de la Cinquième République qui ont adopté plusieurs textes devant permettre l'amélioration du statut de la femme. Certains de ces textes visent l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions et traités internationaux ratifiés par mon pays, telle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), pour ne citer qu'un exemple.

S'il est vrai que certains droits s'exercent difficilement du fait qu'ils ne sont pas assortis des conditions objectives leur permettant d'en bénéficier pleinement, les femmes nigériennes estiment avoir franchi un palier décisif avec l'adhésion de notre pays à la CEDEF. Dois-je rappeler aussi que cette phase comporte un autre avantage et non des moindres, à savoir l'évolution des mentalités. En effet, les débats

qui ont précédé l'adhésion du Niger à la CEDEF ont donné l'occasion d'expressions plurielles et démocratiques des opinions. Ainsi, des sujets naguère considérés comme tabou ont pu être abordés en toute liberté avec lucidité. Il reste, dans ce même élan, à les approfondir et à aller de l'avant.

L'an 2000 sera marqué par la révision de tous les textes juridiques relatifs à la femme, en vue de leur harmonisation avec la CEDEF. Le fait que la société civile, les partenaires au développement et l'État s'inscrivent dans cette logique est en soi une avancée importante, qui reste à maintenir, à consolider et à approfondir.

J'en viens maintenant à l'aspect économique des questions qui nous préoccupent. Mon pays dispose sur ce plan d'un Programme de relance économique dont l'une des priorités est la lutte contre la pauvreté. Il ressort des études menées que 63 % des Nigériens sont pauvres, 34 % sont très pauvres, parmi lesquels 73 % sont des femmes. Soixante pour cent de l'enveloppe de notre plan est à juste titre affecté aux programmes et projets au profit des femmes. Cette option est hautement appréciée et saluée par les femmes nigériennes, d'autant que l'augmentation des revenus des femmes fait partie intégrante du programme-cadre national de lutte contre la pauvreté, ce qui a permis aux bénéficiaires d'améliorer leur statut social au niveau des communautés de base et de devenir propriétaires, surtout dans le domaine foncier.

Sur le plan social, le taux brut de scolarisation générale demeure encore faible. Il tourne autour de 32,23 %. Ce taux est encore plus faible au niveau des filles où il se situe à 25,36 %. Face à une telle inégalité, une cellule de scolarisation des filles a été créée en 1996, cellule dont les travaux ont contribué à faire passer le taux de scolarisation des filles de 36 % en 1996 à plus de 39 % en 1998-1999. La tendance actuelle encourage les écoles à avoir au moins 50 % des filles de l'effectif total d'ici la fin 2000. Les indices laissent présager que cet objectif peut être largement atteint dans le délai requis.

Quant à l'analphabétisme, il touche 80 % de la population, dont 91 % de femmes. Pour y faire face, déjà en 1988 mon pays a opté pour l'alphabétisation fonctionnelle des femmes. Il s'agit de lier l'alphabétisation à l'organisation des femmes autour des activités génératrices de revenus. Les engagements pris à Beijing dans ce domaine ont contribué à

renforcer cette option. Ainsi, l'alphabétisation demeure aujourd'hui une composante essentielle de tous les programmes en direction des femmes. Les résultats tangibles enregistrés dans ce domaine ont valu au Niger l'obtention du Prix de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 1999.

À côté de la sous-scolarisation des petites filles et de l'analphabétisme des femmes, il faut ajouter les violences diverses dont elles sont victimes. En effet, la montée de nouvelles formes de violences, notamment sexuelles, exercées sur les femmes et particulièrement sur les petites filles est une source de réelle préoccupation. C'est pourquoi, sous l'impulsion du Gouvernement, un vaste élan national s'est rapidement créé en faveur de l'éradication de toutes formes d'atteinte à l'intégrité physique et morale de la femme. À travers leurs campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, les associations religieuses apportent une contribution inestimable dans la lutte contre ce phénomène.

À côté de ces associations, on peut aussi noter l'apport des médias à travers l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de communication du Réseau des techniciens de la communication. Ce réseau s'est particulièrement distingué dans la vulgarisation de la Convention sur les droits de l'enfant et la CEDEF. Il constitue un levier important pour la nécessaire mobilisation sociale autour des priorités ciblées. De même, la contribution de l'Association nationale des chefs traditionnels qui s'est engagée dans la promotion de la scolarisation de la petite fille et la lutte contre les violences dont elles sont victimes est porteuse d'espoir d'autant que les chefs traditionnels en tant qu'autorité morale peuvent contribuer à enrayer certaines pesanteurs sociales.

Sur le plan sanitaire, une avancée a été constatée dans le domaine de la santé de la reproduction où le taux de prévalence est passé de 4,4 % en 1992 à 8,2 % en 1998. Ce résultat, certes modeste, a été atteint grâce à l'implication des associations islamiques dans les campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit de la population dont, faut-il le rappeler, plus de 90 % est musulmane.

Je voudrais maintenant m'appesantir sur la faible participation des femmes dans les instances de prise de décisions et dans la vie publique en général. Mon pays a connu une instabilité de 1995 à 1999, période au

cours de laquelle la participation des femmes au Gouvernement et à l'Assemblée nationale a connu une chute vertigineuse. En effet, les femmes sont sous-représentées aux instances de décision dans l'administration publique. Elles sont pourtant nombreuses et militent très activement dans les partis politiques et dans la société civile. Force est de constater que l'on est loin des attentes nées de la démocratisation du pays en ce qui concerne l'accession des femmes aux hautes instances de décision. En effet, peu après le début de ce processus, leur participation à l'Assemblée et au Gouvernement s'était quelque peu améliorée mais s'est réduite par la suite.

Au cours de la Deuxième République, l'on comptait cinq femmes députés et une femme ministre. De 1991 à 1993, l'on comptait deux femmes au Gouvernement et trois au Haut Conseil de la République, parlement de transition. Le premier Gouvernement de la Troisième République comptait cinq femmes ministres alors que l'Assemblée nationale en comptait deux. Trois femmes participaient au Gouvernement dit de transition, installé après la dissolution de l'Assemblée nationale en 1995. De janvier 1995 à janvier 1996, deux femmes étaient nommées ministres dans le Gouvernement de cohabitation et trois femmes étaient élues à l'Assemblée nationale.

Le premier Gouvernement de la Quatrième République comptait quatre femmes ministres dont une ministre d'État. Le deuxième Gouvernement de la Quatrième République comptait également quatre femmes ministres dont une ministre d'État et la Troisième République en comptait trois dont une ministre d'État. Pendant la même période, une seule femme était élue à l'Assemblée nationale. La Cinquième République n'offre guère de meilleures perspectives, avec deux femmes au Gouvernement et une seule à l'Assemblée nationale.

Toutefois, les femmes enregistrent quelques améliorations dans d'autres domaines, comme la diplomatie, l'enseignement supérieur, l'Administration centrale et territoriale. S'agissant du cas précis des directions techniques, à diplôme et compétence égaux, les ministres doivent désormais privilégier les femmes dans la promotion aux emplois supérieurs. Par ailleurs, une augmentation de la candidature des femmes a été constatée aux dernières élections législatives, à savoir 63 dont 29 titulaires contre moins de 40 auparavant. Il convient à ce propos de saluer la contribution du

Comité du réseau des femmes africaines ministres et parlementaires qui a mené une campagne de sensibilisation à l'endroit des femmes pour les inciter non seulement à exercer leur droit de vote mais aussi celui de se porter candidates.

Récemment encore, une loi instituant un système de quota au profit des femmes a été adoptée. Aux termes de cette loi, chaque liste de candidature aux différents postes électifs doit comporter au moins 25 % de femmes et 10 % des postes acquis doivent revenir aux femmes. De plus, 25 % des postes au niveau du Gouvernement, de l'Administration territoriale, de l'Administration centrale et des hautes instances supérieures non électives doivent être attribués aux femmes.

Beaucoup reste à faire mais les réalisations sont à encourager et les stratégies en cours nécessitent tout l'appui de la communauté internationale pour relever tous les défis qui nous interpellent en ce début du XXI^e siècle marqué par la mondialisation.

En parlant de défi, je voudrais souligner que mon pays reste persuadé qu'une attention soutenue devra être accordée à la responsabilisation et à la mobilisation de tous à travers un partenariat mondial dynamique en vue de faire de l'accès universel aux services sociaux de base et de l'égalité entre les sexes une réalité vivante.

Mais comment atteindre de tels objectifs si nous continuons d'assister sans réagir à la baisse drastique de l'aide publique au développement qui constitue, pour les pays les plus pauvres, la source principale d'apport financier extérieur? Comment atteindre de tels objectifs si les pays pauvres lourdement endettés, comme le mien, ne bénéficient pas de conditions plus souples d'allègement de la dette qui grève par trop leurs ressources déjà trop maigres?

Voilà quelques sujets de réflexion parmi d'autres, que je rappelle à la présente Assemblée.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne la parole à S. E. Mme Khofifah Indar Parawansa, Ministre d'État à l'émancipation de la femme de l'Indonésie.

Mme Parawansa (Indonésie) (*parle en anglais*) :
C'est pour moi un grand honneur et un privilège que de me trouver parmi vous en cette trente-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

En tant que pays en développement aux prises avec de graves défis sociaux, économiques et politiques, l'Indonésie n'a pas eu la tâche facile dès lors qu'il s'est agi de concrétiser, au niveau national, les notions générales des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes et d'adapter à notre pays les meilleures pratiques en vigueur dans le monde pour promouvoir le bien-être des femmes. Toutefois, nous avons été grandement stimulées par la ferme détermination de la communauté internationale à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi ainsi que par les efforts actuels menés pour l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes du système des Nations Unies.

En 1999, l'Assemblée du peuple de l'Indonésie a adopté, sur la plan politique, de nouvelles directives qui, entre autres, font de l'égalité et de l'équité entre les sexes l'un de nos objectifs nationaux de développement. En outre, le Ministère d'État pour la responsabilisation des femmes, nouvellement reconstitué, a procédé à une réorganisation interne et à une refonte politique, qui se sont traduites par des changements importants sur la façon de définir et de mener à bien sa mission. Nous sommes actuellement en train de préparer des instructions présidentielles visant à affirmer les rôles et les responsabilités communs en vue d'une intégration fondée sur l'égalité entre les sexes.

Afin d'obtenir un large appui national dans notre recherche en matière d'intégration sexospécifique, des services spécialisés dans la responsabilisation des femmes ont été ouverts dans 14 des 27 bureaux des gouvernements provinciaux. Il existe à travers le pays 89 centres d'études consacrés aux femmes. En outre, nous disposons de nombreuses institutions dont le but est de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et de promouvoir, à leur intention, les droits de l'homme, telles la Commission nationale pour les droits de l'homme, la Commission nationale pour la protection des enfants et la Commission nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En novembre 1999, l'Indonésie a réaffirmé sa volonté d'éliminer la violence à l'égard des femmes, obstacle majeur à l'égalité entre les hommes et les femmes. En même temps, le Ministère d'État pour l'émancipation des femmes a officiellement émis une Proclamation conjointe de l'État et de la communauté visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Un

partenariat entre le Gouvernement et la société civile a mis au point un plan d'action nationale fondé sur une politique de « tolérance zéro ».

En février dernier, l'Indonésie a signé le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). De même, le Gouvernement est actuellement en train de réexaminer, dans une perspective soucieuse d'équité entre les hommes et les femmes, l'ensemble des lois et règles afin de recenser celles empreintes de discrimination à l'égard des femmes. Un large éventail d'organisations non gouvernementales de femmes indonésiennes, des groupes défendant les droits des femmes et des organisations des droits de l'homme ont joué un rôle important en tant que partenaires et soutien dans l'harmonisation des amendements législatifs, des politiques et des programmes afin de les adapter à la Convention des femmes, au Programmes d'action de Beijing et aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

La crise financière a eu de graves répercussions sur la qualité de vie de tous les Indonésiens, et sur les femmes en particulier. Une enquête nationale effectuée en 1998 a montré que le problème était aggravé par le fait que, dans 12,95 % des foyers indonésiens, les chefs de famille sont des femmes, dont une majorité sont divorcées ou veuves et travaillent hors de chez elles. Des études montrent qu'un nombre particulièrement élevé de foyers où les femmes sont chefs de famille se situent dans les milieux pauvres et que les soins dispensés aux enfants dans ces familles sont insuffisants, ce qui nuit gravement à la croissance et au développement des enfants, particulièrement des filles. La crise économique a également fait monter les taux de mortalité maternelle et le niveau de pauvreté parmi les femmes ainsi que la consommation excessive de drogues. L'Indonésie met actuellement en place de nombreux programmes pour faire face à ces défis.

L'un de ces programmes consiste à renforcer et à revitaliser les centres de services communautaires, appelés *posyandu*. Il existe plus de 200 000 *posyandu* dans les zones urbaines et rurales. Les *posyandu* fournissent essentiellement des soins intégrés dans le domaine de la santé, de la nutrition, du planning familial et des activités visant à permettre aux femmes de dégager des revenus dans le cadre de la stratégie d'élimination de la pauvreté. Étant également Présidente du Bureau de coordination du planning

familial national, j'ai l'intention de lancer une campagne d'éducation sociale en vue de réduire la mortalité maternelle et infantile et d'éviter la propagation des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, à travers la responsabilisation des hommes en matière de procréation.

Dans de nombreuses régions de notre pays, la précocité des mariages expose les adolescentes à de grands risques pour leur santé. Il s'agit de faire en sorte que les jeunes filles soient davantage informées de façon à prendre leurs responsabilités en connaissance de cause. Pour cela il est essentiel d'éliminer les obstacles d'ordre social et culturel à l'éducation correcte des femmes et des jeunes filles, notamment la pratique répandue du mariage précoce.

Le Gouvernement s'efforce également de défendre les droits des femmes sur leur lieu de travail. Après avoir ratifié toutes les conventions essentielles de l'Organisation internationale du travail, notamment la Convention No 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, l'Indonésie prépare actuellement un programme visant à réformer le Code du travail. En outre, mon pays s'efforce de combattre les effets négatifs de la crise sur les femmes et de supprimer les barrières établies de longue date et qui font obstacle à leur pleine participation à la vie politique et au développement économique. Nous sommes également en train de prendre des mesures vigoureuses pour mettre un terme à la prostitution infantine et à la pornographie.

Nous constatons avec satisfaction que d'importantes organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, aux niveaux national et international, ont apporté aide et assistance aux femmes indonésiennes travailleuses migrantes. Nous espérons que davantage de pays et d'organisation non gouvernementales pourront s'associer pour permettre aux femmes travailleuses migrantes d'avoir une vie digne et sûre et un meilleur environnement de travail.

Pour parvenir à notre noble objectif commun d'améliorer et de promouvoir les droits de la femme et de l'enfant, nous avons encore, en Indonésie, un long chemin à parcourir et, incontestablement, nous avons besoin, à cet égard, de l'appui et de la coopération au niveau international. Toutefois, l'Indonésie reste déterminée à aider les femmes et les enfants à bénéficier pleinement de leurs droits de l'homme et d'avoir une meilleure qualité de vie. Pour instaurer

l'égalité et la justice entre les sexes, nous nous engageons à oeuvrer avec tous les membres de la communauté internationale pour améliorer partout les conditions de la femme pour le bien-être de l'humanité tout entière.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Shirley Gbudjama, Ministre du bien-être social et des affaires des enfants de la Sierra Leone.

Mme Gbudjama (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone, notamment des femmes qui oeuvrent au plan local ainsi que des hommes qui travaillent en partenariat avec nous pour parvenir à l'égalité des conditions de vie et de chances entre les hommes et les femmes.

Ma délégation se félicite d'avoir l'occasion de faire le point de ce que nous avons réalisé en Sierra Leone au cours des cinq dernières années afin de permettre aux femmes de devenir plus autonome et de s'affirmer dans une ferme coalition en tant que partenaires égales avec les hommes, alors que nous entrons dans le XXI^e siècle. La promotion des femmes, en Sierra Leone ou ailleurs dans le monde, ne peut être réalisée hors de ce partenariat et ne peut être traitée de façon isolée en tant que question concernant uniquement les femmes. Nous ne pouvons pas non plus, nous-mêmes, atteindre nos objectifs sans un partenariat renforcé dans les domaines social, politique, économique, environnemental et culturel.

C'est dans ce contexte de travail en partenariat entre le Gouvernement et la société civile, entre les hommes et les femmes, entre les États les plus riches et les plus pauvres, entre ceux qui sont dotés de capacités et ceux qui le sont moins et entre la communauté internationale et nos propres nations que le Programme d'action de Beijing doit être passé en revue et évalué.

Alors que nous examinons le sujet de la présente session extraordinaire : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », nous devons bien comprendre qu'en parlant d'égalité nous entendons chances égales, droits égaux, conditions égales, approches égales à nos problèmes communs. Il ne s'agit pas d'une question de force physique ou même de courage car les femmes ont, elles aussi, ces capacités outre leurs qualités propres de beauté, de délicatesse, de détermination et d'intuition.

Au début des années 70, les Nations Unies ont entendu le cri des femmes et ont réagi en prenant des mesures positives avant Beijing. Toutefois, c'est le Programme d'action de Beijing de 1995 qui a permis d'établir un ordre du jour complet portant sur les problèmes cruciaux qui doivent être résolus au cours du présent siècle et non pas dans le suivant. C'est pourquoi, afin d'instaurer un monde meilleur, le document final de la présente conférence dont les recommandations seront présentées au Sommet du Millénaire, nous entraînera sans nul doute bien au-delà de Beijing+5 sans pour autant retirer quoi que ce soit à ce que nous avons réalisé à Beijing.

La Sierra Leone a adopté le Programme d'action de Beijing en 1995, mais nous ne disposions alors que de peu de structures institutionnelles et elles manquaient en général de cohésion. C'est pourquoi, en 1996, avec le premier Gouvernement démocratiquement élu en deux décennies, le Ministère des affaires des femmes et des enfants a été créé, non seulement pour défendre et assurer une répartition plus équitable et une utilisation plus rationnelle des ressources publiques, financières et organisationnelles mais également pour coordonner et mettre au point des stratégies permettant de raffermir les rapports entre le Gouvernement et les institutions privées et internationales chargées des questions figurant dans les 12 domaines critiques.

D'autres structures institutionnelles ont été établies, notamment un unité de recherche pour les femmes et un centre de recherche et de documentation des femmes à l'Université de Sierra Leone. Les femmes elles-mêmes ont pris l'initiative de mettre en place des structures non gouvernementales et de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, notamment par le biais d'organisations telles que la Campagne pour la bonne gouvernance, le Forum des femmes, la section sierra-léonaise du Forum pour l'éducation des femmes africaines, l'Association des femmes universitaires, l'Alliance des femmes journalistes et, récemment, le réseau des femmes ministres et parlementaires, pour n'en citer que quelques-unes.

En matière de pouvoir et de prise de décisions, le Gouvernement sierra-léonais a nommé des femmes aux importants ministères des affaires des femmes et des enfants, des affaires étrangères et de la coopération internationale, du logement et de la planification économique. Des femmes ont été placées à la tête

d'importantes commissions, telles la Commission nationale chargée de la démocratie et des droits de l'homme, et ont été nommées présidentes d'organisations stratégiques para-étatiques, telles celles traitant des mines et des services généraux. Le nombre de femmes occupant des postes de moindre importance dans les ministères est également en augmentation et même si, au Parlement, la représentation masculine est encore de 92,2 %, les femmes, avec une représentation de 7,8 %, enregistrent un progrès par rapport à la situation existant avant Beijing.

Malheureusement, pour ce qui est des femmes et du conflit armé, au cours de la guerre brutale menée en Sierra Leone par des rebelles, des femmes, notamment des jeunes filles, ont été enlevées, violées et utilisées en tant qu'esclaves sexuelles. Malgré tout, les femmes ne se laissent pas intimider. Elles ont encouragé le règlement des différends, et y ont participé, par la voie de la négociation, de la médiation, du dialogue, de l'arbitrage et de la réconciliation. L'une des contributions remarquables des femmes à la consolidation de la paix dans notre pays depuis l'Accord de paix de Lomé en 1998 a été leur protestation massive, il y a plusieurs semaines, contre la détention illégale de quelque 500 Casques bleus des Nations Unies par des rebelles du Front uni révolutionnaire. Deux jours plus tard, les femmes sont de nouveau descendu dans la rue et ont participé à une grande manifestation en faveur de la paix. Au cours de cette manifestation, 21 personnes ont été tuées, dont des femmes, et de nombreuses autres blessées par les rebelles. Ces événements ont marqué un véritable tournant dans la recherche actuelle pour la paix.

En matière de pauvreté, nous avons accéléré la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté et avons adopté une série de mesures stratégiques pour venir en aide aux victimes de la guerre. Un programme d'action sociale pour l'allègement de la pauvreté dirigé par une jeune femme est axé sur l'intégration équitable des femmes.

Les problèmes de santé des femmes et des jeunes filles sont également examinés, l'accent étant mis plus particulièrement sur la mortalité maternelle, l'avortement risqué, la grossesse chez les adolescentes et les maladies sexuellement transmissibles, tel le VIH/sida. Dans tous ces domaines, la communauté internationale nous a solidement épaulées par l'intermédiaire du système des Nations Unies, notamment du Fonds des Nations Unies pour la

population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

L'éducation des femmes et des jeunes filles a retenu plus particulièrement l'attention. À cet égard, l'une des réalisations mérite d'être soulignée : la restructuration du système de l'éducation des jeunes filles, notamment dans le domaine des sciences, jusqu'à présent exclusivement réservé aux hommes. En matière de formation, plusieurs institutions de formation technique et professionnelle ont été créées pour répondre aux besoins de tous les jeunes, notamment des filles. Grâce à un fervent plaidoyer en faveur de ces institutions, entre autres de celles destinées aux filles, une importante lacune du système éducationnel a été comblée.

En ce qui concerne les fillettes en Sierra Leone, les pratiques traditionnelles dans le cadre des différentes cultures continuent d'entraver grandement leur progrès. Qui plus est, nous devons faire face à un nouveau et grave problème, celui du nombre de plus en plus élevé d'adolescentes devenues mères à la suite d'un viol ou d'enlèvement. Nombre d'adolescentes libérées à la suite des Accords de paix de Lomé étaient soit enceintes, soit avaient déjà des enfants. Une nouvelle politique en matière d'éducation, mise en place en 1995, s'attache particulièrement à mettre au point des programmes d'éducation de base pour les adolescentes.

Plus de 70 % des femmes sont analphabètes. Récemment encore elles ne disposaient que de fort peu de possibilités et de privilèges dans les domaines de l'éducation. L'accent mis aujourd'hui sur l'éducation des adolescentes en tant que domaine prioritaire est donc tout à fait justifié.

En matière d'économie, des mesures concrètes ont été prises pour établir ou renforcer les mécanismes locaux pour la promotion des femmes dans le secteur des affaires afin de leur permettre d'avoir accès à des programmes de microcrédit, aux institutions financières de même qu'à une formation poussée. Ainsi, un nombre important de petites entreprises sont dirigées par des femmes. Par ailleurs, un groupe spécial composé de femmes dans le cadre du Ministère de l'agriculture permet aux femmes d'avoir accès aux services agricoles, d'assumer des responsabilités auprès des donateurs et autres partenaires en matière de développement afin d'être capables de mener à bien des activités liées à l'agriculture.

Au travers des médias, une grande prise de conscience des droits de la femme, de leur participation et de leur formation, s'est fait jour. Depuis Beijing, deux associations médiatiques ont été créées : l'Association des femmes de Sierra Leone dans les médias et l'Alliance des femmes journalistes.

Afin de réduire la violence à l'égard des femmes, et d'exprimer notre préoccupation à cet égard, nous sommes joints à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et nous nous sommes élevées contre les enlèvements, les viols, la violence, l'amputation, la mutilation et autres atrocités subies plus particulièrement par les femmes et les fillettes. Les organisations non gouvernementales de femmes et le Ministère des affaires sociales, avec l'aide du système des Nations Unies, oeuvrent maintenant ensemble pour créer un centre où la femme victime de violences puisse bénéficier gratuitement d'une aide juridique. En attendant, le Gouvernement et ses partenaires continuent de fournir des services médicaux et éducationnels aux femmes et aux adolescentes battues ou victimes de violences sexuelles.

Pour ce qui est des femmes et des droits de l'homme, la sensibilisation du public en la matière se poursuit au travers de nombreux médias, notamment des programmes de radio et de télévision et une large consultation nationale a été lancée en 1998 avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et menée conjointement avec mon ministère du bien-être social et des affaires des enfants et le ministère du gouvernement local, dans la mesure où les droits coutumiers entrent en ligne de compte. Un groupe de femmes spécialistes juridiques, examinent actuellement le contenu de nos lois de façon à cerner et à faire réviser toutes dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

Malgré les nombreux et difficiles problèmes rencontrés au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis Beijing, du fait de la guerre insensée menée par des rebelles, il est évident que ce que nous avons pu faire l'a été grâce à une action soutenue menée pendant les très brèves périodes de paix, qui n'ont guère dépassé plus de deux ans et demi, soit la moitié de la période sous examen.

Quelles que soient les politiques gouvernementales, le succès dépendra, dans une large mesure, non seulement des institutions, des

organisations et des réseaux que nous, les femmes, avons mis sur pied et entretenus mais également de notre engagement en tant que femmes dans cette entreprise. Nombre d'entre nous répugnent à faire ce qu'elles doivent faire et laissent ce soin aux hommes. Nous ne pouvons accepter cet état de choses. Le secteur privé de la société doit également s'engager – les femmes doivent s'engager – si nous voulons progresser.

Quels qu'ils soient, les progrès réalisés dans mon pays sont dus en grande partie aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements amis et à nos partenaires sur le plan international. Sans leur appui, nous n'aurions connu ni le développement, ni la paix. Grâce à Dieu, les otages des Nations Unies ont été libérés. Mais n'oublions pas que des milliers de nos compatriotes sont des réfugiés ou des personnes déplacées – la plupart d'entre eux étant des femmes et des enfants – dont certaines se trouvent encore, contre leur gré, sous le joug des rebelles qui continuent à commettre des atrocités et à violer les femmes. Toutes ces victimes doivent également être libérées et recevoir toute l'aide voulue pour retrouver une vie normale.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour demander, par l'intermédiaire de la présente session extraordinaire, à la communauté internationale de nous aider à réaliser nos engagements au titre du Programme d'action de Beijing, premièrement, en définissant un plan d'action contre tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, ont contribué, directement ou indirectement, à la prolongation du conflit en Sierra Leone; deuxièmement, en prenant des mesures contre les ventes illégales de diamants de la Sierra Leone qui ont alimenté le conflit et ont entraîné tant de douleur et de souffrances pour notre peuple, plus particulièrement pour les femmes, que nous sommes ici pour honorer; troisièmement, en nous aidant à renforcer le mécanisme gouvernemental pour une coordination plus efficace sur les questions relatives aux femmes et, quatrièmement, en apportant une aide renouvelée par un financement approprié aux pays les plus pauvres parmi les pauvres, aux veuves de guerre et aux nombreuses femmes chefs de famille.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Rachel Dea, Ministre des affaires sociales, de la promotion de la famille et des personnes handicapées de la République centrafricaine.

Mme Dea (République centrafricaine) : Cinq ans après Beijing nous voici aujourd'hui réunies pour, ensemble, mesurer à mi-parcours les efforts menés dans la voie des réalisations des engagements souscrits pour améliorer la condition de la femme. Cette évaluation qui vaut un hommage certain aux Nations Unies était nécessaire pour apprécier la place que tient effectivement la femme dans chacun de nos débats.

Mais avant cela, Madame la Présidente, je voudrais au nom de la délégation de la République centrafricaine vous adresser à vous-même ainsi qu'aux membres de votre bureau nos chaleureuses félicitations pour votre élection. Les qualités qui sont les vôtres sont un gage de succès de nos travaux et vous pouvez être assurée à cet effet de la coopération de ma délégation.

Permettez-moi également de transmettre à travers vous, à cette auguste assemblée, les vœux de succès de cette session extraordinaire que forment le Président de la République, Chef de l'État centrafricain, S. E. M. Ange-Félix Patassé, et Mme Angèle Patassé dont la foi aux idéaux des Nations Unies reste inébranlable.

Il me plaît enfin de dire à nouveau au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui nous a fait l'honneur de visiter dernièrement la République centrafricaine, combien mon pays apprécie l'action qu'il mène en faveur de la paix et du développement dans le monde, et plus particulièrement dans mon pays par la présence de la Mission internationale des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et actuellement relayée par le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine, ONUCA.

Le Gouvernement de la République centrafricaine ayant participé activement à la Conférence de Beijing avait souscrit aux résolutions et recommandations prises lors de cette importante rencontre. À l'instar des autres États du monde, la République centrafricaine s'était engagée à prendre les mesures concrètes nécessaires pour les traduire dans les faits. Je voudrais d'abord, avant de donner un aperçu global sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en République centrafricaine, m'acquitter d'un noble devoir, celui d'exprimer au nom du Gouvernement ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à la communauté internationale qui a su réagir promptement pour arrêter l'engrenage de la guerre civile déclenchée en 1996 dans mon pays.

En effet, c'est dans un contexte social, politique et économique particulièrement difficile marqué par trois mutineries d'une partie de l'armée au cours de la période 1996-1997, les difficultés de signature avec les institutions de Bretton Woods et une généralisation de la pauvreté au sein de la population, surtout féminine, que le Programme d'action de Beijing a été mis en place en République centrafricaine.

Après la rencontre de Beijing, le Gouvernement s'est d'abord attelé à renforcer le mécanisme institutionnel de la promotion de la femme. Cette action s'est traduite par la décentralisation du Ministère chargé des questions des femmes vers la région, le renforcement des capacités techniques et la décentralisation de l'Organe national de concertation pour la promotion de la femme, organe consultatif de coordination de toutes les actions menées en faveur des femmes sur le territoire national.

Le renforcement de ces mécanismes institutionnels devra se poursuivre à court terme par la structuration et la reconversion de l'Organe national pour le dialogue en un conseil national de coordination et de concertation pour la promotion de la femme à rattacher à la primature. Ce conseil impliquera les plus hauts responsables de l'État, à savoir le Président de la République et la primature. Il impliquera également les représentants de tous les départements ministériels à un haut niveau, les représentants des organisations non gouvernementales et les responsables de programmes du Bureau des institutions des Nations Unies.

Le renforcement des capacités techniques des organisations non gouvernementales dans leur domaine d'intervention est également envisagé afin de maximiser les chances de succès de la mise en oeuvre de la politique nationale de la promotion de la femme. En effet, depuis le sommet de Beijing et sous l'impulsion de l'organe national de concertation, une prise de conscience s'est faite de manière plus accrue chez les femmes centrafricaines en ce qui concerne leur statut. D'abord dans l'amélioration de leurs conditions de vie et leur apport considérable dans la lutte contre la pauvreté dans leur pays. Cette prise de conscience s'est traduite par la création de plus de 200 organisations non gouvernementales et associations féminines qui interviennent dans tous les domaines de la vie sociale.

Ces organisations non gouvernementales sont aujourd'hui très actives mais, hélas! confrontées aux énormes difficultés de financement de leurs activités,

problème auquel le Gouvernement ne peut répondre avec efficacité compte tenu des difficultés de trésorerie qu'il connaît depuis quelques années. C'est pourquoi je voudrais utiliser cette tribune pour demander aux partenaires au développement de mon pays, et plus particulièrement aux organisations non gouvernementales féminines du nord de prêter main forte à leurs soeurs de Centrafrique afin qu'elles s'assument pleinement car il s'avère non seulement en Centrafrique mais également partout dans le monde que les femmes sont les acteurs et les promoteurs d'un développement humain durable.

Ce préalable ainsi posé, le Gouvernement a redéfini la politique nationale de promotion de la femme sur la base du Programme d'action de Beijing en intégrant les nouvelles données nationales. Douze nouvelles priorités ont ainsi été retenues.

Sur le plan de la protection de la femme et de sa participation aux prises de décisions, il faut noter l'accélération et l'adoption du code de la famille dont la loi a été promulguée en 1998.

L'accès des Centrafricaines aux postes de prise de décisions est encore très loin de la proportion de 30 % recommandée par les Nations Unies. Cependant, on remarque une nette progression des femmes dans la sphère politique nationale. Cela s'est traduit par le nombre des femmes députées à l'Assemblée nationale, qui est passé de 3 sur 85 pour la période 1993-1998 à 8 sur 109 pour la période de 1999-2004. Cette progression est à mettre à l'actif de l'adhésion massive des femmes aux partis politiques, suite à un travail intensif de sensibilisation. Il y a également trois femmes au Gouvernement.

La question de la paix mérite qu'on y accorde une attention particulière. Aussi je demanderai aux présentes assises de prendre des mesures allant dans le sens de l'engagement ferme de la communauté internationale à agir sur les causes profondes des conflits car il ne peut y avoir de développement sans la paix. À ce propos, je voudrais souligner que l'implication des femmes a été très forte dans le règlement des conflits nés de mutineries, à travers les structures associatives.

Sur le plan sanitaire, de nombreuses études expliquent la vulnérabilité des femmes pour les raisons suivantes : la pénibilité de leurs tâches, la non maîtrise de leur sexualité et de la procréation, un taux de stérilité qui s'élève à 26 %. La malnutrition,

l'insuffisance des services de santé de base, les pratiques traditionnelles néfastes à leur santé, le tout couronné par une insuffisance d'accès des femmes aux services de santé due au manque de moyens financiers.

Cette préoccupation nous a amenées à inscrire la santé, non seulement comme première priorité du Gouvernement, mais également comme deuxième priorité de notre politique nationale de promotion de la femme.

Ainsi, une grande attention est accordée à la santé maternelle et infantile, à la planification familiale, à la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et des filles et à la violence à leur égard, de même qu'à la santé de la reproduction et la santé sexuelle des femmes et des filles.

En matière de violence, les femmes centrafricaines sont quotidiennement victimes de pratiques néfastes à leur santé et de violences qui prennent plusieurs formes : mutilation génitale féminine, mariage et grossesse précoces, mauvais traitements dans la famille et/ou violence conjugale, persécution des veuves, coups et blessures volontaires, viols, harcèlement sexuel. Ces actes inhérents aux pesanteurs socioculturelles sont commis au vu et au su de tout le monde, au mépris de la loi et sont même érigés en règle de vie en société.

Face à cette situation, un comité national de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la petite fille et les violences à leur égard a été mis en place en 1996 par le Gouvernement et mène aujourd'hui des actions de sensibilisation dans les zones de haute prévalence. Cependant, il faut souligner que le comité est limité dans ses activités par un manque de moyens important.

En ce qui concerne la pauvreté, elle va grandissant en République centrafricaine et touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Pour cette raison, le plan national en cours d'élaboration prend largement en compte la dimension femmes.

Les contre-performances économiques des femmes seront redressées par des actions accrues de formation et d'encadrement et la mise en place d'un système de microfinancement pour appuyer les initiatives des femmes car les femmes contribuent de manière importante au produit national brut.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je demanderai à la représentante de la République

centrafricaine de bien vouloir terminer son intervention, car le temps qui lui était imparti est écoulé.

Mme Dea (République centrafricaine) : Le système éducationnel en République centrafricaine n'est pas adapté aux réalités nationales et est une reproduction des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique et les équipements scolaires.

C'est pourquoi, de cette vaste tribune, je lance un appel urgent à la présente session extraordinaire des Nations Unies pour que des mesures pratiques et exceptionnelles soient prises pour appuyer les efforts de la République centrafricaine dans la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de Beijing.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Une fois encore, de demanderai aux représentantes de bien vouloir garder le silence dans la salle de réunion afin de conserver à l'Assemblée sa dignité et par courtoisie à l'égard des personnes qui sont en train de prononcer leur allocution. Je demanderai également de respecter les temps impartis à savoir sept minutes.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Luisa Maria Cuculiza, Ministre de la promotion de la femme et du développement humain du Pérou.

Mme Cuculiza (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement péruvien et en mon nom propre, je présente les salutations amicales et affectueuses à toutes les femmes du monde réunies, ici, en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Malgré nos différences de race, de culture et de langue, nous, les femmes devons toutes faire face aux mêmes problèmes. C'est pourquoi nous devons maintenir un esprit de solidarité entre nous et, plus encore, avec celles qui ont besoin de notre aide.

Je voudrais également féliciter notre Président, M. Theo-Ben Gurirab, et les membres du bureau pour l'important travail qu'ils ont accompli.

Le Gouvernement péruvien, représenté par le Président de la République, M. Alberto Fujimori, a réitéré, à Beijing, sa conviction que les femmes devraient forger leur propre avenir et s'attacher avec détermination à mettre en oeuvre les accords et engagements pris lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, que nous réaffirmons aujourd'hui.

Ainsi, en 1996, le Gouvernement péruvien a créé le Ministère pour la promotion de la femme et le développement humain avec, pour objectif, d'instaurer et d'harmoniser des politiques publiques, notamment des politiques gouvernementales orientées vers le progrès des femmes par la prise de mesures historiques allant dans le sens d'une intégration sexospécifique et de l'étude des problèmes des femmes au titre des priorités nationales.

En outre, le ministère que j'ai l'honneur de présider met actuellement en oeuvre le plan national de 2000-2005 destiné à assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La réalisation de ce plan englobe tous les secteurs d'activité de l'État.

Conformément à notre volonté de promouvoir la condition des femmes, d'autres instances de haut niveau ont été mises en place, tels la Commission du Congrès des femmes et le Bureau de défense publique des femmes.

Pendant plus de 12 ans, mon pays a été l'objet d'attaques terroristes qui nous ont isolés et ont fait naître une grande incertitude quant à notre avenir. Pendant toute cette période les femmes ont joué un rôle important et pris des initiatives pour surmonter la crise. Je crois que nous avons fait montre de beaucoup de courage face à cette violence terroriste qui s'est soldée par l'assassinat de milliers de femmes dirigeantes, de militantes, d'hommes et de femmes innocents ainsi que de milliers de policiers et de militaires. La situation était vraiment dramatique pour nous, mais nous n'avons pas baissé les bras. Nous ne voulons pas rappeler époque et revivre nos souffrances, mais nous ne voulons pas non plus oublier afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

C'est pourquoi le peuple péruvien a appuyé la ferme décision de notre Président d'éradiquer le terrorisme et, aujourd'hui, la paix et la démocratie règnent au Pérou.

Pour les cinq prochaines années, les priorités suivantes sont inscrites dans la politique du Gouvernement : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la modernisation et le développement intégré de notre pays.

L'action entreprise pour lutter contre la pauvreté par le biais de programmes sociaux en direction des femmes a fait un bond qualitatif en avant. Des écoles ont été ouvertes pour enseigner la direction et l'art de

la négociation, pour développer la confiance en soi et fournir la formation nécessaire pour faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail.

L'action menée pour alléger la pauvreté par le biais de programmes sociaux dirigés par des femmes a fait un bond qualitatif en avant. Des écoles ont été ouvertes pour enseigner la direction et l'art de la négociation, qui cherchent à inclure les femmes dans le marché du travail.

Dans le domaine de l'emploi et des revenus, des normes juridiques ont été établies qui sanctionnent les employeurs qui font de la discrimination à l'égard des femmes en leur donnant des salaires moins élevés que ceux des hommes. Le droit des femmes à des congés pré et post-natal a été rétabli ainsi que celui de l'allaitement fixé à une heure par jour. Des lois ont également été adoptées qui interdisent le licenciement des femmes enceintes.

Des initiatives ont été prises pour accroître la présence des femmes sur le marché du travail par le biais de formation, de conseils, de prêts renouvelables et la création de petites et microentreprises, qui sont devenues une source d'emplois pour d'autres femmes.

Nous voulons des femmes productives, des femmes économiquement indépendantes et de moins en moins l'objet de mauvais traitements.

Reconnaissant l'importance d'une participation politique des femmes, le Gouvernement, en 1997, a promulgué une loi sur les quotas pour les élections municipales et parlementaires. Les résultats ont été très positifs. En 1999, le nombre des femmes présentes dans les administrations locales a triplé, et lors de la session du Congrès, qui doit s'ouvrir le 28 juillet, le nombre de femmes parlementaires aura doublé. Cette mesure a permis aux femmes dirigeant des organisations urbaines, rurales, sportives ou autres de s'impliquer dans la prise de décisions politiques.

Rompant avec la tradition, deux femmes ont, ces dernières années, présidé le Congrès et d'autres sont parvenues à occuper des postes à responsabilité dans cet important organe législatif.

Aujourd'hui au Pérou, les femmes ont accès aux postes de décision et à l'exercice du pouvoir et peuvent influencer sur les changements nécessaires à l'établissement d'une société plus juste où l'égalité entre les sexes existe réellement.

Conscients que l'élimination de la violence au foyer est une condition indispensable pour permettre le développement humain, notre action s'est portée en priorité sur ce domaine. Ainsi, la législation sur la violence familiale, entrée en vigueur en 1997, a été progressivement améliorée sur la bases d'accords et de normes internationaux afin de mieux garantir la protection des victimes. À cet égard, nous encourageons la création de centres de soins efficaces et de grande qualité qui sont totalement gratuits et fournissent, en termes de police et de justice, un suivi psychologique, social et médical ainsi que les services d'un procureur pour les questions d'ordre familial. Ces centres, appelés centres d'urgence pour les femmes, ont été établis au niveau national et ont permis d'inciter de plus en plus de femmes à briser la loi du silence. C'est précisément ce silence qui, très souvent, amène des millions de femmes de par le monde à vivre en espérant voir leur situation changer sans agir dans ce sens.

Notre gouvernement a bien compris qu'investir dans l'élimination de la violence au foyer revenait à investir dans notre développement, car la culture de paix à laquelle nous aspirons doit se forger à partir du foyer tout en consolidant les familles afin qu'elles puissent se comporter démocratiquement et respecter les droits de leurs membres. La famille, cellule de base de la société, doit être cimentée par l'amour et le respect et non par la violence et les mauvais traitements. C'est pourquoi cette année a été consacrée dans mon pays Année de la lutte contre la violence familiale afin de donner plus de poids aux mesures prises à cet égard. Nous avons entrepris la tâche d'encourager les hommes à changer, à assumer leurs responsabilités au sein de la famille et à modérer leurs pulsions pour que leur foyer devienne un lieu d'épanouissement, d'harmonie et de paix.

Nous reconnaissons que la santé est un droit humain fondamental, un droit qui englobe les droits sexuels et de reproduction. Nous ne considérons pas l'avortement comme une méthode de planning familial et, à cet égard, notre gouvernement fournit les moyens appropriés pour que les femmes péruviennes puissent décider elles-mêmes de la taille de leur famille et, lorsqu'elles souhaitent avoir des relations, qu'elles sachent comment se protéger des maladies sexuellement transmissibles et aient plus facilement accès aux services de santé et aux différentes options en matière de santé génésique.

Afin de faire baisser et d'éliminer le taux de mortalité maternel, une assurance maternelle et infantile a été récemment instaurée pour toutes les femmes de mon pays, et les mesures pour prévenir les grossesses précoces ont été renforcées. Je ne souhaite pas voir, dans mon pays ou dans le monde, des adolescentes tomber enceintes accidentellement, en raison d'un manque d'expérience ou d'un manque d'information.

L'éducation est l'élément fondamental qui permet d'édifier une société égalitaire et démocratique. C'est pourquoi nombre de mesures ont été prises pour améliorer la scolarisation des filles. Nous avons mis tout spécialement l'accent sur la protection de la santé et des soins par le biais d'une assurance scolaire gratuite pour toutes les étudiantes péruviennes. Nous avons lancé de vastes campagnes de prévention contre la violence sexuelle et la maltraitance des enfants. Nos efforts se sont concentrés sur la réduction de l'écart des taux de fréquentation scolaire entre les garçons et les filles. Cela s'est traduit par un changement d'attitude des pères qui, traditionnellement, donnaient la priorité à leurs enfants mâles. Ainsi, dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans, les taux de fréquentation des garçons et des filles sont identiques.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'informe la représentante du Pérou que son temps de parole est écouté, et je la prie de bien vouloir terminer son intervention.

Mme Cuculiza (Pérou) (*parle en espagnol*) : En matière de lutte contre l'analphabétisme des femmes, nous avons réussi à en réduire le taux, qui est passé de 18,3 % lorsque j'ai pris mes fonctions, à 7,8 % en 1999.

Ce que nous avons réalisé au Pérou illustre le fait que lorsqu'une détermination politique et une volonté de changement existent des objectifs apparemment inaccessibles peuvent être atteints. C'est pourquoi les ministères des questions relatives aux femmes sont entre les mains de femmes car l'étude de ces questions passe par la perception et la sensibilité féminines. Cette année, nous avons eu l'honneur de présider la huitième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et aux Caraïbes, au cours de laquelle le Consensus de Lima a été adopté à l'unanimité. Ce document reflète la position de notre région à la présente et importante session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La tâche ardue qui consiste à promouvoir le respect et la reconnaissance des droits des femmes nous incombe à toutes. C'est pourquoi je voudrais dire haut et fort que mon gouvernement s'attache à respecter tous les accords de consensus régionaux et à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. Nous ne pouvons plus rester silencieuses. Il est temps de nous faire entendre. Il est temps aussi de passer de la parole aux actes.

Nous entrons dans un nouveau siècle, le siècle de la femme. Nous allons montrer que lorsque les femmes travaillent, les problèmes, les difficultés et la souffrance peuvent être abolis. Si les femmes avancent c'est parce qu'elles sont nées courageuses. Pour terminer, je voudrais dire une fois encore que l'avenir du monde entier est dans les mains des femmes et que nous oeuvrons pour les femmes et pour les filles des pays les plus démunis. Que Dieu vous garde et que, toutes, vous retourniez rassurées dans vos pays.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à la première séance plénière de sa vingt-troisième session extraordinaire, les interventions faites au cours du débat en plénière ne doivent pas dépasser sept minutes afin de permettre à tous les orateurs inscrits sur la liste de chaque séance de s'exprimer.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Julienne Ngo Som, Ministre des affaires féminines du Cameroun.

Mme Ngo Som (Cameroun) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir donné à ma délégation l'occasion d'intervenir au cours de cette très importante session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Prenant la parole pour la première fois, la délégation du Cameroun, par mon intermédiaire, tient à féliciter le Président et à lui souhaiter les plus grands succès et la protection de Dieu pour le bon déroulement de son mandat.

Le Programme d'action de Beijing a été mis en oeuvre dans un contexte macroéconomique caractérisé par une grave crise économique et financière qui, pendant plus d'une demi-décennie, a frappé mon pays.

C'est pourquoi le Gouvernement camerounais s'est trouvé dans l'obligation de réduire les dépenses concernant les secteurs sociaux. Cette situation a entraîné la détérioration des conditions de vie de la plupart des Camerounais, notamment des femmes.

Sans aucun doute, le Gouvernement camerounais est attaché à la promotion des femmes et, à cet égard, fait preuve de la volonté politique requise. Cette volonté politique a été réaffirmée par l'adoption, en 1999, d'une déclaration politique nationale en faveur de l'intégration des femmes au développement. L'objectif général de cette politique est de créer un cadre national afin de réaliser les objectifs prioritaires définis dans le Programme d'action de Beijing.

Qu'il me soit permis de rappeler huit des domaines critiques de ce programme et de passer rapidement en revue ce qui a été réalisé jusqu'ici par le Gouvernement camerounais.

En vue de mettre en pratique les recommandations du domaine critique portant sur les femmes et l'allègement de la pauvreté, les sources possibles de revenus pour les femmes ont été recensées dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, pêche, aquaculture, environnement, plantes médicinales, horticulture, commerce, secteur privé, artisanat, tourisme et textile. En 1998, une déclaration de stratégie nationale pour lutter contre la pauvreté a été publiée, assortie d'un plan d'action particulier pour lutter contre la pauvreté chez les femmes. Une étude nationale fondée sur une approche participative vient d'être lancée. Son but est de déterminer les principales causes de pauvreté parmi les femmes du Cameroun.

Le Gouvernement a augmenté le nombre d'organes techniques en vue de la promotion d'activités socioéconomiques pour les femmes, et les a renforcés. De ce fait, de plus en plus de femmes ont des occupations rémunérées, notamment dans le cadre des économies familiales, de l'alimentation, du traitement du manioc, dans les secteurs privé, du commerce, du tourisme et autres. Diverses formes de crédit sont actuellement à l'étude pour aider les femmes, à l'échelon local, à se lancer dans des activités créatives de revenus.

Sur les plans de l'éducation et de la formation, une attention particulière a été apportée à la promotion des relations sociales afin de faire prendre conscience aux parents et aux dirigeants culturels et religieux de la nécessité de traiter à égalité les filles et les garçons en

matière de scolarisation. Ainsi, les filles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter l'école primaire. Sur le plan de l'éducation non officielle, le taux d'alphabétisme des femmes adultes s'est également amélioré.

Pour ce qui est de la question des femmes et de la santé, les politiques et stratégies gouvernementales, suite à la Conférence de Beijing, ont permis au grand public de mieux comprendre combien il importait de s'atteler aux problèmes de santé des femmes. Plusieurs enquêtes portant sur la santé et la nutrition ont été réalisées et ont mis en évidence l'ampleur de ces problèmes.

Des campagnes de sensibilisation ont été menées sur la violence à l'égard des femmes et des petites filles, et des informations ont été publiées à l'intention du public sur les conséquences des violences à l'égard des femmes.

Sur la question des femmes et de la prise de décisions, la démocratisation de la vie publique a amené un grand nombre de femmes à s'investir en politique. Aujourd'hui, de nombreuses femmes sont membres de différents partis politiques. Dans le parti au pouvoir, 23 % des postes de responsabilité sont tenus par des femmes. Au Parlement et dans les conseils locaux, les femmes représentent respectivement 5,5 % et 10 % des membres. Quatre femmes participent au Gouvernement et deux sont secrétaires générales de ministères. Dans le secteur privé, la situation s'est également améliorée à l'égard des femmes occupant des postes de décision.

En ce qui concerne les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, le Gouvernement du Cameroun a prouvé son attachement à cet égard en créant de solides institutions administratives et techniques aux niveaux central, intermédiaire et local. À l'échelon central, le Ministère des affaires féminines est représenté aux niveaux des provinces, des districts et des sous-districts. Des organes techniques, notamment des centres de responsabilisation des femmes et des centres techniques appropriés, ont été créés à l'échelon local pour développer la formation et la capacité de création des femmes. Outre ce cadre institutionnel, des réseaux d'organisations, d'associations professionnelles féminines et d'organisations non gouvernementales oeuvrent pour la promotion des droits et de l'éducation des femmes,

contre la violence et la discrimination et pour le progrès socioéconomique des femmes.

En matière de droits humains fondamentaux, le Cameroun a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur les droits de l'enfant. Des politiques pertinentes ont été élaborées de façon à promouvoir le respect des droits de la femme camerounaise. Un comité national a été établi et un plan d'action a été mis au point pour revoir toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes.

En ce qui concerne la petite fille, notre politique nationale vise à l'élimination de toutes les formes de discrimination et des pratiques culturelles qui leur sont préjudiciables, notamment la mutilation et l'exploitation sexuelles.

Sur le plan des femmes et de l'environnement, des initiatives ont été prises pour que soit mieux compris le rôle des femmes en matière d'exploitation durable des ressources environnementales et biologiques, de prévention de la pollution et de protection de la biodiversité.

Comme les membres peuvent le constater, mon pays a mené une action importante pour l'amélioration de la condition des femmes camerounaises, et ce malgré un contexte macroéconomique caractérisé par une crise économique et un fardeau de la dette écrasant. Le Gouvernement a créé un climat favorable à la promotion des femmes, grâce auquel notre société devient de plus en plus consciente des problèmes d'égalité entre les sexes. Les questions d'intégration sexospécifique dans les grands secteurs de la vie nationale sont devenues une priorité, et l'intégration sexospécifique gagne du terrain dans de nombreux programmes et projets de développement national.

M. Morel (Seychelles), Vice-Président, assume la présidence.

Depuis 1995, et malgré d'importantes difficultés, des progrès ont été réalisés. Cependant, beaucoup reste encore à faire. L'obstacle majeur auquel mon pays a dû faire face dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing a été le manque de ressources financières. Des sommes substantielles qui auraient pu être utilisées à la réalisation de projets pour la promotion des femmes ont été consacrées au service de la lourde dette du Cameroun à l'égard des créanciers internationaux. D'autres obstacles ont surgi en ce qui

concerne l'allégement de la pauvreté, l'éducation, la santé, les postes de décision, les droits des femmes, l'intégration sexospécifique et l'environnement.

Outre ces obstacles, ma délégation a constaté l'apparition de tendances, de questions et de préoccupations nouvelles auxquelles il faudra s'attaquer si nous voulons que les objectifs d'égalité des sexes, de développement et de paix soient pleinement réalisés au cours de ce millénaire. Je n'en citerai que quelques-unes : la mondialisation et les nouvelles technologies de l'information, le rôle des femmes dans la promotion de la paix, la propagation du VIH/sida, notamment chez les adolescents, le trafic d'enfants et l'exploitation de la petite fille, la pauvreté persistante chez les femmes, la détérioration de la santé des femmes et la nécessité de faire participer les femmes à la promotion de leur culture nationale et de leurs valeurs morales pour un développement durable. Ces obstacles, liés aux questions, préoccupations et tendances nouvelles que je viens d'évoquer, nous avertissent opportunément que, malgré tout le chemin parcouru, beaucoup reste encore à faire en matière de progrès des femmes.

Grâce à son action, le chef de l'État camerounais, le Président Paul Biya, a permis de réduire considérablement la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, notamment des femmes, la pierre angulaire de son mandat présidentiel. À cet égard, ma délégation espère que le Cameroun bénéficiera de l'Initiative relative à la dette des pays pauvres lourdement endettés afin que le Gouvernement puisse respecter ses engagements et oeuvrer, dans le cadre d'un partenariat durable, avec d'autres pays amis, les organisations internationales, le système des Nations Unies, les dirigeants traditionnels et religieux, les organisations non gouvernementale et, surtout, avec les hommes et les femmes eux-mêmes. Ainsi, pourrions-nous espérer contribuer grandement à l'égalité entre les hommes et les femmes, au développement et à la paix au cours du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La présidence prie les délégations de bien vouloir respecter les sept minutes fixées pour chaque intervention; nous dépassons déjà le temps imparti.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nezha Chekrouni, Secrétaire d'État, Ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle du Maroc.

Mme Chekrouni (Maroc) (*parle en arabe*) : Pour commencer, il m'est agréable de transmettre à l'Assemblée les salutations et les meilleurs voeux de Sa Majesté le roi Mohammed VI du Maroc qui suit avec une attention particulière les travaux de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Au nom de la délégation du Royaume marocain, je félicite la République de Namibie pour la nomination de M. Theo Ben Gurirab à la présidence de l'Assemblée à sa session extraordinaire consacrée aux femmes à l'aube de ce troisième millénaire. Cette session a pour but de promouvoir une véritable égalité entre les hommes et les femmes, le développement et la paix.

Nous constatons avec satisfaction que certaines ambitions légitimes des femmes dans le monde sont en cours de réalisation, et ce grâce à la conjugaison des efforts de tous. Cependant, les femmes se heurtent toujours à différents obstacles qui entravent leur émancipation. En effet, il existe encore, dans les domaines de l'enseignement et de la formation, des inégalités au niveau des taux de formation, de scolarisation, d'alphabétisation et d'acquisition des connaissances scientifiques. Certains problèmes persistent également sur le plan de la santé où le taux de mortalité des mères et des nourrissons ne cesse d'augmenter.

De même, les femmes souffrent de maltraitance physique et psychologique liée à la violence. À cela s'ajoute la prolifération du VIH/sida dont les conséquences dévastatrices touchent particulièrement les femmes et sont à l'origine de l'augmentation du nombre d'orphelins dans toutes les sociétés.

Il importe de rappeler ici la grande attention que feu le Roi Hassan II accordait à la question des femmes marocaines ainsi que les efforts considérables qu'il n'a cessé de mener pour la promotion de la femme. Ces efforts ont abouti à des résultats extrêmement importants, tels la consolidation de l'égalité entre les sexes en matière de droits et de devoirs grâce à la promulgation de nombreuses lois, notamment celle relative au droit civil, le respect de la volonté politique concrétisé par l'intégration des femmes à la prise de décisions, par leur participation accrue à la vie politique, à la gestion des affaires publiques et par leur entrée dans les organes représentatifs et exécutifs aux niveaux régional et national. Le 13 avril 1997, pour la

première fois dans l'histoire du Maroc, des femmes ont été nommées dans le cabinet d'alors. Il en est de même dans le Gouvernement actuel.

Continuant dans la voie tracée par son père, S. M. le Roi Mohamed VI prête la plus grande attention aux questions relatives aux femmes dans le but d'assurer leur promotion et la défense de leurs droits. C'est ainsi que le souverain, dans son premier discours du trône et en d'autres circonstances, a souligné combien il était important d'améliorer la condition des femmes dans les domaines juridique, social, économique et politique. Ainsi, pour la première fois, il a nommé une femme à un poste de conseiller dans son cabinet. En outre, il a fait de la promotion de la femme une haute priorité. Le souverain ne manque pas une occasion de mettre l'accent sur le rôle de plus en plus important joué par les femmes marocaines pour ce qui est de la modernisation.

Le Maroc est également attaché au domaine social, car il est clair que le respect des droits des femmes doit être ancré dans notre culture commune. La promotion des femmes occupe une place particulière dans les objectifs établis par les institutions, à tous les niveaux, au regard du respect des droits humains fondamentaux et d'une culture de paix.

Par décret de S. M. le Roi, une nouvelle stratégie a été élaborée intégrant en bonne place les questions féminines. À cet égard, une commission ministérielle permanente des femmes a été créée. La promotion des femmes figure au nombre des hautes priorités du Plan quinquennal économique et social 1999-2003. Le Maroc a également mis au point et soutenu financièrement des programmes d'éducation et de formation ainsi que des campagnes de sensibilisation sur les effets négatifs de la violence à l'égard des femmes. Ainsi, la première campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard de femmes a été organisée et, pour la première fois, un accord de partenariat a été signé entre le ministre chargé des droits de l'homme et l'Association des avocats du Maroc. Son but est d'aider les femmes et les filles en difficulté.

Le Maroc a fait de grands efforts pour augmenter le taux de scolarisation des filles. Ainsi, la part du budget consacrée à l'éducation a été augmentée et le Parlement a adopté des lois visant à l'application de la Charte nationale sur l'éducation et la formation qui instaure, entre autres, l'enseignement obligatoire des enfants dans la tranche d'âge de six à 15 ans. La Charte

met également l'accent sur l'enseignement privé et la création d'écoles communautaires à travers des partenariats entre les secteurs public et privé. Dans ce domaine, il nous faut rendre un hommage aux organisations marocaines non gouvernementales et à la société civile qui mènent une action vigoureuse pour améliorer la condition des femmes et des filles dans notre pays.

La mondialisation de l'économie et les nouvelles technologies de l'information ont entravé la réalisation des objectifs escomptés, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette situation résulte des disparités existant sur les plans politique et économique. Comment les pays du tiers monde peuvent-ils participer à la mondialisation et au développement alors qu'ils sont confrontés à des problèmes tels que la dette? La promotion de la femme exige solidarité et coordination. C'est ce qui a amené Sa Majesté à annuler la totalité de la dette des pays africains envers le Maroc. Nous souhaiterions voir se généraliser ce type de solidarité en faveur des femmes.

Le Maroc est fier d'être au nombre des pays qui encouragent la primauté du droit, essentielle au respect des droits humains fondamentaux. À cet égard, S. M. le Roi s'est engagée à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et à poursuivre la mise en application de l'égalité entre les sexes, en se fondant sur les préceptes de l'islam, sur nos spécificités culturelles et sur les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Les nobles objectifs de la présente session visent à renforcer les droits des femmes et à trouver les solutions adéquates aux multiples problèmes auxquels elles doivent encore faire face partout dans le monde. C'est pourquoi nous exprimons notre sincère espoir en un avenir meilleur reposant sur la paix et l'égalité entre les hommes et les femmes afin de garantir l'égalité entre les sexes. Nous sommes conscientes de l'ampleur de la tâche qui nous reste encore à accomplir et des énormes défis auxquels il nous faudra faire face. Nous devons oeuvrer ensemble afin de trouver les moyens les mieux adaptés à assurer la dignité des femmes.

Sous la conduite de Sa Majesté, le Maroc renouvelle sa volonté de promouvoir la consolidation des droits de la femme à travers le monde, s'inspirant en cela de sa civilisation millénaire, de sa modernité renouvelée, de son identité unique, de ses grandes valeurs religieuses et morales et de son caractère multiculturel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alberto Paolino, Ministre de la justice et des affaires parlementaires et Vice-Ministre, Bureau du Premier Ministre de la République démocratique de Sao-Tomé-et-Principe.

M. Paolino (Sao Tomé-et-Principe) : Qu'il me soit permis, avant tout, d'exprimer mes sincères remerciements au Secrétariat des Nations Unies, l'entité organisatrice de l'événement qui nous réunit aujourd'hui ici, à New York. Je forme le vœu que nos travaux soient couronnés de succès et que leurs résultats deviennent réalité dans chacun de nos pays.

À Sao-Tomé-et-Principe, archipel composé de deux petites îles, classé parmi les pays les moins avancés, la population en général, et les femmes en particulier, affrontent les problèmes de notre époque, une époque de changements, de défis et de recherche de nouvelles réalisations; des problèmes placés sur nos chemins et auxquels il nous faut faire face pour survivre en tant qu'États libres et indépendants.

Les changements vertigineux que connaît le monde ces derniers temps donnent aux problèmes des femmes une acuité plus grande que jamais. La tenue de la quatrième Conférence de Beijing en 1995 a été une excellente occasion pour les représentants de plus de 100 nations de se livrer à une réflexion approfondie sur les responsabilités de chacun – institutions étatiques et organisations non gouvernementales – à l'égard de ce groupe de nos populations.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes n'a été ratifiée que l'année dernière par Sao-Tomé-et-Principe, mais son esprit et ses principes qui apparaissent déjà dans la Charte internationale des droits de l'homme ont toujours été intégrés dans la Constitution de notre pays et pris en compte dans les programmes gouvernementaux, de manière plus ou moins efficace.

À partir de Beijing, naît une nouvelle tentative d'aborder de manière intégrée les problèmes concernant les femmes, ce qui a permis de réaliser des progrès considérables. En effet, les autorités nationales ont pris plus nettement conscience de la nécessité d'assurer effectivement la contribution des femmes du pays, et les femmes elles-mêmes participent de plus en plus activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions qui leur permettent d'intervenir dans le développement national, notamment dans les domaines

de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et de l'artisanat.

Malgré ces avancées, la société santoméenne est encore marquée par de grandes inégalités fondées sur le genre et les stéréotypes qui attribuent une prétendue supériorité à l'homme.

Comme chacun de nous le sait, les changements de mentalité sont longs et difficiles. Toutefois, il est indéniable que les grandes conférences organisées par les Nations Unies durant les années 90, notamment le Sommet mondial sur les droits de l'enfant tenu en 1990, la Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing en 1995, ont imprimé un nouveau dynamisme à la cause des femmes.

Au niveau institutionnel, nous avons créé une structure, la Direction générale de la promotion de la femme et de la famille, qui dépend actuellement du cabinet du Premier Ministre. Cette direction est la structure chargée du suivi de l'application des politiques et activités gouvernementales à l'égard de la femme et de la famille.

Après Beijing, cette direction, appuyée par la société civile, a constitué une commission qui a élaboré une proposition de plate-forme d'action nationale devant permettre l'application des orientations émanant de ladite conférence. Ce document a ensuite été soumis à la société civile organisée, qui a procédé à son enrichissement et à sa validation. Les conditions requises pour l'élaboration d'un plan d'action de la femme santoméenne à mettre en œuvre par le Gouvernement sont actuellement créées. Parallèlement, divers projets tendant à améliorer la situation des femmes en milieu rural ou urbain sont en cours, projets parmi lesquels il faut souligner celui de la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement a adopté des mesures constructives en vue de faciliter la participation des femmes aux prises de décisions.

Les autorités sont en train de créer des centres professionnels, ouverts aux personnes des deux sexes. Par ailleurs, on procède à l'introduction de technologies appropriées dans les communautés rurales afin de faciliter la vie des habitants en général, et des femmes en particulier. En outre, les possibilités d'accès des femmes aux formations technique, supérieure, professionnelle et autres, ont augmenté de telle sorte qu'aujourd'hui 40 % des postes de fonctionnaires santoméens sont occupés par des femmes, la santé et

l'éducation étant les secteurs où les pourcentages sont les plus élevés.

De même, le Gouvernement met en oeuvre des programmes destinés à bénéficier essentiellement aux femmes et aux enfants, tels les programmes de santé reproductive, de lutte contre le sida, les maladies sexuellement transmissibles et le paludisme.

D'une manière générale, durant ces dernières années, de nombreuses associations de promotion des droits de la femme ont vu le jour à Sao-Tomé-et-Principe. Les différentes organisations non gouvernementales qui s'occupent des problèmes des femmes sont intégrées dans une fédération, le Forum de la femme santoméenne, ce qui permet une meilleure organisation et favorise la rentabilisation des actions.

Je viens de présenter, schématiquement, à l'Assemblée le tableau de la situation de la femme santoméenne au seuil d'un nouveau millénaire. Cependant, les réalisations positives ne font pas oublier au Gouvernement que le travail à faire est encore énorme, à cause non seulement des mentalités mais aussi et surtout de la très difficile situation économique à laquelle Sao-Tomé-et-Principe, comme la plupart des pays en développement, doit faire face.

Toutefois, le Gouvernement dont je fais partie considère comme l'un de ses objectifs essentiels la participation effective des femmes qui représentent, ne l'oublions pas, plus de la moitié de la population santoméenne.

Notre gouvernement est ainsi fermement décidé à prendre les mesures nécessaires pour qu'à Sao-Tomé-et-Principe être femme signifie être une citoyenne à part entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : De nouveau, je demande aux représentants de bien vouloir garder le silence dans la salle afin de maintenir la dignité de l'Assemblée et de faire preuve de courtoisie à l'égard des orateurs. D'avance je les en remercie.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je donne la parole à S. E. Mme Fatimé Kimto, Ministre de l'action sociale et de la famille du Tchad.

Mme Kimto (Tchad) : C'est avec un réel plaisir que je prends la parole en cette occasion solennelle de la tenue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour adresser, au nom de mon chef d'État, S. E. M. Idriss Deby,

Président de la République du Tchad, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, mes sincères et chaleureuses salutations.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de présenter, par votre intermédiaire, toutes mes félicitations aux membres du Bureau sur qui le choix s'est porté pour présider ces assises.

Enfin, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer, du haut de cette tribune, l'espoir que le peuple tchadien en général et les femmes en particulier placent en la présente session extraordinaire qui rassemble les filles et les fils du monde entier pour faire l'évaluation des engagements pris par les gouvernements en 1995, à Beijing, lors de la Conférence mondiale sur les femmes.

La présente session revêt pour nous une importance capitale de par son thème qui traite de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix pour le XXI^e siècle sous la forme d'une évaluation du chemin parcouru dans les cinq ans qui se sont écoulés depuis Beijing.

Il n'est un secret pour personne que le Tchad, mon pays, a connu des troubles depuis l'indépendance jusqu'à une époque récente. Dès son accession à la magistrature suprême, en 1990, S. E. le Président Idriss Deby a tout mis en oeuvre pour que le Tchad retrouve sa place dans le concert des nations en tant qu'État de droit, géré par des institutions démocratiques.

Cette démarche a été marquée par les principales étapes suivantes : l'instauration du multipartisme, l'organisation de la Conférence nationale souveraine, la libération de la presse privée, l'adoption de la Constitution de la République qui consacre l'égalité entre les sexes. Dorénavant toutes les conditions sont réunies pour permettre aux Tchadiens de s'exprimer librement, privilégiant ainsi le dialogue plutôt que le langage des armes.

Récemment encore, le Gouvernement a adopté un projet de loi portant ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Malgré tous ces efforts indéniables, une certaine forme d'opposition armée persiste encore dans le pays. C'est pourquoi le développement humain, faut-il le rappeler, est fortement conditionné par l'absence de paix qui handicape sérieusement les conditions de vie

des populations et les maintient dans une extrême pauvreté. Les femmes, qui constituent 52 % de cette population, en sont les principales victimes. À cela s'ajoutent l'ignorance, l'analphabétisme et le faible taux de scolarisation des filles.

Par rapport aux 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement de la République du Tchad a mis en place un Programme d'action national multisectoriel et a adopté une politique nationale d'intégration de la femme au développement, promulguée par une loi, et qui vise à la valorisation du statut juridique de la femme, à l'amélioration des conditions de vie de la femme, à la valorisation des ressources féminines dans tous les secteurs, à la promotion économique de la femme et à l'amélioration du cadre institutionnel d'intégration de la femme au développement.

La mise en oeuvre de ce programme a été marquée par les actions suivantes : la ratification et la vulgarisation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la création de la cellule technique de promotion de la scolarisation des filles, la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant, l'approbation récente d'un projet de loi sur la santé génésique, l'introduction des concepts genre et éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires. Un projet de code de la famille et des personnes est en voie et l'Observatoire de la participation de la femme à l'administration a été créé au sein du Ministère de la fonction publique et du travail.

L'amélioration des conditions de vie des populations étant une de ses priorités, le Gouvernement de la République du Tchad, appuyé par les institutions des Nations Unies et certaines institutions régionales africaines, est en train d'élaborer une vaste stratégie de réduction de la pauvreté. D'ores et déjà, il a mis en place un important projet pilote de réduction de la pauvreté et d'action en faveur des femmes, qui est déjà opérationnel. Toujours dans cette optique, le Gouvernement a pris l'option de développer l'éducation et la formation des femmes en vue de favoriser leur accès au pouvoir économique. Un fonds national de solidarité a été mis en place à cet effet.

Dans le domaine de la paix, le Gouvernement a étroitement associé la société civile au règlement des conflits. À cet égard, il convient de citer : la mise en

place du réseau des femmes pour la paix, la mise en place du réseau des élèves ambassadeurs pour la paix, l'organisation de la Journée de prières, le 8 mars 2000, pour une culture de la paix, de la tolérance, de l'amour et du pardon.

En matière de promotion de la condition des femmes, des efforts notables ont été faits par mon gouvernement. Des femmes ont été nommées à de hautes fonctions au sein du Gouvernement, de la diplomatie, de l'administration centrale, des collectivités territoriales.

Malgré la volonté politique sans cesse réaffirmée du Gouvernement, les progrès enregistrés par rapport aux différents domaines restent cependant faibles si l'on considère la représentation des femmes dans les instances de décision. Il s'agit d'une oeuvre de longue haleine, mais nous sommes convaincues que la situation des femmes connaîtra une nette évolution dans les cinq années à venir au regard des efforts déployés par les États et aux stratégies nouvelles qui découleront des présentes assises.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour remercier très sincèrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement dont l'aide a permis à nombre de nos délégations de prendre part à ces assises.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ana Elisa Osorio, Vice-Ministre de la santé du Venezuela.

Mme Osorio (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement vénézuélien, je tiens à transmettre nos salutations et à remercier le système des Nations Unies des efforts qu'il a déployés pour l'organisation de la présente session extraordinaire, si importante pour la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Nous sommes venues ici avec le ferme objectif de réaffirmer notre engagement à l'égard du Programme d'action convenu à Beijing il y a cinq ans. Pour le Venezuela, comme pour toute l'Amérique latine, Beijing a sans aucun doute constitué un jalon remarquable sur la voie menant à l'égalité entre les sexes, ce que nous avons récemment réaffirmé dans le Consensus de Lima, adopté à la huitième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous voudrions partager l'extraordinaire succès qu'a représentée, dans notre pays, l'adoption d'une Constitution soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit en effet d'un processus constitutif qui prend en compte les besoins, les droits et les aspirations spécifiques des femmes vénézuéliennes. Désormais, dans mon pays, les femmes comme les hommes seront engagées dans le service public, les programmes prévus pour les enfants tiendront compte à égalité des filles et des garçons, les femmes pourront assumer des fonctions de présidentes au même titre que les hommes et, au foyer, les pères et mères seront considérés comme des partenaires égaux et bénéficieront des mêmes protections.

Nous entrons donc dans le nouveau millénaire dotés d'une Constitution dont le projet est celui d'un pays soucieux de l'égalité entre les sexes, ayant à sa tête le Président, Hugo Chavez Frias, lui-même fermement attaché à ce projet. La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela protège les familles, les mères et les pères et consacre le droit du couple à décider du nombre d'enfants qu'il souhaite concevoir et leur garantit l'information requise pour l'exercice de ce droit.

Au Venezuela, nous avons créé l'Institut national des femmes, doté d'une enveloppe budgétaire considérable qui permettra de créer un poste de médiateur pour les problèmes concernant les femmes, tel qu'envisagé par la loi sur l'égalité des chances pour les femmes, promulguée en 1997.

La reconnaissance, sur le plan constitutionnel, des filles et des garçons comme sujets de plein droit constitue une autre avancée importante. La prise en compte de leurs intérêts supérieurs et la priorité absolue accordée à l'élaboration d'une politique les concernant ont été réaffirmées par la récente entrée en vigueur d'une loi organique sur la protection de l'enfant et de l'adolescent. Cette loi stipule que les garçons, filles et adolescents ont le droit d'être informés et éduqués sur le plan sexuel afin d'adopter une conduite sexuelle et reproductive responsable, saine, volontaire et sans risque. Elle favorise également l'accès à des services de qualité et à des programmes de santé sexuelle et génésique assurant la confidentialité pour les garçons, les filles et les adolescents.

Dans le cadre du processus de réforme et de restructuration du secteur de la santé, le Programme

national de santé sexuelle et génésique a été récemment instauré. Outre qu'il institutionnalise les commissions nationales de prévention des grossesses précoces et qu'il préconise l'allaitement maternel, il a pour objectif d'intégrer tous les programmes de santé de façon à garantir les services de soins pour toutes les femmes.

L'une des priorités de notre gouvernement est de prévenir les grossesses précoces, qui sont devenues un problème de santé publique. Pour faire face à cette situation, nous avons élaboré le deuxième Plan national pour la prévention et le suivi des grossesses précoces, pour la période 1999-2004.

Pour le Président Hugo Chávez Friás, la santé et l'éducation sont des priorités. À cet égard, notre gouvernement a décidé de parer aux effets négatifs de la mondialisation, qui ont touché particulièrement les femmes et ont conduit à la féminisation de la pauvreté. Tous les indicateurs de santé et d'éducation en témoignent. Cette situation se traduit également par le taux de mortalité maternel élevé et une augmentation des cas de sida, de cancers du sein, du col de l'utérus et autres pathologies frappant en premier lieu les femmes vivant dans des conditions de pauvreté.

Dans le cadre du processus de réforme des services de santé, la Constitution bolivarienne stipule également que la santé est un droit social et que l'État doit le garantir, tout comme il doit garantir la sécurité sociale universelle, surtout pour les femmes chefs de ménage. C'est pourquoi il convient de faire pièce aux procédés mercantiles utilisés dans le secteur de la santé et qui ont eu pour conséquence de détériorer les services de soins, au détriment essentiellement des femmes, des filles et des garçons.

Au Venezuela, nous avons mis au point un nouveau modèle de gestion des services de santé ambulatoires, le Modèle de soins de santé intégrés. Il s'agit d'instaurer la parité en matière de services de santé, de promouvoir l'action préventive et de réduire ainsi les risques.

Notre plan de santé donne aussi la priorité à la réduction de la mortalité maternelle et infantile et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, tel le sida, chez les filles, les garçons, les adolescents et les femmes qui bénéficient en premier lieu d'un traitement antirétroviral dans le cadre de notre stratégie de lutte contre la transmission verticale du VIH/sida. Plus important encore, notre plan comprend l'éducation et des conseils en matière sexuelle et de

santé génésique ainsi que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les manuels scolaires.

Pour ce qui est de la prévention de la violence à l'égard des femmes, nous disposons, depuis 1998, de la Loi sur la violence à l'égard des femmes et de la famille, qui sanctionne toutes les formes de violence familiale, de violence sexuelle et prévoit des mécanismes d'aide aux victimes de ces situations. Notre Institut national pour les femmes a également élaboré une série d'activités ayant pour objet de faire connaître les dispositions de cette loi et de faire en sorte que les différents services gouvernementaux les mettent en application.

À cet égard, certaines organisations non gouvernementales se sont attachées à organiser des groupes communautaires pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et à mettre en place des programmes de formation des forces de police et du personnel de santé pour apporter l'aide voulue aux victimes de ce grave problème.

À Beijing, le Gouvernement vénézuélien s'est engagé à faire régresser la pauvreté. À ce titre, l'Institut national des femmes a mis au point un plan d'emploi pour les femmes, une formation à la gestion des microentreprises et une alliance stratégique avec la Banque populaire afin d'ouvrir des lignes de crédit aux femmes.

Au Venezuela, la participation des femmes à la vie politique est un domaine où beaucoup reste encore à faire. Bien que les femmes aient incontestablement progressé sur le plan de la formation professionnelle, leur participation reste très limitée lorsqu'il s'agit des plus hauts niveaux du pouvoir exécutif et législatif.

Notre délégation a pris une part active et résolue dans le processus de négociations entrepris au début de cette année. Il s'agissait d'évaluer tous les acquis, tous les obstacles ainsi que les nouveaux défis rencontrés par les femmes au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Programme d'action de Beijing. Ainsi, le Venezuela a oeuvré constamment pour définir de nouvelles actions destinées à progresser sur la voie de l'application du Programme d'action et à réaffirmer son contenu. Tout cela atteste à l'évidence notre ferme engagement à l'égard des femmes du Venezuela et du monde entier.

En cette très importante occasion, le Venezuela demande instamment aux gouvernements de prendre en

compte le potentiel des femmes dans l'application de l'égalité entre les sexes, le développement et la paix au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Isabelle Machik Ruth Tshombe, Vice-Ministre des affaires sociales et de la famille de la République démocratique du Congo.

Mme Tshombe (République démocratique du Congo) : Je voudrais m'acquitter, tout d'abord, d'un agréable devoir : celui de féliciter M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale, de la confiance placée en lui pour présider la présente session extraordinaire relative à l'évaluation du programme d'action de Beijing+5. Je voudrais également présenter, au nom du Président de la République démocratique du Congo, M. Laurent Désiré Kabila, les salutations du peuple congolais, et plus particulièrement celles des femmes congolaises.

La session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » fournit à la communauté internationale une occasion unique de se rencontrer et de conjuguer ses efforts pour réaffirmer et assurer la mise en application des engagements pris lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes à Beijing, en 1995, ainsi que la recherche des solutions dans le cadre des 12 domaines critiques identifiés qui demeurent des objectifs majeurs à atteindre.

Mon pays attache une importance particulière à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi la République démocratique du Congo, suite à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a mis sur pied un plan d'action national s'inspirant du Programme d'action de Beijing. Celui-ci a permis d'adopter des mesures visant à assurer l'égalité dans la participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national et local. Nous sommes persuadés que ce plan d'action constitue une abondante source d'inspiration pour l'élaboration de programmes et de stratégies pour la promotion de la femme, sans renier toutefois nos valeurs traditionnelles et culturelles et en tenant compte de nos contextes spécifiques.

La sixième Conférence régionale africaine d'Addis-Abeba, tenue en septembre dernier, a déjà été pour mon pays l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre

des Programmes d'actions de Dakar et de Beijing au regard des 12 domaines critiques. Cela a permis d'intégrer dans le Programme triennal pour la période allant de 1997 à 2000 les objectifs suivants : assurer la promotion économique de la femme par l'initiative et l'entrepreneuriat féminin, assurer la promotion juridique et culturelle de la femme par l'information sur les droits de la femme, assurer la promotion sociale de la femme par la formation, la valorisation du capital humain féminin et du statut de la femme, améliorer le statut nutritionnel des femmes et des enfants par le développement des programmes des soins de santé primaires et l'allègement des travaux journaliers des femmes, assister techniquement, matériellement et financièrement les femmes dans les milieux ruraux.

Au regard de ces objectifs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a exploité les résolutions du Forum national sur les droits et le rôle dirigeant de la femme congolaise tenu en septembre 1996, pour élaborer le Programme national pour la promotion de la femme congolaise. Ce programme quinquennal reprend les 12 domaines critiques de Beijing.

Du point de vue du renforcement du mécanisme institutionnel de prise en charge de la femme, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a mis sur pied un Conseil national et des Conseils provinciaux de la femme en tant qu'organes de consultation, lesquels sont composés d'experts représentant les institutions publiques, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les confessions religieuses et les délégués des organismes des Nations Unies qui y participent en qualité d'observateurs.

Dans le même ordre d'idées, la République démocratique du Congo a procédé à la mise en place d'un mécanisme national de concertation, de suivi et d'évaluation des politiques relatives à la promotion, à l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'à la mise en conformité des textes législatifs nationaux avec les instruments internationaux ratifiés.

Il reste cependant énormément de travail à accomplir. Eu égard à la conjoncture économique difficile, aggravée par la guerre qui nous est injustement imposée, les efforts déployés par mon gouvernement pour la mise en application des divers programmes pour les femmes n'évoluent pas de la manière souhaitée. Je saisis également cette occasion

pour lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle améliore son assistance financière aux pays en développement afin de créer les conditions adéquates pour qu'aussi bien les hommes que les femmes puissent s'impliquer davantage dans la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et à sa traduction dans les faits.

Le rôle important que les femmes jouent dans le processus du développement n'est plus à démontrer et ma délégation pense que la session extraordinaire offrira l'occasion d'évaluer la pertinence d'une idée contenue dans le Programme d'action, qui établit un lien entre la promotion de la femme et le progrès économique et social dans le monde.

Il importe donc que, tous, nous nous engagions fermement dans la recherche d'un développement durable pour assurer aux femmes une pleine participation à la vie économique et lutter efficacement contre la pauvreté, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé et briser les habitudes inacceptables qui conduisent les sociétés à négliger une partie de ses ressources humaines.

Cependant, pour de nombreux pays, l'insuffisance des moyens affectés au développement, les contraintes et restrictions budgétaires, constituent des obstacles majeurs retardant la réalisation du Programme d'action de Beijing. Nous sommes persuadés qu'un partenariat actif entre toutes les composantes de la société, doublé d'une coopération solide, fait partie des remèdes susceptibles de faire aboutir nos efforts.

Il ne saurait y avoir ni égalité ni développement en l'absence de la paix et de la justice. Je voudrais rappeler ici à la communauté internationale l'agression dont est victime mon pays du fait de la coalition des forces armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, en violation flagrante de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais déplorer également le silence singulier de certains face aux graves violations des droits de l'homme perpétrées contre les femmes et les enfants. Mon pays regrette particulièrement l'absence de condamnation explicite du massacre barbare de 15 Congolaises enterrées vivantes par les troupes rwandaises à l'est du pays. Y aurait-il un nombre fétiche à atteindre avant que de telles atrocités soient considérées comme des violations flagrantes des droits

de l'homme? Pour nous, chaque victime de cette guerre inique, homme, femme et enfant, est un mort de trop.

La République démocratique du Congo a toujours reconnu l'apport précieux des femmes dans la promotion des idéaux de la paix et de la solidarité. C'est pourquoi il est nécessaire que les femmes soient impliquées dans les mécanismes de prévention et de règlement de conflits, que leur participation soit renforcée dans les opérations de maintien de la paix afin qu'elles puissent mettre à la disposition de l'humanité leur capacité de création du consensus, de résolution des conflits et de construction de la paix.

Par ailleurs, la communauté internationale devrait augmenter sa coopération en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix et veiller à l'adoption de mesures de sensibilisation aux causes des violences qui engendrent des mouvements de réfugiés et des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants.

La paix est une condition sine qua non pour l'application effective du Programme d'action de Beijing. Peut-on parler du statut de la femme, de son accès aux postes de prise de décisions, d'améliorer sa condition de vie par l'accès aux soins de santé de qualité, à l'éducation, de sa participation effective aux efforts du développement durable alors que le pays est occupé par des agresseurs étrangers, les Rwandais, les Ougandais et les Burundais?

Une bonne partie de la population se trouve dans la forêt, fuyant les combats, où la femme et la petite fille sont les victimes désignées de la malnutrition, du meurtre, du viol entraînant des grossesses non désirées ainsi que la propagation des maladies sexuellement transmissibles, surtout le sida, étant donné que nos agresseurs proviennent de pays limitrophes où la prévalence du sida est élevée. Cette propagation du virus du sida est une bombe à retardement pour la population de la République démocratique du Congo et annule les efforts entrepris par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement dans la lutte contre la pandémie du sida.

Depuis le 5 juin dernier, la ville de Kisangani est le théâtre de combats sanglants entre soldats rwandais et ougandais, faisant plus de 700 morts et une centaine de blessés parmi la population civile congolaise. Ces affrontements inacceptables de deux armées étrangères

sur le territoire congolais se poursuivent en présence de la Mission des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (MONUC) et malgré l'accord de cessez-le-feu.

Ces atrocités suscitent l'indignation de la population congolaise, des femmes surtout, face à l'attitude passive, voire ambiguë, et au silence tenace de la communauté internationale. C'est pourquoi les femmes congolaises, par ma voix, interpellent une fois de plus la communauté internationale et tous ceux qui sont épris de paix et de justice pour qu'ils condamnent cette agression et obligent les agresseurs à quitter le sol congolais et à regagner leurs territoires respectifs afin de laisser les Congolais poursuivre leur oeuvre de reconstruction nationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Shaika Bint Sulman Al-Khalifa, Sous-Secrétaire et assistante au Ministère du travail et des affaires sociales de Bahreïn.

Mme Al-Khalifa (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand honneur que de représenter mon pays, Bahreïn, à cette importante rencontre internationale – la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Je transmets à tous, ici présents, les salutations de S. A. le Prince Hamad Bin Isa Al-Khalifa, Prince de l'État de Bahreïn, et ses voeux pour le succès de la présente session, afin de promouvoir la prospérité et le bien-être des peuples du monde.

J'ai également le plaisir de transmettre la gratitude et les remerciements de l'État de Bahreïn au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'initiative qu'il a prise de convoquer la présente session extraordinaire et pour l'attention que, sous sa direction, les Nations Unies portent aux questions relatives aux femmes et à leur rôle dans le monde contemporain.

Le travail constant de la communauté internationale depuis plus de cinq décennies a permis d'arriver à un consensus international sur la réaffirmation du droit des femmes au développement et leur intégration dans toutes les activités économiques et sociales aux niveaux international, régional et national. Les récentes décennies ont vu se tenir différentes conférences mondiales consacrées à la promotion du rôle des femmes dans la réalisation du développement global et durable, à commencer par

Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing en 1995, sur le thème « Égalité, développement et paix », dont la présente conférence a été convoquée pour faire l'évaluation, a constitué un important événement international et un jalon remarquable dans l'action menée pour améliorer la condition des femmes. Elle a mis l'accent sur le rôle de la femme dans la réalisation du développement, qui est au centre de la Déclaration et du Programme d'action, et a démontré clairement qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans la participation effective des femmes et que ce développement ne peut se faire que par l'amélioration sociale et économique de la condition des femmes.

Ce constat a été renouvelé lors des différentes conférences, axées sur le bien-être de l'être humain, sur sa santé, sa formation, son éducation et sur l'élaboration de programmes de travail pour permettre aux femmes de contribuer pleinement et efficacement au développement.

Tous ces efforts en cours ont permis de promouvoir le rôle des femmes et ont conduit à reconnaître que leurs problèmes font partie intégrante de ceux de la société tout entière, que ces problèmes ne peuvent être réglés de façon isolée sans traiter des problèmes de la société en général et que l'humanité de peut jouer pleinement son rôle sans la participation des femmes. Il est devenu évident qu'il ne saurait y avoir de véritables progrès qu'avec la participation effective des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines.

Conformément à cette vision globale, de nombreuses chartes et déclarations internationales ont été publiées. Elles s'attachent à promouvoir les idéaux d'équité, d'égalité des chances et de non discrimination entre les hommes et les femmes et ont ouvert de nouveaux horizons pour une plus large participation des femmes au développement complet de toutes les sociétés.

Cinq ans après la Conférence de Beijing, il est temps d'examiner attentivement les questions relatives aux femmes à la lumière des importants changements intervenus dans notre monde. Ces changements – qui englobent la mondialisation, la libéralisation du commerce et la restructuration des technologies de la communication et de l'information – montrent à

l'évidence que l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing rencontre de nouveaux défis. Pour y faire face, il convient, d'urgence, d'accroître la prise de conscience du rôle des femmes dans l'avancement de la société dans son ensemble, en complet partenariat avec les hommes.

Il est également urgent d'élargir la coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé de façon à mettre en oeuvre le Programme d'action et à mettre sur pied les mécanismes nécessaires et les accords constitutionnels nationaux pour le suivi des réalisations du Programme d'action. Il convient également de promouvoir le rôle central des femmes pour ce qui est de préparer les futures générations à relever ces défis. Tout cela devrait être réalisé indépendamment des caractéristiques régionales, économiques ou nationales, des antécédents religieux, culturels et historiques des États ou des régimes qu'ils peuvent adopter.

État en développement, Bahreïn a, depuis longtemps, pris conscience du rôle des femmes dans le développement de la société et a multiplié les initiatives en vue d'améliorer la condition sociale et économique des femmes dans la société en leur ouvrant de nouvelles voies de façon à leur permettre d'assurer leur présent et de préparer leur avenir. Cette attitude se trouve pleinement traduite dans le programme gouvernemental de 1999, dans lequel les questions relatives aux femmes figurent en bonne place. Ce programme réaffirme que le rôle des femmes ne doit pas se limiter à promouvoir tous les aspects du développement mais il doit également viser à façonner l'avenir et à définir les actions à mener au nom de toute la société.

La participation des femmes de Bahreïn à la prochaine session du Conseil consultatif a constitué, pour elles, un nouveau progrès. La large place accordée aux femmes dans l'État de Bahreïn est également inscrite dans notre Constitution de 1973, qui accorde une grande attention à la famille en tant qu'élément fondamental pour renforcer la société et maintenir intactes ses valeurs religieuses et morales, tout en protégeant les mères et les enfants. Ce critère a également été réaffirmé dans le cadre des différentes lois qui accordent aux femmes leurs pleins droits, conformément à la Charia et à ses hautes valeurs morales et religieuses.

Le rapport national sur la condition des femmes de Bahreïn a été présenté à la session extraordinaire et contient des statistiques soulignant les grands progrès accomplis par Bahreïn en ce qui concerne l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Le programme d'action, dont nous sommes ici pour faire l'évaluation, se fonde sur la pleine participation des femmes à tous les efforts destinés à développer la société. Nous espérons que le document final de la présente session marquera le début d'une ère nouvelle en aidant les pays en développement à mettre en oeuvre leur politique de développement, à réaliser leurs programmes économique et social et à créer un avenir meilleur pour les générations futures.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Assemblée de son attention et souhaiter à tous plein succès pour la présente session.

Le Président par intérim (*parle anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Rashida Ali Al-Hamadani, Présidente du Comité national des femmes du Yémen.

Mme Al-Hamadani (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom de la délégation de mon pays, la République du Yémen, et de transmettre à tous les salutations et les remerciements des femmes du Yémen pour tous les efforts réalisés pour préparer et convoquer ce rassemblement. Nous attendons de la présente session de nouvelles mesures destinées à renforcer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général, Kofi Annan, pour sa déclaration dans laquelle il a mis l'accent sur des questions qui inquiètent vivement les femmes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la pauvreté et de la violence. Le Secrétaire général a également souligné sa préoccupation à l'égard des problèmes des femmes et affirmé que les femmes ne constituent pas seulement une partie du monde mais qu'elles représentent également la base même de son avenir. La déclaration du Secrétaire général est assurément un témoignage lucide de la condition des femmes dans le monde actuel. Nous espérons que les questions faisant l'objet des vives préoccupations des femmes figureront parmi les priorités du prochain Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis de mettre en relief certaines réalisations importantes qui ont marqué la vie des femmes yéménites depuis la tenue de la Conférence de Beijing, en 1995. Les questions relatives aux femmes ont revêtu une grande importance et ont retenu tout particulièrement l'attention en raison des changements fondamentaux intervenus sur le plan international, qui ont amené les femmes au centre des activités des États et les ont intégrées à tous les niveaux du développement.

Le Yémen a progressé sur la voie de la démocratie et a créé un système multipartite comprenant des organisations et des partis dans la société civile. Il a mis sur pied différents syndicats et associations. Les organisations non gouvernementales jouent aujourd'hui un rôle important dans le suivi de la Conférence de Beijing. Au nombre de ces organisations, je citera entre autres : l'Association des femmes yéménites, la Société de planification des femmes yéménites, la Société pour l'autonomie économique des femmes et la Société pour le progrès des femmes. Certains de ces groupes prennent d'ailleurs part à la présente session.

Les femmes sont présentes, de façon positive et concrète, à tous les niveaux de prise de décisions politiques et économiques et prennent part aux élections en tant que candidates et électrices dans les centres urbains et ruraux, stimulant ainsi la participation et une véritable compétition. Elles sont également devenues membres actifs des bureaux exécutifs de toutes les provinces de la République. Il ressort des statistiques que 1 272 073 femmes avaient pris part, au Yémen, aux élections parlementaires de 1997 contre 478 700 en 1993. Récemment, la première femme yéménite a été nommée ambassadeur auprès du Royaume ami des Pays-Bas. Un certain nombre de femmes occupent également des postes de direction dans les organes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que dans les partis politiques.

Un département a été mis en place au sein du bureau central des statistiques pour traiter les données ventilées par sexe. Le Comité national des femmes, qui avait été créé sous la présidence du Premier Ministre afin de préparer la participation du Yémen à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a été réorganisé. Ces mesures témoignent de la nécessité de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Comité a été chargé de définir des politiques et stratégies nationales dans tous les domaines critiques

définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il est composé de représentantes de tous les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le Comité a récemment élaboré le deuxième Plan quinquennal pour les femmes, pour la période 2000-2005, qui doit être inclus dans le plan quinquennal du Gouvernement. D'autres départements ont été établis dans tous les ministères afin de mettre en application des stratégies et politiques se rapportant aux femmes.

En ce qui concerne la pauvreté, le Gouvernement yéménite a redoublé d'efforts en vue de l'alléger. Il a adopté un certain nombre de mesures et mis en oeuvre différents programmes, notamment un réseau de sécurité sociale, dont les femmes sont les principales bénéficiaires.

Le Gouvernement a également pris des mesures dans le domaine de l'éducation afin de réduire le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes et de combler l'écart entre les sexes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, et ce grâce à une stratégie favorable aux filles. Ces mesures ont été récemment mises en place avec l'aide d'un certain nombre de pays donateurs et d'organisations internationales, tel le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Gouvernement a également élaboré une stratégie visant à éliminer l'analphabétisme et à promouvoir l'éducation des adultes. De même, il a adopté une loi pour les enseignants et la formation de ceux-ci. Je voudrais, ici, rappeler le vieux dicton : « Si vous instruisez un homme, vous instruisez un individu; si vous instruisez une femme, vous instruisez toute une génération ».

De même, le Yémen a adopté des stratégies pour l'emploi et la formation professionnelle des femmes en fonction des demandes du marché du travail. Il convient de noter que la Constitution et les lois de la République du Yémen garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de droits et de devoirs.

Pour ce qui est de la santé au Yémen, les indicateurs montrent une amélioration sensible au niveau des soins de santé pour les femmes, un taux réduit de mortalité maternelle, une amélioration de la lutte contre la maladie, des taux de fécondité en baisse et un plus grand recours aux méthodes de contraception.

Après avoir souligné les réalisations positives, il me faut également mentionner les obstacles auxquels

nous devons faire face, et qui continuent de ralentir le progrès des femmes dans tous ces domaines. Certains de ces obstacles sont d'ordre institutionnel, d'autres d'ordre géographique ou social. Des études portant sur les écoles et les installations médicales ont montré l'insuffisance de la couverture dans les groupes de populations isolées et un manque d'enseignantes et de professionnelles de la santé. Au nombre des difficultés entravant le travail des femmes dans les secteurs ruraux, il faut citer la dispersion de la population et le manque d'infrastructures, notamment de routes. Le manque de ressource en eau freine également le développement et le progrès des femmes et limite leurs possibilités à se procurer et à faire des provisions d'eau pour les besoins de base des familles.

Je rappellerai que le Yémen accueille un grand nombre de réfugiés, dont la plupart sont des femmes et des enfants qui ont été contraints, à cause de la guerre et du conflit armé dans la Corne de l'Afrique, de vivre dans de difficiles conditions sociales, de santé et psychologiques. Malgré nos moyens limités et les difficultés économiques que nous connaissons, le Gouvernement de mon pays fournit tous les services sociaux et de santé nécessaires ainsi que des abris pour ces réfugiés, bien que ces services ne soient peut-être pas optimum. Nous devons souligner également qu'il faut prendre toutes les mesures appropriées pour alléger la souffrance des femmes et des fillettes vivant dans des conditions d'occupation, d'embargo ou de blocus.

Nous sommes très reconnaissants aux pays donateurs, aux organisations internationales et à tous ceux qui nous aident à mettre en place des programmes pour l'amélioration de la condition féminine et, notamment, pour le développement. Nous remercions tout particulièrement le Gouvernement du Royaume ami des Pays-Bas qui nous soutient dans notre action de mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dennie Wilson, Président de la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Wilson (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de mon gouvernement, d'exprimer nos sincères félicitations à M. Theo Ben Gurirab, de la Namibie, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire sur « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

L'objectif déclaré de la présente session est de réaffirmer notre attachement aux buts et objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, d'évaluer les progrès réalisés et de cerner les nouveaux défis et tendances afin de nous permettre de vérifier que les engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix, sont réalisés au mieux. Je réaffirme la volonté de mon gouvernement de réaliser l'égalité des sexes, le développement et la paix. Je réaffirme l'engagement de mon gouvernement à mettre en oeuvre le plus rapidement possible ce programme dans les domaines où nous ne l'avons pas encore fait.

Il y a cinq ans, le remarquable Programme d'action de Beijing a été conçu pour faire en sorte que l'autonomie des femmes et la réalisation de l'égalité entre les sexes soient au centre de la planification en matière de développement. En outre, lorsqu'il y a cinq ans des plans avaient été élaborés pour combattre les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel, mon gouvernement n'avait pas envisagé les obstacles engendrés par la mondialisation et les politiques commerciales qui ont entravé la mise en oeuvre des nobles objectifs du Programme d'action.

Le bien-être de notre petit État insulaire en développement se trouve plus fragilisé par les effets nocifs de la mondialisation que par les catastrophes naturelles telles que les éruptions volcaniques ou les ouragans. Le cas de l'industrie de la banane des îles Windward est, à cet égard, particulièrement significatif. Le déclin de l'industrie bananière, dû aux défis émanant de pays « amis » et aux décisions subséquentes de l'Organisation mondiale du commerce, a eu un impact non seulement sur les femmes, qui constituent une grande partie du secteur agricole, mais également sur de larges secteurs de la population. Ainsi, les conditions de vie des femmes en milieu rural se sont détériorées, conduisant à la féminisation de la pauvreté.

Des enquêtes menées ont mis en évidence que le fardeau croissant de la pauvreté pèse particulièrement sur les femmes dans les régions touchées. Compte tenu de ces enquêtes, mon gouvernement a décidé de fournir des facilités de crédit aux femmes, et ce en plus des subventions, de l'aide publique et des projets d'emplois publics, en coopération avec le secteur privé.

Mon gouvernement apprécie également la nouvelle orientation politique prise par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale visant à réduire la pauvreté au niveau le plus bas et a lancé de nouveaux programmes axés surtout sur l'allègement de la pauvreté chez les femmes.

Mon gouvernement est gravement préoccupé par les effets dévastateurs du VIH/sida dans toutes les régions du monde. Les statistiques fournies par l'Organisation mondiale de la santé font ressortir que, dans les Caraïbes, les femmes appartenant à la tranche d'âge des 15-29 ans sont les plus touchées. Pour les États en développement qui n'ont pas accès aux médecines de pointe ou ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour faire face à ces besoins cruciaux, la coopération de la communauté internationale est essentielles pour lutter contre ce fléau et l'éradiquer. Mon gouvernement s'est engagé à coopérer à un plan d'action régional avec le secteur de santé pour faire face à la pandémie du sida. Par ailleurs, mon gouvernement affecte des ressources pour soigner les personnes touchées et pour les soins de santé prodigués aux adolescents en matière de santé génésique ainsi que pour renforcer le programme d'éducation familiale dans les écoles.

Avant même les dispositions du Programme d'action de Beijing, mon gouvernement avait adopté une législation moderne visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à instituer l'égalité entre les sexes. Une loi destinée à lutter contre la violence croissante à l'égard des femmes dans notre société a également été adoptée. Cette tendance s'est affirmée lorsque mon gouvernement a promulgué une législation-cadre pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et a été le premier dans les Caraïbes à instituer une cour spécialisée dans les problèmes familiaux. En outre, Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est jointe à 16 autres pays de la région pour mettre en place un stage de formation pour les membres de la police et les travailleurs sociaux en vue de lutter contre la violence familiale. Cette mesure hardie est mise en oeuvre en coopération avec nos partenaires sociaux.

Mon gouvernement s'est engagé à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif afin que les droits fondamentaux des femmes soient préservés. Parmi ces droits figurent notamment le respect de la diversité des femmes autochtones, des

femmes handicapées et l'accès continu à l'éducation pour les adolescentes enceintes et les jeunes mères.

Mon gouvernement a également mis sur pied des programmes destinés à répondre aux besoins des citoyens du troisième âge, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes âgées.

Reconnaissant la contribution des femmes au développement de notre pays, mon gouvernement s'est engagé à créer un climat favorable pour inciter les femmes à se présenter et à être élues aux élections au Parlement. Cet engagement s'est traduit notamment par le choix d'une jeune femme, cadre au Parlement, qui est aujourd'hui sénateur et Présidente adjointe de l'Assemblée. En outre, les femmes continuent à occuper des postes clés dans les domaines de la gestion et de l'administration, tant dans le secteur public que privé.

Mon gouvernement est parfaitement conscient que, pour changer les stéréotypes s'attachant aux femmes, il faut s'attaquer aux causes fondamentales. Pour ce faire, il a centré son action sur l'éducation. Ainsi il entamé l'examen d'une série d'ouvrages afin de supprimer les préjugés à l'encontre des femmes dans les programmes scolaires. Il a mis au point des stratégies de formation des enseignants sur la base de l'égalité entre les sexes et a nommé des conseillers afin de mener une action de sensibilisation à la sexospécificité dans les écoles. Ces mesures se sont traduites par une augmentation du nombre de filles qui étudient aujourd'hui des matières non traditionnelles au niveau secondaire. Il en est de même pour les garçons. Poursuivant son action, mon gouvernement participera à un programme régional destiné à multiplier les données ventilées par sexe sur l'alphabétisation, l'assiduité à l'école et le choix des sujets d'études.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaît l'importance des médias dans la diffusion de l'information concernant le Programme d'action de Beijing. Elle est également préoccupée par le fait que la condition de vie des femmes a pâti de l'image négative véhiculée dans les médias. Le processus éducationnel a pour but de fournir une nouvelle image de la femme, mais pour cela nous avons besoin de la coopération et du partenariat de tous les moyens de communication. C'est pourquoi un représentant des médias est présent à la Commission nationale de la femme.

Mon gouvernement se félicite du processus d'examen qui va bientôt prendre fin. Nous sommes en train de prendre des mesures concrètes pour améliorer la condition de la femme et avons sans conteste tiré des enseignements des meilleures pratiques en cours dans d'autres pays. Nous sommes favorables à la poursuite du processus d'examen dans notre mise en oeuvre du Programme d'action.

Enfin, mon gouvernement est parfaitement conscient de la contribution de la société civile, des organisations de femmes, du secteur privé, des syndicats et autres organisations non gouvernementales au développement de notre pays. C'est pourquoi il est impératif de faire participer tous les secteurs de la société à l'échelon national et d'encourager une étroite coopération avec des partenaires régionaux et internationaux si nous voulons mettre en oeuvre avec succès le Programme d'action de Beijing.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Une fois encore je demande aux représentants de bien vouloir garder le silence dans la salle de l'Assemblée générale. Je réitère également mon appel à la brièveté et prie les délégations de limiter leurs déclarations à sept minutes, temps fixé par la décision de l'Assemblée générale.

C'est avec grand plaisir que je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la République des Seychelles, Mme Janick Bru, Directrice générale, Ministère des affaires sociales et du perfectionnement de la main-d'oeuvre des Seychelles.

Mme Bru (Seychelles) : L'égalité entre les hommes et les femmes a fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement dès le début de la création de notre République, il y a quelque 23 ans. Les femmes seychelloises ont toujours été reconnues comme des partenaires essentielles au développement du pays.

Pour ce qui est des question d'égalité entre les sexes, la République des Seychelles a eu une attitude quelque peu différente de celle de la plupart des pays en adoptant tout de suite une approche visant à l'intégration sexospécifique. Il y a plus d'une décennie, un Comité directeur national pour la parité, composé de personnalités du Gouvernement, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, a été établi pour promouvoir et assurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes. La représentation masculine au sein de ce comité a créé un climat propice à la coopération et a favorisé la prise en considération des

besoins des hommes et des femmes dans l'élaboration des programmes de développement national.

La charte constitutionnelle des Seychelles des droits et indépendamment de leur sexe. Toutefois, des réglementations spécifiques établies dans le cadre législatif protègent les droits civils et fondamentaux de la femme. Il en va ainsi du droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants nés aux Seychelles, même si le mari est un étranger, du droit à la propriété et à l'héritage et du droit à réclamer une pension alimentaire au partenaire défaillant – marié légalement ou vivant maritalement.

En ce qui concerne les femmes et la pauvreté, le Gouvernement des Seychelles reconnaît l'importance d'une bonne éducation pour permettre aux hommes et aux femmes de parvenir à un niveau de vie décent. Depuis 10 ans, une politique rendant obligatoire et gratuite l'éducation a permis à tous les garçons et filles d'avoir l'égalité d'accès à l'éducation et les mêmes chances en matière d'emploi. Aujourd'hui, la scolarisation des enfants atteint 100 %. Ainsi, toutes les filles disposent des bases requises pour choisir leur orientation professionnelle.

Étant entendu que les ressources humaines sont la principale richesse de notre pays, le Ministère des affaires sociales et du perfectionnement de la main-d'œuvre et le Ministère de l'éducation oeuvrent ensemble pour éliminer les stéréotypes au moyen de l'éducation, de la sensibilisation et des conseillers d'orientation pour les jeunes. Les manuels scolaires ont été revus pour supprimer tous ces stéréotypes et les enseignants ont été amenés à suivre systématiquement des programmes de sensibilisation à la spécificité sexospécifique.

Conscient de l'importance de la santé pour nos concitoyens et de l'incidence des coûts de santé sur notre économie, le Gouvernement a pris des mesures pour la fourniture de soins gratuits. Des soins de santé maternelle sont dispensés dans toutes les circonscriptions et les indicateurs montrent que le taux de couverture des soins en matière de santé prénatale est de 98 %.

Les femmes jouent également un rôle déterminant dans les prises de décisions nationales. Les Seychelloises se sont pleinement investies dans la lutte pour l'indépendance et sont restées politiquement actives dans notre pays. Parmi les membres de l'Assemblée nationale élus ou désignés, 21 % sont des

femmes; 25 % des membres des cabinets ministériels sont également des femmes. Un récent sondage montre qu'au niveau local les femmes sont aujourd'hui plus actives que les hommes. Les femmes représentent 60 % des conseillers du Gouvernement dans les circonscriptions.

Actuellement, nous nous attachons particulièrement aux questions de la violence familiale et de la violence à l'égard des femmes. Des programmes de sensibilisation ont été mis en place et se sont révélés efficaces. Ils ont en effet permis de remplacer l'attitude de tolérance et de passivité qui existait auparavant par la condamnation et la détermination de briser le cercle vicieux de la violence. Ainsi, un tribunal national de la famille, mis en place il y a deux ans, a été une mesure efficace pour traiter les cas de violence familiale et défendre les droits des femmes et des enfants.

Des lois et la politique menée ont contribué au progrès de la femme seychelloise. Cependant, les préjugés existent toujours. La plupart des femmes occupent encore des emplois moins rémunérés que ceux des hommes; les femmes représentent encore la majeure partie des victimes de la violence familiale. En fait, ces problèmes sont liés à des stéréotypes culturels hérités du passé et souvent considérés comme « normaux », bien qu'objectivement ils soient tout à fait anormaux. Il est difficile de faire disparaître ces stéréotypes car ils sont souvent profondément ancrés dans les mentalités. Modifier cet état d'esprit exigera du temps et des efforts constants.

Il convient, à cet égard, de se poser quelques questions à propos du rôle des hommes dans tout cela. Comment perçoivent-ils dans ce monde, la nécessité de redéfinir le rôle des hommes et des femmes? Que faudrait-il faire pour les préparer à devenir plus réceptifs et plus coopératifs au lieu d'être simplement résignés et tolérants?

Pour terminer, nous estimons que les sociétés doivent impérativement instaurer un climat propice à la promotion des femmes, qui représentent la moitié de la population. Pour cela, il est essentiel de disposer d'un cadre juridique qui protège, à égalité, les droits fondamentaux de tous et d'un système éducationnel qui contribue à l'émancipation de toutes les personnes compétentes. Nous ne pensons pas que l'égalité entre hommes et femmes doive être considérée comme une question nationale isolée mais bien plutôt faire partie

intégrante de tout le système. C'est seulement ainsi que les femmes pourront surmonter les handicaps imposés par des siècles de traitement inégal et qu'elles pourront réaliser pleinement leur potentiel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Roselyn Tor, Directrice des affaires féminines de Vanuatu.

Mme Tor (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Ma délégation et moi-même transmettons les salutations du Gouvernement et du peuple de Vanuatu, petite nation située au sud-ouest du Pacifique. Qu'il me soit permis de féliciter M. Gurirab pour sa nomination au poste de Président de l'Assemblée générale à la présente session, ainsi que le Bureau pour la manière efficace dont ils conduit nos travaux tout au long de cette semaine.

Cinq ans se sont écoulés depuis notre réunion de Beijing et de l'engagement que nous avons pris de mettre en oeuvre les 12 domaines critiques des femmes et des fillettes dans le monde. Nous sommes rassemblés ici, cette semaine, pour examiner nos réalisations et pour mettre en commun nos expériences, nos espoirs et nos aspirations. Nous réaffirmons notre attachement aux principes et au cadre général défini pour la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix, conformément aux Programmes d'action de Beijing, de Copenhague, du Caire, de la Barbade et de Rio.

L'action primordiale entreprise par Vanuatu à l'issue de la Conférence de Beijing a consisté à organiser une réunion des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de passer en revue et d'établir les priorités du Programme de Beijing en fonction de nos besoins et de nos ressources, et d'en traduire le texte en anglais simple. Ce document a ensuite été traduit en bislama, la *lingua franca*, afin que la population puisse le comprendre, et a été intitulé « Travailler ensemble pour les femmes ».

L'indice de pauvreté dans les États insulaires du Pacifique situe Vanuatu au troisième rang des pays les moins avancés. C'est pourquoi Vanuatu estime que la clef du développement et du succès réside dans l'éducation. Cependant, étant donné les faibles ressources humaines et financières dont nous disposons, l'éducation à Vanuatu n'est ni gratuite, ni obligatoire. Depuis la Conférence de Beijing, le nombre d'écoles primaire a augmenté ainsi que le nombre d'enfants scolarisés. Cependant, sur

l'ensemble des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire, moins du tiers trouvent une place dans les établissements d'enseignement secondaire, et ce taux est encore plus faible dans l'enseignement supérieur. Le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont créé des écoles professionnelles dans différentes provinces pour répondre aux besoins des enfants en échec scolaire, mais la plupart de ces établissements professionnels sont destinés aux garçons. Les femmes ont besoin de recevoir une meilleure instruction et d'être mieux informées pour leur permettre d'améliorer leur condition actuelle.

Toutefois, étant donné l'existence de 105 langues différentes, sans compter les dialectes, et de trois langues officielles – anglais, français, bislama –, la dissémination des écoles dans quelque 80 îles, la précarité des ressources financières, économiques, humaines et les difficultés de communication, les besoins restent entiers.

Pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'autonomie économique des femmes, Vanuatu a lancé, en 1996, un plan de microcrédit destiné aux femmes défavorisées. Les 20 premières femmes ont obtenu leurs prêts en février 1997 alors que leurs comptes bancaires présentaient un solde nul. Je suis heureuse de pouvoir dire qu'en mai 2000, le nombre des participantes est passé à 435, avec des économies de l'ordre de 3 000 dollars. La demande d'accès à ce plan est grande mais les ressources sont limitées.

Une nation florissante est une nation saine. Depuis la Conférence de Beijing de 1995, Vanuatu a progressé quelque peu dans le domaine de la santé des femmes. La mortalité infantile et maternelle a été réduite et l'espérance de vie de femmes a augmenté. Cette situation est le fruit de l'action menée en coopération par les organisations gouvernementales et non gouvernementales, tels l'Association pour la santé familiale de Vanuatu, le Conseil national des femmes de Vanuatu, le Centre des femmes de Vanuatu et la Société pour les handicapées de Vanuatu.

Vanuatu a la chance d'être encore à l'abri du virus du sida. Cependant, les maladies transmises par les moustiques, tels la malaria ou la dengue et d'autres maladies comme le cancer du sein et du col de l'utérus exigent davantage de travail et de ressources financières et humaines si nous voulons les éradiquer du pays.

En raison de l'importance de la violence familiale, Vanuatu a créé, en 1992, grâce à l'aide de l'Association australienne pour le développement des femmes, le Centre pour les femmes pour venir en aide aux victimes de violence familiale. Cette association leur donne des conseils, des avis et les héberge temporairement. Elle travaille en étroite coopération avec les services gouvernementaux, la police et le Centre de crise de Fidji pour dispenser éducation et formation au niveau communal.

Au cours des trois dernières années, une baisse de la violence a été constatée, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. En mars 1995, Vanuatu a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un comité comprenant des organisations gouvernementales et non gouvernementales a été créé pour suivre les progrès réalisés et, en 1998, un projet de loi sur la protection de la famille a été élaboré. Ce projet propose, entre autres, de préserver et de promouvoir des relations harmonieuses, de prévenir la violence familiale à tous les niveaux de la société, de garantir une protection juridique effective aux victimes de violence familiale et de punir tous les auteurs d'actes de violence familiale.

Bien que le projet de loi ait fait l'objet d'une plus grande publicité et de plus de consultations et d'ateliers que tout autre dans l'histoire de Vanuatu, la question reste de savoir si les 52 membres du Parlement, tous des hommes, adopteront ce projet en août 2000, lors de la session parlementaire.

Vanuatu a toutefois fait certains progrès. Ainsi, des femmes occupent des postes de décision. Aujourd'hui, des femmes sont commissaires aux comptes, procureurs généraux, greffiers en chef et huit femmes ont des postes de directeurs. En revanche, nous n'avons pas de femmes au Parlement dans le Gouvernement actuel, alors qu'il y en avait une dans le Gouvernement précédent.

En juin 1997, le Gouvernement a lancé le Programme de réforme globale. L'une des questions principales concernait l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Au titre de ce programme, différents mécanismes ont été créés pour examiner cette question. Le Département des affaires féminines est devenu un département autonome sous la responsabilité du Premier Ministre. Un fonctionnaire chargé de la planification et de l'égalité entre les sexes

a été nommé et un réseau de femmes cadres fonctionnaires a été créé pour étudier les voies et moyens susceptibles de redresser ces déséquilibres. Des organisations non gouvernementales ont travaillé conjointement avec le Gouvernement pour faire pression sur les différents secteurs de la communauté et sur le secteur public dans son ensemble afin de parvenir à des changements à cet égard.

Les droits des femmes font partie des droits fondamentaux. L'article 5 de la Constitution de Vanuatu prévoit un traitement égal entre les hommes et les femmes conformément à la loi. Cependant, l'application de cet article est encore loin d'être satisfaisante. Grâce au Programme de réforme globale du Gouvernement, au Projet de bonne gouvernance, à l'Organisation des femmes de Vanuatu dans le domaine politique et à l'aide de l'université du Pacifique Sud, à Port Vila, nous avons passé en revue la législation de Vanuatu pour faire en sorte qu'elle soit entièrement fondée sur l'égalité entre les sexes. Des recommandations pour y apporter des amendements ont été soumises aux autorités intéressées.

Grâce au programme d'aide extérieure du Gouvernement australien, AusAID, Vanuatu a proposé d'instaurer un système à l'Institut national technique de Vanuatu où les filles seraient formées dans des domaines non traditionnels tels que mécanique, électronique, bâtiment et menuiserie. Le projet est encore en cours d'examen pour évaluer ses risques d'échec ou ses chances de réussite.

Pour terminer, au nom des femmes de Vanuatu je voudrais dire ceci : le scénario de la pièce intitulée *La promotion des droits de la femme* a été écrit et la mise en scène réalisée en 1946. Cinquante-quatre ans plus tard, nous sommes toujours en train de répéter nos rôles respectifs. Il est maintenant grand temps de monter sur la scène et de jouer la pièce. Pour ce faire, les pays en développement et sous-développés se tournent vers la communauté internationale des nations développées pour faire en sorte que nous connaissions toutes nos rôles et nos responsabilités dans cette pièce.

« Un partenariat pour le nouveau millénaire », tel est le thème des femmes de Vanuatu. Nous voudrions l'étendre à la participation de tous à la présente session. Continuons à oeuvrer ensemble pour l'accession des femmes à un niveau de vie plus équitable, à un monde meilleur, plus sain et pour l'égalité des sexes, le développement et la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ravan Farhâdi, Chef de la délégation de l'Afghanistan.

M. Farhâdi (Afghanistan) : C'est avec une grande amertume que je présente cette intervention au nom de l'État islamique d'Afghanistan sans pouvoir donner d'informations encourageantes, comme la plupart des autres orateurs qui se sont exprimés, au nom de leurs pays, sur les progrès réalisés dans les domaines de la promotion de la femme et de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing du 15 septembre 1995. En effet, la guerre imposée au peuple afghan par notre voisin du sud a eu un impact tragique sur les populations civiles, en particulier sur les femmes et les enfants.

Nous sommes d'avis que les conférences mondiales offrent aux États Membres un lieu de rencontre où ils peuvent entreprendre des démarches communes pour lutter contre les problèmes identiques qu'ils affrontent. C'est justement pour cette raison que nous voudrions profiter de cette occasion pour expliquer à la présente Assemblée extraordinaire, réunie pour débattre de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix pour le XXI^e siècle, les problèmes des femmes et des jeunes filles afghanes dans la partie du territoire afghan sous l'occupation de mercenaires dénommés Taliban, recrutés et envoyés en Afghanistan par les services secrets pakistanais, connus sous le nom de ISI.

Depuis l'arrivée des Taliban dans les territoires qu'eux-mêmes et leurs alliés extrémistes et obscurantistes occupent, les femmes sont privées de leur droit au travail. Une pauvreté de plus en plus grande sévit dans un nombre croissant de familles urbaines, surtout à Kaboul où, depuis septembre 1996, plus de 40 000 femmes veuves qui travaillaient ont perdu l'emploi qui leur permettait de subvenir aux besoins de leurs familles.

M. Stanilaus (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

Les violences à l'égard des femmes sous l'occupation des mercenaires extrémistes taliban font rage. Des restrictions toujours plus grandes équivalent à de la discrimination sont imposées de façon systématique aux femmes et aux jeunes filles dans ces zones par le biais d'une politique appliquée par décrets. Cette politique est mise en vigueur par le prétendu et notoire « Ministère de la prévention du vice

et de la promotion de la vertu ». D'après de nombreux témoignages, des restrictions concernant les femmes ont été imposées au moyen de châiments cruels, dégradants et inhumains. Certaines femmes ont notamment été frappées par les gardes des Taliban dans des lieux publics pour être sorties de chez elles sans être accompagnées par un homme membre de la famille. Des restrictions en matière de soins médicaux sont également imposées aux femmes.

L'interdiction à l'éducation des femmes et des filles est un autre aspect négatif de l'occupation du territoire afghan par les mercenaires taliban. Des dizaines d'écoles et de lycées de filles ont été fermés par les Taliban. Il faut préciser qu'en Afghanistan l'éducation des jeunes filles avait commencé dans les années 20. En 1937, la création du premier lycée de filles a été suivie par d'autres. Dans les villes afghanes et dans les zones semi-urbaines, l'éducation féminine faisait des progrès, comme d'ailleurs dans les autres pays musulmans du monde.

Les conflits armés infligent des souffrances spécifiques aux femmes et aux enfants. La situation actuelle des femmes en Afghanistan illustre d'une façon claire cette réalité. Dans les déplacements de la population afghane imposés par les Taliban en juillet 1999, plus des deux tiers des réfugiés étaient des femmes et des enfants. Les jeunes filles déplacées ont dû se soumettre à des « mariages » imposés par les Taliban. Les femmes ont été séparées des hommes de leur famille. Tous ces actes barbares perpétrés par les Taliban ont été révélés par les organisations des droits de l'homme, notamment par le rapporteur spécial de la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain.

Nous sommes fermement convaincus que la crise actuelle en Afghanistan, imposée par le Pakistan à des fins hégémoniques devrait être condamnée par la communauté internationale. Le Pakistan doit cesser de soutenir et d'envoyer des mercenaires extrémistes qu'il renforce par des groupes politiques misogynes qui n'appartiennent pas à notre temps et n'observent pas les vraies prescriptions de la sainte religion de l'islam. Les forces militaires étrangères et les prétendus combattants volontaires qui sont envoyés en Afghanistan par le Pakistan doivent donc immédiatement quitter notre pays. Les Afghans devraient pouvoir régler leurs problèmes par des moyens pacifiques sous les auspices des Nations Unies.

Dans le but de renforcer, de par le monde, la solidarité avec les femmes afghanes, nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse pression sur la junte militaire pakistanaise qui doit cesser de mener cette guerre expansionniste en Afghanistan. Le peuple afghan, comme tous les peuples du monde, a le droit de vivre en paix. C'est seulement dans une situation de paix et de sécurité que les droits fondamentaux des femmes et des enfants pourront être respectés. Le respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des jeunes filles, devrait être une composante essentielle de l'accord de paix entre les parties et être intégré à tout arrangement futur.

Je dois signaler que les écoles et les lycées de filles sont encore ouverts dans les zones libres situées dans le nord-est de l'Afghanistan et administrées par l'État islamique de l'Afghanistan. Depuis février dernier, il existe une Association de femmes oeuvrant pour la promotion de la condition de la femme, et dont les membres sont des institutrices qui enseignent dans les écoles de filles.

Pour terminer, je voudrais souligner que, pour assurer la promotion et le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans le monde, la volonté politique et le respect des engagements pris sont des éléments essentiels pour que l'égalité entre les sexes, le développement et la paix deviennent des réalités. À cet égard, l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes constitue un cadre juridique qui peut conduire à l'application du Programme d'action de Beijing.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Lidija Topic, représentante de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Topic (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour féliciter M. Gurirab de sa nomination au poste de Président de l'Assemblée générale à sa présente et importante session extraordinaire. C'est pour moi un grand honneur que d'y prendre la parole au nom de ma délégation.

En tant que pays participant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, la Bosnie-Herzégovine, tout comme le reste de la communauté mondiale, a exprimé son ferme attachement au Programme d'action de Beijing adopté par la Conférence. Bien que mon pays se trouvait au

coeur d'un conflit en 1995, nous sommes cependant en mesure, aujourd'hui, d'évaluer les progrès réalisés au cours des cinq dernières années.

Quelques mois seulement après l'adoption de la Déclaration de Beijing, l'Accord de paix de Dayton a été signé. Comme à l'accoutumée, aucune femme, que ce soit d'un côté ou de l'autre, n'était présente à la table des négociations.

Ce n'est que récemment que nous avons commencé à jouer un rôle dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, c'est-à-dire depuis la fin la guerre et la reconstruction de la société après le conflit. La première mesure a consisté à traduire la Déclaration de Beijing dans les langues pratiquées en Bosnie-Herzégovine, ce qui a permis une diffusion plus large de ce document et de ses principes.

Aujourd'hui, dans mon pays, les femmes occupent 29 % des sièges de la Chambre des Représentants, ce qui place notre pays parmi les premiers pour ce qui est de la participation des femmes au Parlement. Je dois reconnaître ici le rôle positif joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) grâce à l'application du règlement de la Commission électorale provisoire aux termes duquel un tiers des candidats doivent être des femmes, de même que trois des 10 premiers candidats figurant sur les listes électorales. Quelques années auparavant, en 1996 et 1997, les femmes n'occupaient, respectivement, que 2 et 5 % des sièges à la Chambre des représentants. Il n'en reste pas moins que les femmes sont sous-représentées à tous les échelons des organes gouvernementaux.

En coordination avec le Département de l'OSCE pour la démocratisation, les femmes députés ont été à l'origine de la création de commissions parlementaires permanentes pour s'occuper des questions relatives à la condition de la femme, à la mise en oeuvre du Programme d'action et pour prendre des initiatives en vue d'instaurer les conditions requises pour la mise sur pied de services gouvernementaux. Dans le cadre de ces objectifs, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a récemment ouvert le Centre pour l'égalité entre les sexes.

En Bosnie-Herzégovine, les femmes représentent 40 % de la main-d'oeuvre. Le taux de chômage, dans mon pays, s'élève à 40 %, et 40 % des chômeurs sont des femmes.

Dans mon pays, les filles ont, à égalité avec les garçons, accès à l'éducation. Au niveau universitaire, les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles, mais les filles diplômées de l'université sont légèrement plus nombreuses.

En Bosnie-Herzégovine, les femmes ont nourri leurs familles lorsque les vivres manquaient. Les femmes ont fait vacciner leurs bébés alors qu'elles prenaient des risques mortels en quittant leurs abris. Les femmes se pas aller à l'école. Les femmes de Srebrenica sont toujours à la recherche de quelque 10 000 pères, frères, maris et autres membres de leur famille portés disparus. Dans notre pays, les femmes sont les véritables héroïnes de la société, qu'ils s'agisse de nos grands-mères, de nos mères, de nos filles; qu'elles soient musulmanes, orthodoxes, catholiques, juives ou autres.

Plus jamais le viol utilisé comme arme de guerre ne doit rester impuni. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie définit le viol comme crime contre l'humanité. La délégation de Bosnie-Herzégovine a joué un rôle important au Comité préparatoire de la Cour pénale internationale en faisant en sorte que, pour la première fois, les crimes commis à l'égard des femmes soient pris en compte dans son Statut.

Le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme et d'autres partenaires, a organisé une conférence en Bosnie-Herzégovine intitulée « Trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ». La conférence a mis en évidence l'ampleur du problème lié aux conditions épouvantables d'esclavage et de servitude auxquelles les femmes et les jeunes filles sont soumises.

Nous, gouvernements, devons oeuvrer ensemble pour recenser et protéger les victimes. Plutôt que de poursuivre les victimes nous devons poursuivre les trafiquants. Nous devons nous engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre ce crime transnational et comprendre les causes du trafic, notamment l'appauvrissement économique et la dislocation des normes sociales résultant des sociétés en transition. La Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les travaux du Comité spécial chargé d'élaborer les deux protocoles à la convention contre le crime transnational organisé, en espérant que ces importants instruments seront prochainement finalisés.

La pleine mise en oeuvre des droits des femmes et des petites filles, en tant que partie intégrante des droits et libertés fondamentaux, doit être ancrée dans les politiques et programmes de sensibilisation à l'égalité entre les sexes, notamment le développement à tous les niveaux, afin de promouvoir la responsabilisation et la promotion de la femme.

Les efforts constants menés sur le plan international et le travail des organisations locales non gouvernementales pour parvenir à l'égalité entre les sexes ont joué un rôle de premier plan dans la responsabilisation des femmes. Au cours des dernières années, la détermination de la société civile et des organisations communautaires non gouvernementales de mon pays ont procuré aux femmes conseils, aide et protection. Une ligne téléphonique a été mise en service et fournit gratuitement des conseils aux victimes de violence familiale.

La question de l'égalité entre les sexes est plus qu'une simple question idéologique et morale. Selon nous, la base même de tout progrès dans ce domaine est l'amélioration de la condition de la femme. Ainsi, la société tout entière ne pourrait qu'être renforcée, indépendamment de l'ethnie, de la culture ou de la religion.

L'application intégrale des droits de la femme n'est pas un problème d'égalité entre les sexes mais un problème humain. Les femmes et les fillettes représentent le secteur le plus vulnérable de la société et notre objectif commun doit être de créer un environnement propice à l'accès de toutes les femmes à leurs pleins droits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Mary Note, Chef de la délégation des Îles Marshall.

Mme Note (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je transmets les vœux du Président, du Gouvernement et du peuple de la République des Îles Marshall pour la réussite de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ». Ma délégation se félicite de l'organisation de la présente session extraordinaire.

En 1995, lors de l'événement historique constitué par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, les Îles Marshall se sont associées aux

187 autres nations membres pour adopter le Programme d'action de Beijing pour la promotion des femmes. La Conférence a reconnu les nombreux obstacles auxquels doivent faire face les femmes du monde entier et constitué une base solide d'action en faveur de l'égalité entre les sexes et de la responsabilisation des femmes dans les domaines social, économique et politique.

La Conférence a mis en évidence les domaines et facteurs critiques entravant l'émancipation des femmes. L'attention s'est portée principalement sur les thèmes suivants: l'allègement de la pauvreté, l'égalité en matière d'éducation et de soins de santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, l'accès limité aux ressources économiques, le rôle marginal des femmes pour ce qui est du pouvoir et de la prise de décisions, la discrimination persistante à l'égard des femmes et des fillettes ainsi que la violation de leurs droits fondamentaux.

Cinq ans plus tard, les femmes du monde entier se voient toujours soumises à de nombreuses contraintes. Il ne faut cependant pas baisser les bras. Nous avons beaucoup à gagner de nos expériences respectives. Allons de l'avant pour faire progresser le programme de Beijing+5 et pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action, et que nous partageons toutes. En même temps, félicitons-nous des réalisations que nous avons enregistrées jusqu'à présent. La lumière au bout du tunnel est beaucoup plus brillante. En fait, nous aspirons à un monde qui soit pleinement conforme aux objectifs de Beijing+5.

En ce début du XXI^e siècle, notre petit État insulaire, comme l'ensemble des pays en développement, dispose de structures économiques et institutionnelles fragiles qui influent sur nos vies et nos actes. Une représentation insuffisante de femmes au Gouvernement, les possibilités d'emploi réduites pour les femmes, le matérialisme et le gaspillage, l'alcoolisme et les mauvais traitements, la détérioration des cultures et pratiques traditionnelles sont, entre autres, les défis auxquels nous devons faire face.

Les Îles Marshall ont conscience du rôle et du potentiel importants des femmes dans le domaine du développement national. Le respect de leur statut social est d'ailleurs depuis longtemps ancré dans les traditions, la pensée culturelle et la vie du peuple pacifique de ce pays. La participation active et à parité des femmes au développement national n'a jamais été

étranger au peuple ou au Gouvernement. Cependant, les programmes destinés à donner aux femmes la possibilité de s'instruire et de participer au processus politique et aux activités économiques productrices ainsi que de développer leur prise de conscience culturelle paraissent encore inadaptés et insuffisants. En outre, le Gouvernement national est parfaitement conscient que la participation accrue des femmes à la vie économique, politique et sociale du pays est des plus souhaitable et ne peut qu'être des plus bénéfiques à la nation tout entière.

Outre la Convention sur les droits de l'enfant, le Gouvernement envisage d'adhérer, dans un avenir rapproché, à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entre autres instruments juridiques internationaux.

Comme la Constitution de la République le prévoit, les hommes et les femmes disposent, à parité, du droit de vote et de celui de briguer un poste dans l'administration. Nous avons constaté un intérêt croissant de la part des femmes à la vie publique, comme l'ont d'ailleurs démontré les élections aux niveaux national et local. De plus en plus de femmes occupent des postes de haut niveau dans la fonction publique et entrent également dans le secteur privé.

Les femmes des Îles Marshall, en coopération avec notre gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organisations régionales, les organisations internationales et les institutions des Nations Unies, se penchent sur les questions liées à l'intégration sexospécifique. Depuis l'application de notre politique nationale des femmes, des groupements de femmes sont devenus des partenaires actifs dans la mise en oeuvre des programmes de développement durable de notre pays.

Le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer la condition des femmes. En outre, il a mis sur pied une politique visant à faire des femmes des partenaires égales à tous les niveaux et leur permettant d'accroître leur niveau de compétence et de formation pour augmenter leurs chances d'obtenir un emploi et renforcer la coordination des activités des femmes. L'élaboration de la politique nationale en matière de population et de développement, la politique nationale pour la jeunesse, la politique nationale à l'égard des femmes, la politique en matière

d'alimentation, de nutrition et d'agriculture et, enfin, les préparatifs en vue de la réactivation et de la réorganisation du Conseil national des femmes montrent à l'évidence que le Gouvernement s'attache fermement à renforcer le rôle des femmes dans l'édification de la nation et à protéger leurs droits.

Pour marquer notre engagement à l'égard de l'amélioration de la condition des femmes, une Convention nationale des femmes est prévue pour septembre 2000. Les femmes de toutes les Îles Marshall viendront y examiner la politique nationale à l'égard des femmes et définir les mesures à prendre pour le XXI^e siècle. J'invite la communauté internationale à se joindre à nous dans cette entreprise.

Je ferais preuve d'une bien grande négligence si je n'évoquais pas l'essence même de la responsabilisation des femmes, c'est-à-dire l'éducation. Selon un proverbe bien connu :

« Si vous éduquez un homme, vous éduquez une personne, mais si vous éduquez une femme, vous éduquez toute une famille et, au-delà, le monde entier. »

Certes, sans une population solide et une main-d'oeuvre féminine qualifiée aucune société ne peut se libérer économiquement, politiquement ou socialement. Les Îles Marshall attachent une très grande valeur à l'éducation et, à cet égard, les femmes ont la chance d'avoir, à parité, accès à l'éducation et aux possibilités de formation.

La promesse de progrès importants pour les femmes au moyen de la mise en oeuvre suivie du Programme d'action peut devenir une réalité grâce aux efforts soutenus de tous les partenaires. Ce qui implique l'investissement de ressources nouvelles et supplémentaires de la part de la communauté internationale et régionale et des gouvernements. Le Gouvernement des Îles Marshall attend et espère que la communauté internationale fournira les ressources financières et techniques nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme d'action et des nouvelles initiatives qui résulteront de la présente conférence.

Pour terminer, je voudrais souligner l'aide et la contribution fournies, en matière de développement, par nos partenaires internationaux pour faire avancer la cause des femmes. Les Îles Marshall restent engagées à l'égard du Programme d'action et sont prêtes à relever les défis mis en évidence par la présente session et à

progresser en matière d'égalité, de développement et de paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Palanitina Toelupe, Sous-Secrétaire du Ministère des affaires féminines du Samoa.

Mme Toelupe (Samoa) (*parle en anglais*) : Je suis profondément honorée de prendre la parole devant cette assemblée au nom du Gouvernement et du peuple du Samoa, à l'occasion de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

En vertu de la Charte de l'Organisation, nous, les peuples des Nations Unies, réaffirmons une fois encore devant ce grand rassemblement, notre foi dans les droits et libertés fondamentaux, dans la dignité et la valeur de l'être humain ainsi que dans l'égalité des droits entre les hommes et les femmes de toutes les nations, grandes et petites.

Samoa est un État souverain, indépendant, situé dans la région du Pacifique. Notre culture est au coeur même de notre façon de vivre. Le lien étroit de notre peuple à la terre et à la mer est fondé sur nos valeurs traditionnelles et nos fermes principes chrétiens, qui nous guident et nous soutiennent physiquement et spirituellement.

Pour notre gouvernement, les droits et les libertés fondamentaux trouvent leur épanouissement dans notre culture et nos traditions. À cet égard, la Constitution du Samoa, qui s'inspire des principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, témoigne de notre ferme engagement à l'égard des droits et des libertés fondamentaux, particulièrement pour ce qui est de l'égalité des chances pour tous les citoyens, indépendamment de leur sexe.

La façon de vivre samoane, la *Fa'a-Samoa*, reconnaît l'extrême valeur de chaque citoyen, car il ou elle peut hériter du titre de chef de famille, de la terre et de la langue samoanes.

Dans sa déclaration portant sur la stratégie économique pour la période 2000-2001, le Gouvernement a souligné qu'il s'agissait d'établir un partenariat pour une société prospère, reconnaissant par là que les femmes sont des partenaires égales sur tous les plans. Au Samoa, les femmes ont accès, sur un pied d'égalité, aux services d'éducation et de santé, ont les mêmes chances dans le domaine de l'emploi, bénéficient de la même protection juridique et peuvent

occuper les mêmes positions de prise de décisions à tous les niveaux au sein de la famille, de la communauté et du Gouvernement. Samoa a toujours reconnu et appuyé les rôles multiples incombant aux femmes, que ce soit au foyer, dans la communauté, à l'église ou dans leurs professions.

La mise sur pied du Ministère des affaires féminines par un loi adoptée par le Parlement en 1990 témoigne de la haute considération du Gouvernement samoan pour les femmes et pour leur contribution au développement du pays sur les plans économique, social, politique et spirituel. Samoa est l'une des rares nations au monde qui célèbre, chaque année, une Journée nationale des femmes – le lundi faisant suite au dimanche consacré aux mères. Cette année marque le dixième anniversaire de l'instauration de cette fête.

La création du Ministère des affaires féminine a constitué un important jalon sur la voie de l'application de l'égalité des chances pour les femmes et les enfants à tous les niveaux de la société samoane. Cet état de fait s'est trouvé renforcé lorsque Samoa a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1992, et la Convention sur les droits de l'enfant, en 1994.

Conformément aux engagements pris par Samoa lorsqu'il a ratifié les accords régionaux et les conventions internationales pertinents, une politique nationale à l'égard des femmes de Samoa pour la période 2000-2001 a été élaborée et est actuellement soumise au Cabinet pour approbation. L'objectif de cette politique nationale est tout à fait clair : faire participer de façon constructive et bénéfique toutes les femmes de Samoa au développement national pour permettre à tous d'atteindre un bon niveau de vie. Il s'agit de développer et d'accroître les capacités des femmes du Samoa dans tous les domaines de partenariat avec les parties prenantes, notamment en faisant en sorte que les femmes soient bien informées de leurs droits fondamentaux et des moyens d'accéder aux services et ressources adéquats. Il est important de réaffirmer ces droits fondamentaux et d'assurer notre bien-être grâce à notre politique nationale vis-à-vis des femmes.

Dans son plan pour la période 2000-2003, le Ministère des affaires féminines a défini les domaines clefs du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action du Pacifique de 1994 auxquels le Gouvernement du Samoa a donné la priorité pour

qu'ils soient mis en oeuvre en partenariat avec des organisations non gouvernementales.

Le progrès des femmes au Samoa a été facilité par les activités de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui ont contribué à défendre les droits fondamentaux en matière de violence à l'égard des femmes et de droits des enfants.

En 1995, la déclaration régionale pour des « îles saines » a préconisé la promotion de cadres sains où les gens puissent vivre et se rassembler. À cet égard, la déclaration pour des « îles saines » réaffirme la valeur que les femmes du Samoa attachent à des foyers sains et à des villages sains, véritables atouts pour le bien-être général. C'est l'élément déterminant du succès de la promotion des femmes dans tous les domaines et de la réalisation du Programme d'action de Beijing.

Nous ne prétendons pas avoir pleinement mis en oeuvre les domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, nous nous sommes attachés en premier lieu à répondre aux préoccupations en fonction des réalités de notre pays. Notre gouvernement a donné la priorité à l'amélioration de la santé et de l'éducation au Samoa afin de permettre de renforcer l'action des hommes et des femmes pour traduire au mieux dans les faits le Programme de Beijing.

Il est universellement reconnu qu'un être humain ne peut réaliser qu'un certain nombre de choses. Cependant, la capacité des femmes à remplir leurs rôles de mères, d'épouses, de dispensatrices de soins, d'animatrices communautaires tout en menant leur carrière est un emploi remarquable. Cependant, ces qualités extraordinaires ne sont pas toujours reconnues et appréciées comme il se doit, car elles sont souvent éclipsées par les questions liées aux domaines critiques de préoccupations inscrits dans le Programme d'action.

C'est pourquoi à toutes les femmes du monde nous disons : nous sommes fières de ce que vous avez réalisé jusqu'à présent. Votre courage et votre dévouement pour le bien-être des femmes du monde sont dignes du plus grand respect et de la plus grande admiration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Vinci Neil Clodumar, Chef de la délégation de Nauru.

M. Clodumar (Nauru) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des États Membres du Sud Pacifique (SOPAC) – Australie, Fidji, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu et mon propre pays, Nauru – ainsi qu'au nom des États du Pacifique présents ici en qualité d'observateurs, Tuvalu et les îles Cook.

Nos gouvernements se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de réaffirmer leur attachement à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des engagements auxquels ils ont souscrit à Beijing.

La région du Pacifique Sud, et les femmes de cette région, font face à des défis exceptionnels dans la réalisation des objectifs de Beijing. La fragilité économique et environnementale particulière des États insulaires de la région influe sur les stratégies visant à instaurer l'égalité entre les sexes, la paix et le développement.

C'est aussi une région où la culture, l'histoire, les langues et la géographie offrent une remarquable diversité. Répondre aux besoins des femmes et des filles dans des communautés dispersées et souvent isolées exige des politiques et des programmes novateurs.

La santé et l'éducation des femmes et des filles revêtent une importance particulière pour le Pacifique. Dans la région, on reconnaît depuis longtemps le liens existant entre la santé et le bien-être des femmes et la croissance économique, sociale et le développement du pays. Accroître la participation des femmes à la promotion du foyer, leur donner accès à des soins de santé de qualité et à des services efficaces en matière de santé sexuelle et de reproduction tels sont les domaines prioritaires d'action de la région. La prévalence élevée des maladies non transmissibles, la mortalité maternelle et les maladies spécifiques aux femmes dans la plupart des États insulaires nous préoccupent particulièrement. Les soins de santé de base pour les femmes doivent être assurés pour qu'elles soient en mesure de réaliser au mieux leur potentiel à tous les niveaux, depuis la famille jusqu'à la région et au-delà.

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, l'un des fléaux les plus alarmants et les plus dévastateurs a été l'épidémie

mondiale de sida. Des stratégies d'urgence, incluant une coopération internationale renforcée, doivent être mise en place immédiatement pour combattre cette épidémie galopante. L'éducation et la prise en compte de la situation particulière des femmes et des filles doivent faire partie intégrante de ces stratégies.

Le résultat majeur obtenu dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action a été de reconnaître la violence à l'égard des femmes en tant que question relevant de la santé et des droits fondamentaux. Le problème de la violence à l'égard des femmes est l'un de ceux auxquels un grand nombre de pays de notre région se sont attaqués, notamment par le biais de l'éducation et de la sensibilisation du public, afin de modifier les attitudes qui entourent la violence familiale. Un certain nombre de projets communautaires d'aide au développement, plus particulièrement centrés sur la violence familiale, ont été concrétisés, notamment ceux incluant des services fournis par des organisations non gouvernementales.

Les hommes et les femmes doivent être des partenaires égaux afin de contribuer au développement durable des populations, et en bénéficier. Pour y parvenir il faut avant tout un accès égal aux ressources, aux services, à l'éducation et à la formation de base, tout en tenant compte des situations diverses des femmes, notamment des femmes handicapées.

L'importance de l'éducation des femmes et des filles dans toutes les sociétés ne saurait trop être soulignée. L'éducation offre aux femmes des possibilités et leur permet de faire des choix. Bien qu'au cours des cinq dernières années des améliorations considérables aient été enregistrées en ce qui concerne l'accès des filles à l'éducation officielle dans le Pacifique, la gamme des sujets d'études à la disposition des filles demeure limitée. L'un des problèmes particuliers auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique est de répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes femmes à la recherche d'une formation tertiaire et, en fin de compte, d'un emploi.

La fragilité de la situation des petits États insulaires en développement rend la participation des femmes particulièrement importante. Il convient d'adopter de nouvelles stratégies pour leur permettre de participer pleinement à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions ayant trait à leur environnement. La difficulté d'accès aux nouvelles

technologies apparues dans la région du Pacifique touche principalement les femmes. Depuis Beijing, de nouvelles technologies telles que l'Internet ont été reconnues comme des outils potentiellement puissants pour promouvoir la responsabilisation des femmes. L'Internet est un moyen important pour les femmes chefs d'entreprise dans les régions isolées du Pacifique. Il leur permet d'accéder à des marchés jusqu'ici inaccessibles pour leurs produits. Il en existe déjà des exemples, notamment dans l'exportation d'huile de noix de coco et de savon, produits par un groupe de femmes du Samoa. Les qualités de chefs d'entreprise des femmes du Pacifique sont une ressource essentielle pour la région. Ainsi, des stratégies fournissant aux femmes chefs d'entreprise des crédits et un appui financier ont donné des résultats particulièrement satisfaisants. Elles ont mis en évidence les effets positifs de la participation des femmes à la vie économique dans diverses communautés et leur ont permis de bénéficier de la mondialisation.

Depuis Beijing, l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles a fait l'objet d'une attention accrue. Le conflit entrave tout progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action et menace particulièrement les droits fondamentaux des femmes et des filles. Une participation accrue des femmes et le respect des principes démocratiques sont essentiels au règlement des conflits et à la reconstruction après le conflit.

Si nous voulons parvenir à l'égalité entre les sexes, nous devons nous efforcer de créer les conditions propres à la protection des droits de la femme. Le respect des principes en matière de responsabilité, de transparence et de légalité encourage la bonne gouvernance en protégeant les intérêts des citoyens et des groupes de la société, notamment des femmes. Une aide au développement efficace et ciblée peut permettre d'instaurer le cadre institutionnel nécessaire pour une bonne gouvernance. Tout cela repose sur le respect des institutions démocratique, valeur partagée par les pays de notre groupe.

Depuis 1995, le Programme d'action a été utilisé par les pays du Pacifique pour mener une action nationale en direction de la responsabilisation des femmes et de l'application de l'égalité entre les sexes. Nombre de pays ont élaboré des plans d'action nationale et ont mis en place des mécanismes pour les femmes, notamment des ministères chargés des

questions féminines. Les pays de la région sont conscients de la nécessité d'une coopération à l'échelon régional pour aider les gouvernements à mettre en oeuvre et à établir un suivi du Programme d'action de Beijing et de leurs plans d'action respectifs au niveau national.

L'intégration sexospécifique s'est révélée efficace dans les États insulaires du Pacifique et leur a permis de réaliser des progrès depuis Beijing. C'est pourquoi il convient d'appuyer cette stratégie. Le développement des capacités à tous les niveaux, notamment dans le partenariat avec les organisations non gouvernementales et les institutions des Nations Unies oeuvrant dans la région, est essentiel à la mise en oeuvre du Programme d'action. L'évaluation des progrès accomplis à l'égard des femmes de la région a mis en relief le besoin d'assistance et de coopération technique. Les données ventilées par sexe dans tous les domaines de la société doivent être rassemblées afin que les politiques et les programmes soient conçus de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes au sein de leur famille et de leur collectivité.

Enfin, nos gouvernements tiennent à souligner l'importante contribution des organisations non gouvernementales en tant que partenaires dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Cet esprit de partenariat et d'équipe trouve son expression dans la participation des représentants d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales du Pacifique Sud à la présente session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Kathryn Hauwa Hoomkwap, représentante de la délégation d'observation du Saint-Siège.

Mme Hoomkwap (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : La délégation du Saint-Siège a participé activement aux négociations qui ont conduit à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, une session destinée à examiner des questions d'une extrême importance pour la vie de millions de femmes de par le monde et à évaluer les progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le coeur même des initiatives envisagées dans le Programme d'action de Beijing correspond à la multitude des services que l'Église catholique a dispensés historiquement aux femmes, manifestant dans les actes comme dans la parole sa conviction de

l'importance que revêtent l'éducation des filles et des femmes et l'accès des femmes à l'éducation et aux services de base dont elles ont besoin pour la réalisation de leur propre vie et de leurs objectifs familiaux. Les thèmes du Programme d'action relatifs aux besoins des femmes vivant en état de pauvreté, à la fin de la violence à l'égard des femmes, à l'éducation, à l'emploi, à la terre, au capital et aux technologies coïncident avec la mission propre de l'Église, puisque l'on commence à parler d'espoir, cet espoir que le Pape Jean-Paul II a éloquentement résumé dans son exhortation lorsqu'il a dit « N'ayez pas peur ».

En vérité, je dois toutefois dire que j'ai peur, tout comme beaucoup de mes soeurs dans le monde. En tant qu'épouses et mères, moi-même et les membres de ma délégation sommes inquiètes pour la santé et le bien-être des enfants en Afrique où des maladies comme la malaria, le ver de Guinée ou la schistosomiase, de même que la pandémie du VIH/sida, frappent tant de nos enfants. Nous sommes inquiètes du nombre d'êtres humains, notamment d'enfants, qui souffrent de malnutrition dans un monde où les vivres abondent.

Les conflits croissants et le sort des personnes arrachées de leurs foyers et séparés de leur famille par les guerres et les troubles insensés préoccupent au plus haut point le Saint-Siège. En tant que mères, moi-même et les membres de ma délégation sommes vivement inquiètes pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire et qui continuent d'être esclaves de l'ignorance et du manque de connaissances dans un monde qui semble prospérer grâce aux technologies et à l'information.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie fermement les dispositions du document condamnant toutes les formes de violence à l'égard des femmes, appuyant les droits des femmes à l'autonomie économique et financière, de même que ses mesures destinées à lutter contre la pauvreté et ses références – si limitées soient elles – au taux élevé de mortalité chez les filles et les femmes, dû aux pathologies chroniques et aux infections si répandues, notamment aux maladies tropicales. Ma délégation se félicite particulièrement de ce que le document final prenne dûment compte la nécessité pour toutes les femmes d'avoir accès aux services sociaux de base, notamment à l'éducation, à l'eau potable, à une nutrition adéquate et à une hygiène correcte.

Cependant, en définitive, le document « Les femmes en l'an 2000 », tout comme le Programme d'action de Beijing, me semble mettre particulièrement et inlassablement l'accent sur une question – la santé en matière sexuelle et de reproduction – au détriment d'une vue d'ensemble de la santé des femmes et de leurs familles, si nécessaire pour atténuer les craintes des femmes.

La présente session extraordinaire nous a donné l'occasion non seulement de faire une évaluation des réalisations du passé, mais de planifier l'avenir. À cet égard, ma délégation et moi-même devons nous poser la question de savoir si nous avons accompli tout ce que nous avons prévu de faire. Nous vivons dans un monde en évolution constante où beaucoup d'êtres humains ont peur, où beaucoup ont perdu tout espoir. La communauté internationale doit oeuvrer de façon déterminée pour calmer ces craintes par le biais d'une action efficace des Nations Unies. Pour faire taire nos craintes, nous devons agir afin de parvenir au complet développement humain – non seulement social et économique, mais aussi spirituel.

Le Saint-Siège réitère sa volonté d'aider à supprimer la faim, à trouver les moyens d'offrir des chances égales pour tous en matière d'éducation, d'apporter remède et réconfort aux malades, et de dissiper ainsi les craintes qui nous empêchent de célébrer la vie comme un don, ce qu'elle est vraiment.

« N'ayez pas peur » n'est pas une formule vide de sens; c'est un message qu'il nous faut concrétiser en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour amener chaque femme et sa famille au seuil de l'espoir.

Pour terminer, la délégation du Saint-Siège tient à dire que rien de ce que le Saint-Siège a fait dans le cadre du processus « Les femmes en l'an 2000 » ne doit être considéré comme une approbation implicite de concepts qu'il ne peut appuyer pour des raisons morales. Rien ne doit être interprété comme signifiant que le Saint-Siège approuve l'avortement ou a modifié en quoi que ce soit sa position morale concernant l'avortement et la contraception. Le Saint-Siège réaffirme sa conviction que la vie commence dès la conception et que toute vie humaine doit être protégée de ses premiers instants à la fin de son cycle terrestre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Patricia Schulz, Chef du Bureau fédéral pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Suisse.

Mme Schulz (Suisse) : C'est avec des sentiments très partagés que je prends la parole, presque au terme de la présente session. La tristesse, la perplexité, la joie et l'espoir se mêlent en moi. Nous avons une chance dans ce processus de Beijing+5. Avons-nous réussi à la saisir ou l'avons-nous gaspillée?

Je parlerai d'abord de la tristesse : cinq ans après Beijing, certains des points clefs sont toujours autant contestés, notamment pour tout ce qui touche à l'autonomie de décision des femmes et au respect de leurs droits humains. Nous avons eu, ici, beaucoup de peine à trouver les compromis nécessaires : nous n'avons pas toujours réussi. Nous ne nous sommes souvent pas compris. Malgré les décisions prises avant la session extraordinaire, certains ont tenté de rouvrir le Programme d'action, de revenir en arrière par rapport à nos engagements de Beijing. Et pourtant, les problèmes anciens demeurent et de nouveaux problèmes sont apparus qui exigent une action accrue de notre part à tous : les femmes ne disposent toujours pas du plein respect de leurs droits humains; la violence sous toutes ses formes se révèle dans la banalité et l'horreur de la violence familiale comme dans la banalité et l'horreur de la violence du trafic des êtres humains, ou encore dans la banalité et l'horreur des conflits qui déchirent tant de régions. Le VIH/sida frappe tous les continents et ravage particulièrement la population jeune de l'Afrique, détruisant son avenir.

La mondialisation et les nouvelles technologies présentent des chances et des risques. Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé les moyens d'en minimiser les risques et faire en sorte que les femmes profitent davantage des chances offertes, et cela pour toutes les femmes et pas seulement une minorité de privilégiées dans les pays du Nord. La pauvreté continue à avoir bien trop souvent un visage de femme et les stratégies pour lutter contre la pauvreté ne sont pas, et de loin, suffisantes. Partout, les femmes participent trop peu aux décisions : leur absence ou leur sous-représentation dans tous les lieux de pouvoir implique l'absence ou l'insuffisance de prise en considération de leurs besoins et de leurs intérêts. Les mécanismes institutionnels chargés de soutenir la réalisation de l'égalité, quand ils existent, continuent en général à manquer des moyens nécessaires pour accomplir leurs très vastes tâches.

J'en viens maintenant à mon deuxième point, la perplexité. Perplexité devant les efforts considérables qui ont été investis dans ce processus de Beijing+5 et

devant les réponses reçues. Est-ce que cela valait la peine? À Beijing, nous avons adopté un programme exigeant et visionnaire. Est-ce que nous le complétons suffisamment avec les deux nouveaux documents que nous négocions ici? Est-ce suffisant surtout pour ce qui concerne les actions à entreprendre, et je dirai tout particulièrement les actions visant les problèmes actuels entravant la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action? Pour nous, il était clair que nous ne pourrions rien accepter qui soit en retrait par rapport à Beijing. C'était le minimum, nous pensons qu'il est atteint, mais qu'en est-il de nos autres attentes, et de celles de tant d'organisations non gouvernementales qui ont suivi nos travaux?

Nous devons encore attendre d'avoir tout le document pour pouvoir en juger complètement. Ce que nous savons déjà c'est que nous avons progressé dans les domaines de la santé, de la violence, de la mondialisation, de l'économie, des droits humains et de la participation politique. Voilà des thèmes où nous avons avancé. La question est de savoir si nous l'avons fait suffisamment.

C'est après ces questions que je voudrais parler maintenant de la joie, de la joie malgré la tension et la frustration qui ont caractérisé bien des heures passées dans ce bâtiment. Nous avons appris dans les exposés présentés ici, devant l'Assemblée générale, dans les activités parallèles mais aussi et surtout dans les rencontres et les discussions menées lors des négociations, tout ce qui s'est fait depuis cinq ans. Dans un État ou dans une région, l'accent a été mis sur la lutte contre la violence, ailleurs, sur la formation des filles et des femmes, ailleurs encore, sur la participation politique ou professionnelle. Certes, ce n'est jamais assez, mais c'est ce que nous avons fait, et que nous partageons. C'est aussi ce partage qui nous a permis de chercher, et souvent de trouver, des solutions de compromis qui ont dépassé les frontières des groupes traditionnels de négociation. Et c'est l'ONU, instance universelle irremplaçable, quelles que soient les difficultés d'une négociation, qui nous permet cet indispensable partage.

J'en viens à mon quatrième point, et je finirai sur l'espoir, bien sûr. Nous allons repartir, toutes et tous, vers nos pays, nos organisations, nos institutions. Nous allons nous retrouver, chacune et chacun, face à nos réalités propres, mais pas isolés. Nous avons une expérience en commun, nous avons des contacts, des réseaux, nous pouvons bénéficier des expériences des

uns et des autres, nous pouvons accéder à des informations communes.

Nous avons des noms et des visages et, surtout, nous avons réaffirmé l'engagement commun pris à Beijing et nous l'avons développé. Nous savons que l'engagement pour l'égalité entre femmes et hommes est au centre de tout engagement pour la justice sociale, au centre de toute réalisation de la justice sociale, au centre de la lutte pour la paix et contre la pauvreté. Cet engagement demeure et demeurera toujours difficile. Il exige un travail patient, souvent ingrat et invisible.

Il est clair que nous ne pouvons mener à bien ce travail sans collaborer étroitement avec les organisations non gouvernementales. Elles aussi ont leurs réseaux, leurs noms et leurs visages, et elles utilisent les nouvelles technologies pour devenir toujours plus efficaces. Elles accomplissent leurs activités, leurs programmes et ne cessent de nous rappeler à nos responsabilités en exigeant de nous, les gouvernements, que nous soyons fidèles aux engagements que nous avons pris. Je tiens à remercier ici les organisations non gouvernementales de leur infatigable engagement et de leur courage.

Puissent la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Beijing, complétés par la déclaration politique et le document final que nous finissons de négocier, nous inspirer tous pour les prochaines années. Nous savons qu'une véritable politique de l'égalité ne s'improvise pas : elle exige des compétences précises, des instruments permettant de piloter cette politique et de mesurer si les actions entreprises sont efficaces et, avant tout, elle exige une volonté politique claire afin de passer des paroles aux actes. C'est notre espoir, mais surtout c'est notre responsabilité d'y parvenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Munokoa, Ministre de l'intérieur et de la planification des travaux publics, de l'énergie et des sciences des Îles Cook.

Mme Munokoa (Îles Cook) (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations du Gouvernement et du peuple des Îles Cook. Nous avons préparé un document officiel portant sur la situation des Îles Cook au regard des questions examinées par la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cependant, en raison des contraintes de temps je me référerai très brièvement à ce document.

Comme dans de nombreux autres pays participant à cette session, les femmes des Îles Cook ont traditionnellement joué un rôle axé sur l'éducation des enfants et les tâches ménagères. Toutefois, il est apparu progressivement non seulement que les femmes étaient également capables de contribuer plus largement au développement du pays mais qu'elles étaient en droit de le faire.

En fait, depuis l'adoption des Stratégies prospectives d'action de Nairobi en 1985 et du Programme d'action de Beijing en 1995, notamment, la condition des femmes des Îles Cook dans tous les domaines critiques identifiés par la Stratégie et le Programme d'action s'est considérablement améliorée.

En 1995, les Îles Cook ont adopté leur première politique nationale relative aux femmes. Cette politique reconnaît sans équivoque

« ...que les femmes font partie intégrante de notre nation. Leur participation au développement communautaire et national est des plus importantes. Elles ne doivent jamais être de simples observatrices passives. Il n'est que juste que les femmes soient les partenaires égales des hommes dans le processus de développement des Îles Cook ».

Dans les quelques minutes qui me sont imparties j'évoquerai brièvement les quatre domaines où les progrès réalisés ont été notables.

Premièrement, en ce qui concerne les femmes et l'environnement, les femmes ont joué un rôle important dans la protection de notre fragile et vulnérable écosystème. Elles ont en effet insisté pour que l'on utilise les réserves traditionnelles de conservation marine, connues sous le nom de « raii » afin de contribuer à augmenter la quantité de poissons et de crustacés disponibles pour les générations présentes et futures. Ces réserves de conservation ne font l'objet d'aucune législation mais elles sont gérées sur la base de la confiance et de la responsabilité.

Deuxièmement, en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, les progrès accomplis se sont traduits par la création de mécanismes de coopération entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. Les institutions gouvernementales ont reconnu qu'il ne s'agit pas là d'un problème qui doit être ignoré et réglé entre les intéressés mais bien plutôt d'un problème communautaire. Grâce à l'aide

des pays contributeurs, des personnels juridiques et des fonctionnaires de police et de santé ont reçu une formation de façon à pouvoir apporter aide et assistance aux victimes de la violence familiale. Le Gouvernement est en train d'étudier une législation concernant les crimes sexuels.

Troisièmement, en ce qui concerne les femmes et le pouvoir de décision, deux femmes ont, récemment et pour la première fois, été élues au Parlement, qui compte 25 membres, et 9 femmes participent au gouvernement local. Quatre femmes ont également été nommées à la tête d'importantes instances gouvernementales ou de ministères.

Quatrièmement, pour ce qui est des femmes et de l'économie, depuis les strictes réformes économiques décrétées en 1996, les statistiques montrent que 50 % des petites entreprises nouvellement créées avec l'aide du Gouvernement l'ont été par des femmes. Pour la période de janvier à décembre 1999, les fonds auxquels les petites entreprises appartenant à des femmes ont eu accès représentaient 77,8 % de la totalité de l'enveloppe. Ce chiffre inclut des demandes de crédits auprès de banques commerciales et de programmes de financement internationaux.

Tout en mettant en évidence les domaines où des progrès ont été réalisés, nous sommes parfaitement conscients que beaucoup reste encore à faire dans ces domaines et dans d'autres, notamment en ce qui concerne la création de services d'appui, la formation et le renforcement des compétences pour les fonctionnaires et la société civile afin de s'attaquer au problème de la violence à l'égard des femmes, à la mise en place de lois en matière familiale et à la formation en ce qui concerne les différents accords relatifs aux femmes auxquels mon gouvernement est partie.

Des progrès ont pu être réalisés dans la mise en oeuvre du Programme de Beijing grâce à un partenariat étroit entre le gouvernement et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales.

Pour terminer, mon gouvernement réitère son appui à la Stratégie et au Programme d'action et son engagement à l'égard des obligations qu'il a prises. Nous sommes également très réceptifs aux problèmes qui préoccupent les pays insulaires du Pacifique, à savoir l'arrêt des essais nucléaires et l'interdiction des déchets toxiques dans notre région.

Nous voudrions que la présente session fasse deux choses : d'abord, reconnaître le travail ardu accompli par nous tous pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Beijing; ensuite, demander à chacun, ici présent – les organisations internationales et régionales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales – de renouveler sa détermination à oeuvrer pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, le développement et la paix pour le XXI^e siècle. Le Gouvernement des Îles Cook entend travailler en coopération étroite avec les autres membres de la communauté internationale au cours et après la présente session. Puisse la paix régner sur nous tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Alimata Salambéré, Chargée de mission pour la promotion de la femme de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Mme Salambéré (Organisation internationale de la Francophonie) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer mon émotion et la fierté que je ressens à prendre la parole ici, au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie et tout particulièrement de son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont chacun connaît l'engagement personnel dans ce que l'on pourrait appeler le « processus de Beijing ». Il me revient également d'adresser à la Namibie, comme tous les orateurs qui m'ont précédée, nos très vives félicitations et d'exprimer notre espoir dans le succès de nos travaux.

De notre point de vue, le processus de Beijing s'est décliné selon une double approche depuis de nombreuses années déjà et, comme on peut le constater, il demeure encore aujourd'hui, je dirais heureusement, toujours évolutif. Souvenons-nous du dispositif de la grande conférence mondiale qui a mobilisé les États durant la décennie précédente. La francophonie, qui était déjà présente à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio, s'y est investie de même. On relèvera d'abord, en effet, que la thématique de ces conférences était profondément complémentaire, qu'il s'agisse des droits de l'homme, à Vienne, de la population, au Caire, du développement social, à Copenhague, des femmes, bien sûr, à Beijing, mais aussi de l'habitat, à Istanbul.

Il convient également de souligner que cette dynamique a voulu appréhender, dans un souci global, toutes les grandes questions intéressant le genre humain dans ses composantes les plus diverses pour nous interpeller sur l'avenir de l'homme au XXI^e siècle. Et il était facile de constater à chaque occasion non seulement l'interdépendance des problèmes et des domaines examinés mais aussi et surtout le rôle et la place de la femme dans l'ensemble de cette problématique.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler ici que la première Conférence des femmes de la francophonie, qui s'est tenue au Luxembourg, en février dernier, était précisément consacrée au pouvoir et au développement. Ces deux axes nous ont paru non seulement fondamentaux mais aussi prioritaires au regard des 12 domaines critiques identifiés à Beijing. Le pays hôte de cette rencontre, le Grand Duché de Luxembourg, a fait déposer comme document officiel de cette session extraordinaire la Déclaration adoptée à cette occasion par nos 55 États et gouvernements membres et associés.

La Déclaration invite l'Organisation internationale de la francophonie, notamment l'Agence intergouvernementale de la francophonie et les opérateurs directs des sommets, comme l'ensemble des États et gouvernements membres, à renforcer leur action dans les deux domaines qui concernent, d'une part, les femmes dans la prise de décisions et les mécanismes institutionnels de promotion de la femme et, d'autre part, la participation des femmes au développement en vue d'améliorer leur situation socioéconomique dans la perspective d'un développement durable. À cette fin, elle réaffirme que la paix est un facteur indissociables du développement.

Je voudrais rappeler ici très brièvement que notre communauté, forte de plus d'un pays sur quatre dans le monde, soit près du tiers des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, est ainsi présente sur tous les continents. Elle rapproche, dans le plus profond respect de leur identité, des pays très divers mais tous également attachés, grâce au partage d'une même langue, à la promotion de la paix, de la justice, de la sécurité, de la solidarité, de la démocratie ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont universels et inaliénables.

Je saisis cette occasion pour souligner aussi combien le Secrétaire général de notre organisation,

M. Boutros Boutros-Ghali, souhaite faire entendre la voix de la francophonie à l'unisson de celle de la communauté internationale et associer nos efforts à tous ceux qui sont entrepris pour l'appui à la paix et au règlement pacifique des différends partout dans le monde, et plus particulièrement sur le continent africain qui compte nombre de nos États membres, continent encore trop déchiré par de multiples et sanglants conflits.

J'évoquais, il y a quelques instants, la double lignée des rencontres internationales dans laquelle la quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'est tenue à Beijing. Ce qui nous conduit maintenant à en dresser le bilan et à tracer des perspectives plus fermes pour réaliser son Programme d'action. La seconde lignée est naturellement celle des grandes conférences consacrées aux femmes et je dirais que nous célébrons aussi aujourd'hui, en quelque sorte, Mexico+25.

Un quart de siècle n'aura certainement pas suffi à aplanir toutes les difficultés tant elles tiennent sans doute d'abord à la nature humaine. La discrimination à l'égard des femmes, dont les effets s'exercent tant à des niveaux que dans des secteurs divers dans le monde entier, sous-tend le troisième et dernier thème assigné à la présente session après le développement et la paix, celui de l'égalité entre les sexes. Pourtant, c'est bien à Vienne voici près de 10 ans, que l'on affirmait que

« les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement partie des droits universels de la personne ». (*Déclaration de Vienne et Programme d'action, par. 18*)

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan l'a d'ailleurs rappelé dans son discours d'ouverture.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en octobre dernier, une résolution qui vient renforcer par un protocole facultatif la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Je voudrais dire ici, au nom de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, tout le prix que nous attachons à cette démarche et rappeler de même que c'est précisément dans cet esprit que le huitième Sommet de la francophonie – que le Secrétaire général des Nations Unies, que M. Kofi Annan, a bien voulu honorer de sa présence – tenu à Moncton, Nouveau Brunswick, Canada, en septembre 1999, a demandé à M. Boutros Boutros-Ghali d'oeuvrer de concert avec les organisations

internationales compétentes à l'établissement d'un rapport sur l'état des ratifications des grands instruments juridiques internationaux et sur leur mise en oeuvre.

Tel est donc l'engagement de la communauté francophone qui entend ainsi répondre aux objectifs de la présente Conférence « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Cet engagement se trouve décliné en particulier dans la Déclaration de Luxembourg que j'ai mentionnée précédemment. Toutefois, ce début de siècle nous invite maintenant à relever de nouveaux défis tant la modernité s'impose à nous chaque jour davantage.

C'est pourquoi, en dépit des multiples difficultés qui continuent encore aujourd'hui d'obstruer, pour les femmes, la voie de l'égalité, du développement et de la paix pour le XXI^e siècle, nous devons nous mobiliser plus encore grâce à une solidarité agissante qui suscite des réseaux de partenariat concrets et efficaces afin de poursuivre nos efforts.

De plus, comme on l'a dit au Luxembourg, si nous voulons véritablement changer les mentalités et faire de l'égalité une réalité, il est essentiel de créer les conditions pour que tant les femmes que les hommes puissent s'impliquer et contribuer ensemble à y parvenir, ainsi que le souhaitait vivement, notamment, le ministre de la promotion féminine du Luxembourg, ici même en mars dernier.

Les femmes, on l'a souligné ici, sont durement frappées par la pauvreté et je dirais surtout par la paupérisation croissante dans tous nos pays, aussi bien au Nord, qui a dû souffrir de la récession et du chômage, qu'au Sud, qui ne s'est pas encore approprié tous les bénéfices de l'industrialisation. Cependant, le monde dans lequel nous vivons, ce XXI^e siècle où nous pénétrons, ne doit en aucun cas devenir uniforme. Aujourd'hui, comme le rappelle instamment le Secrétaire général de la francophonie, il est clair que seul le respect des diversités est viable. La francophonie, qui se veut solidaire, s'entend également comme une communauté d'essences plurielles, et cet élément aussi est primordial pour la femme. La différence est toujours, selon le cas, une force ou une faiblesse. Il revient aux femmes elles-mêmes d'en faire une force. Pour que les femmes accèdent à la dignité et à la tolérance à tous les niveaux de décision, elles

devront abandonner leur comportement de minorité dès lors qu'elles sont la majorité.

Pour terminer, j'emprunterai à une ethnologue et africaniste de renom cette citation :

« Il ne faut pas oublier qu'une civilisation nouvelle ne pénètre vraiment et totalement la société que lorsqu'elle a été assimilée par les femmes. Ce sont elles les gardiennes des traditions mais c'est par elles qu'une ère nouvelle s'instaurera dans la société qui changera les relations de personne à personne pour le plus grand bien des individus ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Valencia Mogegeh, Chef des affaires sexospécifiques du Secrétariat du Commonwealth.

Mme Mogegeh (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes remerciements pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom du Secrétariat du Commonwealth. Je voudrais également transmettre à l'Assemblée les chaleureuses salutations du Secrétaire général du Commonwealth, M. Donald McKinnon, qui n'a pu assister à cette importante session.

Beaucoup de progrès ont été accomplis dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes depuis la Décennie des Nations Unies pour la femme – 1976 à 1985 – lorsque, pour la première fois, la question a été inscrite à l'ordre du jour des institutions gouvernementales mondiales, tel le Secrétariat du Commonwealth. Cependant les inégalités en matière sexospécifique persistent dans les pays du Commonwealth, comme dans le monde. Certaines de ces inégalités peuvent être attribuées aux relations inégales de pouvoir entre les femmes et les hommes, qui sont profondément enracinées dans les valeurs et les attitudes culturelles, les croyances et les pratiques religieuses, les normes sociales, les activités économiques, la planification du développement dans tous les secteurs ainsi que dans la vie politique et les institutions publiques.

Le Commonwealth réaffirme son adhésion et son appui au Programme d'action de Beijing et au processus d'examen de Beijing+5. C'est pourquoi il espère que la mise à jour de son Plan d'action de 1995 sur la sexospécificité et le développement, qui orientera les activités de l'association pour la période

2000-2005, contribuera au renforcement de l'ordre du jour mondial en faveur de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix pour le XXI^e siècle.

Dans le cadre des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, la mise à jour du Plan d'action du Commonwealth de 1995 accorde la priorité à quatre grands domaines d'action s'inscrivant dans les valeurs et principes fondamentaux du Commonwealth. Ces domaines sont les suivants : premièrement, l'intégration sexospécifique grâce à la mise en oeuvre du Système prévu à cet effet, l'intégration sexospécifique dans les budgets nationaux, les politiques macroéconomiques et le processus de la mondialisation, la promotion des droits de la femme en tant que droits humains, l'adoption d'une approche intégrée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment l'impact du VIH/sida sur les femmes, et l'action visant à accroître la participation des femmes à la mise sur pied des programmes politiques et publics ainsi qu'au processus d'établissement de la paix, de médiation et de règlement des conflits.

Deuxièmement, la mise à jour s'attaque aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, notamment pour ce qui est de l'allègement de la pauvreté et de la violence à l'égard des femmes ainsi que des nouveaux problèmes sexospécifiques surgis dans des domaines comme la mondialisation et le commerce, les conflits armés et le processus de paix.

La mise à jour entend également renforcer les mécanismes nationaux relatifs aux femmes en dispensant des conseils judicieux en matière politique, en mettant au point des méthodes novatrices, des outils et des publications, notamment un site Vb interactif consacré à l'égalité des sexes et au développement, qui comprend une base de données conjointe Nations Unies/Commonwealth sur la formation et la promotion de l'apprentissage mutuel grâce au partage des pratiques les meilleures.

Enfin, la mise à jour favorise une approche synergique afin de renforcer les partenariats, de promouvoir la mise en commun des ressources et d'atteindre les objectifs visés.

Pour terminer, je voudrais souligner que la mise à jour du Plan d'action du Commonwealth de 1995, qui englobe la période conduisant à la prochaine Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes – si nous nous en tenons à l'histoire –,

symbolise la détermination des chefs d'État et des ministres responsables des affaires féminines du Commonwealth à poursuivre l'action menée dans le Commonwealth et dans le monde pour réaliser l'égalité entre les sexes. À la demande des ministres du Commonwealth responsables des affaires féminines, les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Durban, Afrique du Sud, en 1999, ont proposé que cette mise à jour soit considérée comme un contribution du Commonwealth au renforcement du processus d'examen de Beijing+5.

C'est dans ce contexte que je présente, au nom du Secrétaire général du Commonwealth, M. Donald McKinnon, la mise à jour du Plan d'action du Commonwealth de 1995 sur l'égalité entre les sexes et le développement (2000-2005) à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole à M. Jacques Forster, Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Forster (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) voudrait reprendre les paroles d'une femme victime d'un conflit armé :

« La guerre est destruction, nos enfants sont perdus, nos maris sont partis, nous n'avons rien, nos maisons sont détruites – que dire de plus? »

Que pouvait-elle dire de plus, en effet? Il n'est même pas nécessaire de dire d'où vient cette femme – ce pourrait être d'une multitude de pays en guerre de par le monde. En fait, cette femme venait d'un des pays touchés par la guerre et visités, en 1999, par le CICR dans le cadre du projet mondial « Peuples en guerre », où les hommes et les femmes, les civils et les combattants ont eu la possibilité de s'exprimer en leur nom sur les limites qui devraient être fixées à la guerre.

L'impact des conflits sur les femmes revêt des formes multiples, certaines plus manifestes que d'autres. L'une des conséquences les plus douloureuses des conflits armés pour de nombreuses femmes est la question des personnes portées disparus. Des milliers de femmes cherchent à obtenir des informations sur le sort de leurs proches – généralement des hommes – portés disparus. L'incapacité où elles sont de faire le

deuil ou d'enterrer des êtres chers a des répercussions énormes sur les personnes survivant à un conflit armé et ne disposant d'aucun élément leur permettant d'apaiser leur douleur. La recherche des proches portés disparus se prolonge souvent bien longtemps après la fin d'un conflit armé et ne peut être qu'un obstacle durable à la réconciliation. Le droit humanitaire reconnaît le besoin et le droit des familles à obtenir des informations sur leurs proches portés disparus, et le CICR demande à toutes les parties aux conflits armés de tirer clarifier le sort des personnes portées disparues et d'en informer en conséquence leurs familles.

Les femmes prennent moins souvent les armes que les hommes et sont moins souvent détenues pour des raisons liées au conflit armé. Cependant, lorsqu'elles le sont, leurs conditions peuvent être pire que celles des hommes. C'est pourquoi, lors de ses visites dans des lieux de détention, le CICR prête particulièrement attention aux besoins des femmes et des enfants.

En outre, les femmes sont amenées à se déplacer en raison des combats et sont le plus souvent victimes de violences sexuelles. La violence sexuelle constitue une violation particulièrement odieuse du droit humanitaire international. Au cours de l'enquête du CICR précédemment mentionnée, une sur neuf des personnes interrogées a déclaré connaître quelqu'un qui avait été violé, et presque autant ont dit la même chose pour ce qui est des agressions sexuelles. Cette situation est intolérable. Les parties au conflit armé ont le devoir d'assurer la protection et le respect de tous les civils et de toutes les personnes qui ne prennent pas part au combat. Ce devoir doit devenir une réalité.

Les femmes deviennent fréquemment veuves et sont obligées d'assumer des rôles inhabituels – celui de chef de famille, par exemple. Dans le monde entier les femmes continuent à faire face à la guerre avec un courage, une ingéniosité et une obstination remarquables, surmontant les obstacles et les difficultés qu'elles rencontrent pour subvenir aux besoins de leur famille et assurer leur protection.

Afin de les aider au mieux, la communauté internationale doit comprendre les réalités des personnes qui ne prennent pas part aux hostilités, notamment, bien sûr, des femmes. Il y a deux ans, le CICR a entrepris une étude pour connaître dans quelle mesure les femmes sont touchées par les conflits armés dans le monde et dans quelle mesure les activités du

CICR répondent aux besoins engendrés par ces conflits. Certaines des conclusions de cette étude ont déjà abouti à une réorganisation des activités du CICR. Cette étude, qui sera achevée cette année, servira de base à l'élaboration de directives concernant la protection et l'assistance aux femmes et aux filles dans les situations de conflit armé. Cette initiative du CICR a été présentée à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et des Sociétés du Croissant Rouge, en novembre 1999, à Genève. En outre, au cours de cette conférence, le président du CICR a réaffirmé la détermination de l'institution à protéger efficacement les femmes grâce à un engagement portant sur quatre ans. Cet engagement vise notamment à diffuser aux parties à un conflit armé des informations sur la protection accordée par le droit humanitaire aux femmes et aux filles en ce qui concerne la violence sexuelle.

Dès sa création, le droit humanitaire international a accordé aux femmes une protection d'ordre général égale à celle des hommes. En même temps, les traités relatifs au droit humanitaire accordent aux femmes une protection particulière correspondant à leurs besoins spécifiques. Cette protection tant générale que particulière est consacrée dans les quatre Conventions de Genève de 1949 et dans leurs deux Protocoles additionnels de 1977. Le CICR estime positif le fait que les tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ainsi que le Statut de Rome pour la Cour pénale internationale, considèrent la violence sexuelle comme un crime de guerre. Le CICR s'est félicité d'avoir été en mesure de présenter à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale un document de travail sur les éléments constitutifs des crimes, notamment la violence sexuelle.

Le Président assume la présidence.

Le CICR espère que ses récentes initiatives mèneront à une meilleure prise de conscience de l'impact de la guerre sur les femmes et à une mise en oeuvre plus effective de la protection accordée aux femmes par le droit humanitaire international. La présente déclaration du CICR a commencé en reprenant les paroles d'une victime – une femme survivante de la guerre – se demandant ce qu'elle pourrait dire de plus. En son nom, je dirai que ce qui aurait pu l'aider, ainsi que des dizaines de milliers d'autres, est évident. Si le droit humanitaire international était respecté, les souffrances, les pertes et les destructions subies quotidiennement par les civils

et ceux qui sont hors du combat seraient grandement réduites. La responsabilité première du respect des règles de la guerre incombe aux parties au conflit armé. Le CICR demande aujourd'hui instamment aux États de prendre de véritables mesures pour appliquer le droit humanitaire de manière à garantir la protection des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Anna Diamantopoulou, Commissaire européen pour l'emploi et les affaires sociales de la Communauté européenne, qui s'exprimera au nom de la Communauté européenne.

Mme Diamantopoulou (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : Au cours de ces derniers jours, les déclarations entendues ont porté sur le renouvellement des engagements souscrits il y a cinq ans à Beijing. La Communauté européenne se félicite de cette réaffirmation des objectifs énoncés dans le Programme d'action. Nous appuyons fermement les trois principes qui sous-tendent le Programme d'action : la reconnaissance de droits de la femme en tant que droits humains, la responsabilisation des femmes et l'approche concernant l'intégration sexospécifique. Il convient maintenant d'agir. La réelle valeur de la présente session extraordinaire tient aux discussions et à l'élaboration de politiques, de stratégies et de mesures concrètes qui nous rapprocheront de l'égalité entre les sexes.

La lutte pour l'égalité est une lutte constante qui exige une action politique soutenue portant sur des décennies. C'est pourquoi l'égalité entre les sexes est maintenant dans le Traité sur l'Union européenne en tant qu'objectif fondamental. L'Union européenne s'est ouverte, guidée en cela par les principes de démocratie. Nous préparons actuellement son élargissement. Les résultats ont été positifs. L'ouverture de l'Union favorise les échanges et les bonnes pratiques entre les États membres, et le partenariat entre les États et la société civile. Nos précédents programmes sur l'égalité ont aidé à développer ces bonnes pratiques et ces échanges. En outre, une large éventail de lois ont fermement établi l'égalité entre les sexes et les droits inhérents en tant que principes essentiels de notre démocratie. L'égalité entre les sexes est intégrée dans les politiques de la Communauté en matière de coopération pour le développement et dans les droits de l'homme.

Il y a tout juste quelques jours, la Commission européenne a réaffirmé son engagement politique en adoptant une nouvelle stratégie-cadre relative à l'égalité entre les sexes, et ayant des implications dans tous les domaines de sa politique. Elle a aussi présenté un programme visant tout particulièrement à appuyer l'intégration sexospécifique.

Les activités de la Communauté européenne s'étendent bien au-delà des États membres de l'Union européenne. Des liens solides tissés par la coopération en matière de commerce et de développement existent partout dans le monde. Toutes les régions, notamment l'Europe, ressentent les effets positifs et négatifs de la mondialisation. Les nouvelles technologies, la nouvelle économie et la nouvelle forme d'exclusion – l'exclusion électronique – exigent des politiques nouvelles et une coopération nouvelle au niveau mondial. Le monde en évolution, ainsi que la manière dont nous réagissons, influe sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

En suivant les débats de ces derniers jours, j'ai constaté que ces changements renferment un paradoxe. La décennie écoulée a vu des progrès étonnants dans les domaines de la science et des techniques, dans les services de santé, dans le traitement de l'information et dans les technologies de la communication. Ces développements contiennent en eux un énorme potentiel permettant d'améliorer la qualité de notre vie. En bref, ces tendances offrent la vision d'une société véritablement moderne, prospère et civilisée. Le paradoxe est qu'en ce début de XXI^e siècle, des millions de femmes dans le monde, notamment dans l'Union européenne, sont encore confinées dans des situations qui, il y a 200 ans, n'étaient que trop familières. Toute une génération de femmes sont actuellement privées de la jouissance de leurs droits fondamentaux et subissent des indignités résultant de la misogynie d'un intégrisme tel que celui pratiqué par les Talibans, et pas seulement par eux.

En outre, le trafic des femmes et des filles se poursuit. Le nombre de femmes envoyées dans l'Union européenne dans ce but a augmenté au cours des 10 dernières années. Paradoxalement, ce trafic tire de plus en plus parti des nouvelles technologies de la communication, considérées comme la pierre angulaire de la modernité.

La lutte contre les formes anciennes et nouvelles de discrimination dépend pour une grande part de la

volonté politique des gouvernements et des institutions régionales et internationales. La question fondamentale posée ici est de savoir ce qu'ils peuvent faire de plus. Cela m'amène à évoquer la bonne gouvernance. La bonne gouvernance, telle qu'exercée par les organes nationaux et internationaux, va au-delà d'une bonne politique. Elle concerne la relation entre les gouvernements et leurs citoyens, et la manière dont les structures gouvernementales se répercutent sur cette relation.

Une représentation équitable est un paramètre essentiel. La participation des femmes à la vie politique et civile est essentielle à la bonne gouvernance. La création d'institutions pour faire face aux défis posés par la mondialisation doit s'accompagner d'une participation égale des hommes et des femmes dans tout le processus politique. La Communauté européenne est disposée à aider les États membres de l'Union européenne à respecter leurs engagements à cet égard.

Au cours de ces derniers jours, des questions ont été soulevées quant à l'utilité du processus d'évaluation « Beijing+5 ». Nous devons reconnaître, me semble-t-il, qu'un processus d'examen sérieux reposant sur des objectifs quantifiables constitue un bon stimulant et un moyen d'avancer vers la responsabilisation des femmes. Cependant, trois conditions doivent être remplies : nous ne devons jamais aller en deçà des objectifs déjà atteints, nous devons rassembler nos énergies pour appuyer l'autonomie des femmes qui souffrent le plus, nous devons faire en sorte que la génération suivante puisse bénéficier des bienfaits de la mondialisation.

La présente session extraordinaire doit être considérée par les décideurs et les institutions nationales et internationales comme un jalon sur la voie menant à la réalisation de l'égalité entre les sexes en plaçant ce principe au cœur de la démocratie et du développement durable. J'espère sincèrement qu'en fin de compte, nous y parviendrons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Ólöf Ólafsdóttir, Secrétaire du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe.

Mme Ólafsdóttir (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de représenter le Conseil de l'Europe à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cinq

ans après la Conférence de Beijing, nous devons dresser le bilan des avancées réalisées et proposer des mesures pour nous permettre d'aller de l'avant. Beaucoup reste encore à faire, et il serait facile de perdre ce que nous avons acquis.

Les principes énoncés dans le Programme d'action doivent être réaffirmés encore et encore. Ils doivent être respectés, promus et, avant tout, appliqués. Notre tâche pour le XXI^e siècle consiste à permettre aux femmes d'exercer enfin les droits acquis au XX^e siècle, qui touche à sa fin. Bref, l'égalité entre les sexes suppose une visibilité égale, une responsabilisation égale et une participation égale des deux sexes à la vie publique et privée.

Pour atteindre cet objectif, les femmes doivent participer en grand nombre au processus de prise de décisions à tous les niveaux. Cela ne se fera pas tout seul. Il faut, pour y arriver, une volonté politique et des mesures fermes de la part de ceux qui ont le pouvoir d'accélérer le processus. Certains pays ont accompli des progrès satisfaisants dans ce domaine depuis Beijing, et leur exemple devrait être suivi. Les femmes sont lassées d'attendre, il est temps d'agir.

Le Conseil de l'Europe oeuvre activement, et depuis longtemps, à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la protection des droits fondamentaux de la femme. Des avancées ont été réalisées dans le domaine juridique. Ainsi, la Charte sociale européenne a été révisée. Elle comporte désormais une disposition particulière concernant le droit à la dignité au travail. Cette disposition couvre la prévention du harcèlement sexuel et la protection contre ce genre de comportement. Depuis 1998, le mécanisme de contrôle établi au titre de la Charte sociale s'est enrichi d'une importante innovation : un protocole établissant un système de pétitions collectives. Des requêtes ont déjà été reçues et examinées. Si les organisations non gouvernementales défendant les droits des femmes y ont recours, ce protocole permettra de protéger plus efficacement les droits fondamentaux de la femme.

Il est important de rendre plus accessibles aux femmes tous les instruments législatifs relatifs aux droits fondamentaux. Cette année, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Un projet de protocole additionnel a été élaboré, portant interdiction de toutes les formes de discrimination, au-delà même des droits et libertés énoncés dans la Convention.

Espérons que ce projet de protocole sera adopté dans les mois à venir.

Je suis heureuse d'annoncer que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, il y a trois semaines, une recommandation à l'intention des États membres pour les inciter à combattre le trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. L'adoption de ce texte était des plus opportune. En effet, l'Europe a récemment connu une intensification de cette forme moderne d'esclavage, violation flagrante des droits fondamentaux, qui est devenue un commerce criminel extrêmement profitable pratiqué à l'échelle du continent et du globe. Faisant suite à l'adoption de cette recommandation, un séminaire se tiendra en premier lieu à la fin de ce mois à Athènes pour les pays de l'Europe du sud-est, particulièrement touchés par ce commerce.

D'autres instruments juridiques relatifs à la protection des femmes et des filles contre la violence et à la participation égale des femmes et des hommes dans les domaines de prise de décisions publiques sont en cours d'élaboration.

Depuis la Conférence de Beijing, le Conseil de l'Europe s'est attaché particulièrement à lutter contre la violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes et l'a qualifiée de crime et de violation des droits fondamentaux. L'attention s'est particulièrement portée sur la nécessité d'amener les hommes à prendre conscience de leurs responsabilités en ce qui concerne leur violence à l'égard des femmes.

Nous avons également centré nos activités sur la mise au point d'instruments destinés à faciliter la mise en oeuvre de politiques d'égalité entre les sexes. En 1998, un rapport sur la méthodologie et la pratique en matière d'intégration sexospécifique a été publié. Depuis lors, ce texte est devenu un document de référence dans toute l'Europe. Le mois dernier, un rapport analogue sur l'action positive a été publié. Il montre comment l'action positive est liée au principe de non-discrimination et comment elle peut stimuler l'intégration sexospécifique. En outre, le Conseil de l'Europe s'est penché sur la question du libre choix en matière de sexualité et de reproduction et en matière des droits fondamentaux des immigrants et des femmes appartenant à des minorités ethniques.

Nous tournant vers l'avenir, comment pouvons nous être certains de progresser? Il faut constamment s'attacher à défendre et à promouvoir les droits

fondamentaux des femmes, à protéger les femmes contre toutes les formes de violence et à faire en sorte qu'elles participent pleinement à tous les organes de prise de décisions, surtout ceux ayant trait au maintien et à la consolidation de la paix. Les femmes sont trop souvent des victimes dans les situations de guerre et participent trop rarement – pour ainsi dire jamais – aux négociations de paix.

Quant aux stratégies, celle de l'intégration sexospécifique est essentielle pour promouvoir l'égalité. Si elle est bien appliquée, elle permettra de réorganiser tous les processus politiques et d'associer plus efficacement les hommes au débat sur l'égalité entre les sexes. Elle rendra également plus aisée la prise en compte des situations, des besoins et des intérêts des différents groupes de femmes.

Plus que jamais, de réels progrès en matière d'égalité entre les sexes dépendront de la coopération, des réseaux et des échanges de bonnes pratiques. Comme dans le passé, les organisations gouvernementales et non gouvernementales auront un rôle primordial à jouer. C'est dans ces conditions qu'il sera possible d'agir ensemble pour maintenir le dialogue, partager l'information et l'expérience et fournir l'aide nécessaire.

En octobre, le Conseil de l'Europe organisera dans l'un de ses nouveaux États membres, comme il le fait chaque année, un forum sur les politiques d'égalité. Cet automne, ce forum se tiendra à Bratislava, Slovaquie, sur le thème « Les droits fondamentaux des filles et des jeunes femmes en Europe : Questions et défis pour le XXI^e siècle ». Comme d'habitude, les organisations non gouvernementales y participeront.

Je terminerai en exprimant l'espoir que le XXI^e siècle, grâce à la réalisation de l'égalité entre les sexes, offrira aux nouvelles générations de femmes et d'hommes plus de justice sociale, moins de pauvreté, des sociétés meilleures et une vie meilleure fondées sur le respect mutuel et le partenariat et sur le plein exercice pour tous des droits de l'homme. Ce n'est pas difficile. C'est, d'abord et avant tout, une question de volonté politique et de courage.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mokhtar Lamani, Chef de la délégation d'observation de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre sagesse et votre expérience contribueront grandement au succès de nos travaux.

La Conférence au sommet islamique, tenue à Téhéran en 1997, a décidé la création d'un groupe de travail constitué par un certain nombre de membres pour coordonner les questions concernant les femmes. Convaincu du rôle particulier des femmes en matière de développement, ce groupe a tenu plusieurs réunions en marge de la session et a convenu que la présente déclaration serait faite au nom du Groupe islamique. Comme elle l'a dit elle-même, la Présidente de la délégation du Burkina Faso m'a chargé de faire cette déclaration :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Je m'exprime au nom du Groupe islamique auprès des Nations Unies, qui comprend 56 États membres et quatre États observateurs de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), répartis dans toutes les régions géographiques du monde et représentant quelque 1,4 milliard de personnes de différentes ethnies, langues et cultures.

L'islam, grande religion sacrée révélée à l'humanité il y a environ 14 siècles, prône la paix, la tolérance et la coopération entre tous les êtres humains. Il promeut la dignité humaine, encourage les droits de l'homme, souligne les valeurs familiales et préconise l'égalité de tous devant Dieu Tout-Puissant indépendamment du sexe, de l'origine géographique, de la couleur, de la classe sociale ou de la croyance. L'islam accorde un rôle important – central, même – aux femmes dans la société et dans la famille, unité de base de la société. »

Les questions relatives au rôle des femmes en matière de développement, dont on parle aujourd'hui, ne sont pas nouvelles pour le monde islamique. Elles ont été traitées de façon judicieuse il y a de nombreux siècles, et continueront à revêtir la plus haute importance.

En fait, l'histoire de l'islam est pleine d'exemples de femmes qui ont assumé et

continuent d'assumer des rôles déterminants. Actuellement, nous voyons des femmes faire office de Premier Ministre et de Vice-Président, participer à des niveaux divers à des cabinets ministériels, siéger aux parlements nationaux ou aux législatures locales et occuper des postes élevés dans les gouvernements des États membres de l'OCI. Hors du gouvernement, les femmes occupent des postes de responsabilité dans les universités et autres institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les professions médicales, juridiques et autres et dans différentes branches de l'industrie et du commerce. Leur nombre augmente constamment. Malgré les problèmes d'ordre social et économique et leurs conséquences déplorables auxquelles le monde en développement doit faire face, la nécessité de surmonter les contraintes sociales et économiques qui entravent l'accès des femmes à l'autonomie reste une question prioritaire dans le processus de développement de tous les États membres de l'OCI.

Ainsi, partout dans le monde, les gouvernements, avec l'aide d'institutions sociétales nouvellement apparues, s'efforcent actuellement d'appuyer, en fonction de leurs moyens, les programmes de développement social qui couvrent, entre autres, les domaines de l'éducation et de la santé – y compris la santé en matière de reproduction – pour les femmes afin qu'elles puissent exercer pleinement les droits que l'islam leur a conférés au sein de la société et être en mesure de s'acquitter de leur rôle en tant que compagnes, soutiens, éducatrices et gestionnaires de l'institution sacrée de la famille.

C'est dans cet état d'esprit visant à sauvegarder et à rehausser la condition des femmes que les États membres de l'OCI ont participé à la Conférence de Beijing et n'ont ménagé aucun effort pour contribuer efficacement à l'élaboration et à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action et, dans le cadre de leurs moyens, ont fidèlement mis en oeuvre l'instrument de Beijing au niveau national, conformément aux orientations de la Déclaration qui impliquent que cette mise en oeuvre soit menée en fonction des Constitutions, des lois et des valeurs religieuses et morales respectives des pays intéressés.

À ce stade, je voudrais évoquer brièvement le rôle de l'OCI dans la promotion des femmes. Lors des sessions successives des conférences triennales au sommet de l'OCI et des conférences islamiques annuelles des ministres des affaires étrangères, cette question a fait l'objet d'une attention constante, ce qui a permis d'adopter des résolutions orientées vers des décisions et des mesures à cet égard. Ainsi, la huitième et plus récente conférence islamique au sommet, tenue à Téhéran en décembre 1997, a réaffirmé la position des États islamiques à la Conférence de Beijing et réitéré sa détermination de mettre en oeuvre le document adopté par la Conférence. Elle a demandé au secrétariat général de l'OCI de coordonner ses efforts avec ceux des gouvernements des États membres afin d'encourager des partenariats durables avec les organisations de femmes des États membres.

Elle a mis sur pied un groupe de travail intergouvernemental afin d'harmoniser les positions de tous les États membres sur les questions concernant femmes dans les instances internationales, notamment aux Nations Unies. J'ai le plaisir de faire savoir que le groupe de travail de l'OCI sur la condition de la femme, ici, aux Nations Unies, suite à cette résolution du Sommet islamique, a participé activement aux travaux préparatoires de la présente session extraordinaire, notamment à l'élaboration de son projet de document final.

La ferme détermination dont font preuve les États Membres à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est traduite par leur collaboration active dans toutes les phases préparatoires à la tenue de cette session. Une autre forme de notre sensibilisation collective aux causes et objectifs qui nous unissent dans cet effort louable est le fait que les délégations de 40 États membres de l'OCI et observateurs sont conduites par des femmes, dont deux sont Premiers Ministres de leurs pays respectifs, deux sont Vice-Présidentes, deux sont Vice-Premiers Ministres, 23 font partie de cabinets ministériels et deux sont Vice-Ministres. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales de femmes venant de pays islamiques assistent également à la session

extraordinaire et contribuent activement à ses travaux.

L'OCI s'engage à coopérer pleinement avec les Nations Unies à l'avenir pour atteindre les nobles objectifs qui nous ont réunies ici à la présente session extraordinaire.

(l'orateur poursuit en français)

Je terminerai en insistant sur le fait qu'un développement tangible de nos sociétés ne saurait être réalisé ni poursuivi sans la participation réelle et effective des femmes dans toutes les activités de la société humaine. C'est à cette tâche, gigantesque mais nullement utopique, que nous devons nous atteler pour bâtir un avenir plus radieux et des sociétés plus justes et plus humaines. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Robert Paiva, Chef de la délégation d'observation de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Paiva (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : La place des femmes dans les flux migratoires internationaux d'aujourd'hui a changé quantitativement et qualitativement. Quantitativement, les femmes représentent un pourcentage croissant des populations migrantes et, dans plusieurs pays, elles constituent déjà la majorité. Qualitativement, les femmes migrent de façon indépendante, notamment en tant que travailleuses, et sont beaucoup plus nombreuses dans ce cas que dans les générations de leurs mères ou de leurs grand-mères. Ces deux facteurs qui, ensemble, sont généralement qualifiés de féminisation de la migration, constituent des défis considérables pour les femmes migrantes, pour les gouvernements, pour les organisations internationales et non gouvernementales et pour la société en général.

Il y a cinq ans, à Beijing, l'Organisation internationale pour la migration (OIM) a lancé un appel en quatre points à la communauté internationale : premièrement, reconnaître la tendance à la féminisation des migrations; deuxièmement, faire mieux comprendre les conditions et les besoins particuliers des femmes migrantes; troisièmement, encourager un accès égal aux projets et services pour que les femmes migrantes puissent y participer et en bénéficier pleinement; quatrièmement, élaborer et mettre en

place, où cela est nécessaire, des programmes destinés aux femmes migrantes.

Depuis, des progrès ont été accomplis. Ainsi, la recherche accrue et l'exploitation de meilleures données ont permis de mieux prendre conscience de la place importante des femmes dans les migrations et ont fait ressortir certains problèmes nouveaux, notamment les effets de la migration temporaire des femmes travailleuses sur l'émancipation féminine, sur la microéconomie et sur la famille restée au foyer. Ayant récemment terminé un projet de recherche conjointement avec l'Institut international de recherche et de formation pour l'avancement des femmes des Nations Unies qui fournit des études spécifiques sur le Sri Lanka et le Bangladesh, l'IOM a été satisfaite de constater que cette question avait été reconnue et examinée au sein du Comité préparatoire.

Malheureusement, les progrès réalisés dans certains domaines en ce qui concerne les femmes migrantes s'accompagnent également de progrès dans d'autres. Tel est le cas du trafic des femmes et des filles. De fait, cette forme d'exploitation particulièrement odieuse semble s'étendre.

Nul, aujourd'hui, ne peut évaluer l'ampleur exacte de ce trafic, en raison essentiellement de son caractère fréquemment clandestin et du manque d'accord international sur la façon de le définir. Toutefois, les données recueillies montrent que cette pratique, souvent liée à des réseaux criminels organisés, est devenue un commerce lucratif se chiffrant à plusieurs milliards de dollars.

Depuis près d'une décennie, l'OIM participe activement aux actions menées pour lutter contre le trafic des femmes. Nous avons commencé par faire des recherches dans les pays d'origine, de transit et de destination afin de mieux comprendre la façon dont les femmes entrent dans ces réseaux et quelles conditions elles ont connues avant, pendant et après avoir fait l'objet de ce trafic. Notre activité est certes liée à notre mandat, mais dès le début ils nous est apparu que le trafic des femmes était un problème lié aux droits fondamentaux, un problème économique, un problème social, un problème d'égalité entre les sexes, un problème de justice pénale ainsi qu'un problème de migration.

À partir de nos recherches, qui se poursuivent – et à cet égard un nouvel ouvrage sur le trafic des femmes en Europe comportant des études spécifiques

sur la Hongrie, la Pologne et l'Ukraine est actuellement entre les mains de notre éditeur – l'OIM s'est attachée plus particulièrement à trois domaines d'activité. Le premier concerne l'aide aux femmes qui font l'objet de ce trafic : offrir des maisons sûres, fournir des conseils et des soins médicaux, et aider au retour et à la réinsertion. Certes, dans ce domaine l'OIM aurait pu faire davantage si elle avait disposé de plus de ressources. Le deuxième domaine de notre programme d'activité concerne le renforcement des capacités. À cet égard, il est important d'instaurer et d'encourager le dialogue entre les gouvernements, compte tenu de leurs besoins et de leurs expériences, pour lutter contre les trafiquants et aider les victimes de ce trafic. Les dialogues régionaux sur la migration se sont révélés particulièrement utiles pour faire avancer cette pratique politique. Le troisième domaine a trait aux campagnes d'information de masse sur les réalités du trafic. Ces campagnes multimédias, bien qu'elles ne peuvent prétendre être le seul instrument de prévention, ont l'avantage de toucher à la fois les victimes potentielles des trafiquants et le public en les sensibilisant aux ruses utilisées par ces trafiquants et aux abus qui attendent les victimes.

L'OIM entreprend actuellement des campagnes d'information et de lutte contre le trafic en Bulgarie, en République tchèque, en Hongrie, au Kosovo et en Thaïlande en s'inspirant des actions couronnées de succès menées précédemment au Viet Nam et en Ukraine. Dans le cadre de toutes ces activités touchant au trafic des femmes nous travaillons en étroite partenariat avec le secteur des organisations non gouvernementales.

Au cours de ces derniers jours, nous avons été réconfortés d'entendre les gouvernements déclarer qu'ils reconnaissent et font face au défi que représente le trafic des femmes. C'est là un domaine où tous les États – du Nord ou du Sud, pays d'origine ou pays de destination – partagent la même aversion à l'égard des abus dont font l'objet des êtres humains.

Régler avec succès le problème du trafic des femmes exigera une coopération internationale soutenue et vigoureuse. L'action menée par l'AOM jusqu'à ce jour indique clairement notre détermination à faire prendre conscience des réalités de ce trafic et à répondre aux besoins concrets par des moyens concrets. Je voudrais souligner ici notre volonté de poursuivre cette action en partenariat actif avec d'autres organisations gouvernementales et non

gouvernementales similaires intéressées. À ce propos, je suis heureux de signaler l'interaction croissante de l'OIM avec le système des Nations Unies pour les questions relatives au trafic des femmes.

Oui, des progrès encourageants ont été réalisés au cours des cinq dernières années dans la lutte contre ce trafic, mais beaucoup reste encore à faire dans les cinq prochaines années, et l'expérience montre que beaucoup peut être fait si nous mettons nos forces en commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Mary Reiner Barnes, représentante de la délégation d'observation de l'Ordre militaire souverain de Malte.

Mme Barnes (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : L'Ordre militaire souverain de Malte est heureux de prendre la parole à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Membre de la communauté internationale depuis de nombreux siècles, l'Ordre de Malte a défendu nombre de causes – cela inclut notamment les services fournis aux femmes et ceux assurés par les femmes – et il est donc bien qualifié pour comprendre tout le sens de cette session extraordinaire. De nombreuses questions ont été soulevées, et beaucoup a été accompli au cours des 25 années qui ont suivi la première Conférence mondiale sur la condition de la femme, tenue à Mexico. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner et d'évaluer les avancées réalisées jusqu'ici et d'étudier les mesures et initiatives à prendre pour aider toujours plus efficacement les femmes et les filles à réaliser leur potentiel.

Fondé en 1099, l'ordre de Malte est au service de ceux qui ont besoin de nous, indépendamment de la nationalité ou des opinions. De fait, cette vocation d'apporter aide et assistance aux malheureux, aux faibles, aux victimes de la discrimination et de l'intolérance est vieille de plusieurs siècles. En accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous sommes profondément attachés au droit à la vie, qui doit être protégé partout et toujours, à commencer par le droit de naître, le droit à des soins de santé adéquats et à l'éducation et, pour finir, le droit à une mort digne. Les femmes tiennent une grande place dans nos programmes destinés à répondre à des besoins spécifiques, tel notre centre pour autistes et nos foyers

pour personnes âgées en Autriche, en Allemagne, au Chili et aux États-Unis. En outre nous avons des programmes spécialement conçus pour les filles et les femmes. La tâche la plus ancienne de l'Ordre est, certes, de gérer les hôpitaux, mais les activités de l'hôpital maternité de la Sainte Famille à Bethléem sont centrées plus particulièrement sur les soins médicaux des femmes, à l'échelon communautaire, en matière d'obstétrique, de prénatalité, de postnatalité, de gynécologie et de pédiatrie. Cet hôpital est devenu la référence dans la région, notamment pour les camps de réfugiés qui accueillent un nombre toujours croissant de cas difficiles. Ce programme est appuyé par les membres de l'Ordre du monde entier. Il revêt, pour nous, une signification particulière car il se déroule dans la région où l'Ordre a été fondé voici plus de 900 ans.

L'hôpital dispose également d'un programme d'enseignement permettant à des femmes de devenir médecin ou d'exercer une profession paramédicale. Ainsi, l'hôpital maternité de la Sainte Famille a pour mandat de reconnaître et de mettre en relief l'importance sociale de la maternité, de l'éducation et de l'accès des femmes à l'emploi, tel qu'il ressort de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ayant fait suite aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi et aux domaines critiques du Programme d'action de Beijing.

Parmi d'autres installations de soins de santé soutenues par l'Ordre de Malte, figurent des cliniques pour femmes au Liban et en El Salvador. L'Ordre de Malte tente également d'apaiser les souffrances liées au fléau mondial du sida en aidant, entre autres projets, un centre de la République dominicaine géré par des religieuses et qui abrite des anciennes prostituées atteintes par le virus du sida.

En outre, le « Projet Crudem », à Milot, Haïti, non seulement répond aux besoins médicaux des femmes et des enfants traités dans ce centre hospitalier et médical mais, sous ses auspices, 600 enfants reçoivent une éducation. Un hôpital de l'Ordre de Malte, à Bonn, Allemagne, dispose d'une école maternelle et d'un jardin d'enfants attenant à l'hôpital. Au Brésil, l'ordre a créé des jardins d'enfants à Sao Paulo et à Brasilia, à proximité des *favelas*, pour permettre aux mères célibataires de travailler et aussi pour prodiguer des soins de santé aux enfants et à leurs mères. À Sao Paulo, des centres de formation contigus aux jardins d'enfants sont également ouverts aux

mères. D'autres projets de l'Ordre sur le plan purement éducatif incluent, entre autres, la création d'un foyer pour l'éducation des filles, au Portugal.

Outre qu'il cherche à améliorer les soins de santé des femmes et des filles et à encourager la maternité en aidant les mères célibataires, l'Ordre de Malte participe, partout dans le monde, à leur éducation afin de leur donner de plus grandes possibilités d'accès à l'emploi et de lutter contre la pauvreté.

D'autres projets de l'Ordre de Malte répondent aux besoins des femmes victimes de conflits armés. À la requête du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Ordre de Malte a mis sur pied des programmes destinés à aider les femmes traumatisées de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo à se réadapter à la vie après les conflits dont ces régions ont été le théâtre. L'« Initiative des femmes bosniaques » a mis en place, sous les auspices de l'Ordre, des cours d'initiation aux techniques de l'informatique, des cours d'anglais et de couture ainsi que des programmes sociaux comprenant des conseils en matière de santé et un numéro de téléphone pour les cas urgents.

L'« Initiative des femmes du Kosovo » est centrée plus précisément sur les programmes sociopsychologiques comprenant des cours de couture et la possibilité de parler des expériences traumatisantes vécues, car il est en général plus facile pour ces femmes d'évoquer leurs traumatismes pendant des activités pratiques que lors de sessions de thérapie de groupe.

Suite aux conflits armés en Afrique, nos programmes sur le terrain ont inclus la création d'hôpitaux de campagne pour les réfugiés afin de répondre aux besoins des mères durant les crises survenues en Éthiopie, au Rwanda, au Burundi et en bien d'autres endroits. Un de nos programmes destinés aux femmes a été établi dans un camp de réfugiés, sur la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande.

Un autre projet asiatique, baptisé « Santé pour un million », auquel l'Ordre de Malte participe, a été mis en place à Kerala, Inde. Il a pour but d'améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants dans les zones rurales du Kanyakumari, district de Tamil Nadu, au sud de l'Inde. Ce projet consiste notamment à dispenser aux enfants des cours portant sur la santé, l'hygiène les soins et l'alimentation et à promouvoir des activités rétribuées afin que les femmes aient un meilleur niveau de vie. Étant donné que la plupart des

bénéficiaires du programme sont des femmes mariées ayant des enfants et que la mère joue un rôle important dans la santé alimentaire de la famille, toutes les activités du projet sont axées sur les mères, qui prennent en charge la communauté entière sur le plan alimentaire. Cependant, tant que le niveau de vie communautaire ne sera pas amélioré, l'objectif de promotion de la santé ne pourra être atteint. C'est pourquoi ce projet encourage aussi la maternité, la santé et l'éducation des femmes et des filles, ainsi que l'éradication de la pauvreté grâce à des activités rémunérées permettant aux femmes d'améliorer leur situation économique.

Outre qu'il appuie la maternité, l'Ordre parraine un certain nombre de foyers pour les mères célibataires aux États-Unis. Les besoins des femmes âgées sont également pris en compte dans le cadre de l'aide accordée à des couvents pour religieuses âgées. De même, l'Ordre gère des foyers pour hommes et femmes âgés.

Enfin, comme je l'ai dit, l'une de ses missions étant d'aider les filles et les femmes, l'Ordre, depuis sa création, compte des femmes dans ses rangs. Au tout début, parmi ces femmes beaucoup étaient des religieuses qui faisaient fonction d'infirmières. Au milieu du XVIII^e siècle, une femme a obtenu son diplôme de médecin au collège médical et hospitalier de l'Ordre, à Malte, où elle a exercé également en qualité de chirurgien. L'histoire de l'Ordre, qui associe les soins médicaux et la recherche scientifique, se poursuit aujourd'hui. Notre activité à l'hôpital de Bethléem et dans le secteur de la recherche ophtalmologique à l'Université de Sao Paulo, Brésil, en est un exemple.

L'Ordre cherche à accroître la présence de femmes – ses Dames – parmi ses membres. De même, certains de nos services auxiliaires sont ouverts aux jeunes filles et leur inculquent ainsi un sens des responsabilités sociales dès leur adolescence. Ces activités s'exercent dans de nombreux pays où l'Ordre est présent, notamment en Irlande où il existe un corps d'ambulancières, et en Lituanie.

Ainsi, comme je l'ai dit, l'Ordre de Malte a activement appuyé le rôle des femmes dans le développement de la société et mis l'accent sur l'importance sociale de la maternité. Il a également contribué à l'éducation des femmes et à leur formation professionnelle, conformément au mandat établi dans

la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi. Nous nous sommes également inspirés des domaines critiques du Programme d'action Beijing dans nos activités relatives aux femmes et aux problèmes particuliers auxquelles elles doivent faire face, notamment la pauvreté, le conflit armé, la prise de décisions, les droits de l'homme ainsi que les préoccupations particulières des fillettes.

En résumé, l'Ordre militaire souverain de Malte apprécie la possibilité qui lui est donnée d'avoir des échanges dans ces domaines si préoccupants. Il demande à tous les observateurs et aux États Membres des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties intéressées d'appuyer toutes les initiatives destinées à éliminer l'injustice sociale et la pauvreté et de promouvoir le rôle des femmes et la maternité ainsi que l'éducation des femmes, qu'il s'agisse d'une mère au foyer, d'une femme exerçant une profession, ou des deux. En tant que femme, Dame de Malte, future mère et avocate, je porte plus qu'un intérêt éphémère à ces questions.

Étant politiquement neutre, s'efforçant toujours de promouvoir la paix dans le monde et étant une entité supranationale qui entretient des relations diplomatiques avec près de 90 pays dans le monde et qui a un engagement particulier à l'égard de l'aide internationale, l'Ordre militaire souverain de Malte occupe une place qui lui permet de répondre au mieux aux besoins des femmes et des filles. Il se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'une nouvelle coordination avec les États Membres des Nations Unies, les observateurs et autres entités afin de fournir aux femmes et aux filles les moyens d'utiliser pleinement leur potentiel au sein de la société.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Mariapia Garavaglia, Vice-Présidente de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Garavaglia (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) : Plusieurs décennies durant, nous avons cru que les inégalités entre les hommes et les femmes disparaîtraient une fois que les législations seraient équilibrées, que les femmes bénéficieraient de la même instruction que les hommes et que le problème de

l'accueil des jeunes enfants dans les garderies serait réglé.

Dans les années 90, toutefois, nous avons dû reconnaître que cela ne suffisait pas. La présente session d'examen montre à l'évidence qu'une volonté politique bien plus forte est indispensable pour mettre en pratique la théorie de l'équité entre les sexes. À cet égard, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, apporte son plein soutien au cadre pour la formulation de nouvelles mesures et initiatives soumises par la Commission de la condition de la femme à l'examen de la présente session extraordinaire, et en particulier à l'engagement qui est pris de créer un climat propice à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que l'Assemblée générale de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a adopté, l'année dernière, une politique spéciale relative à l'égalité entre les sexes. Notre but est de faire en sorte que tous les programmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge profitent de manière équitables aux hommes et aux femmes, compte tenu de leurs besoins spécifiques, et qu'hommes et femmes participent en toute égalité, à tous les niveaux des 176 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de notre Secrétariat à Genève et de ses délégations dans 67 pays. L'adoption de cette politique nous a permis d'inscrire l'égalité entre les sexes au nombre de nos grandes priorités.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnaît que les catastrophes naturelles, les conflits, l'instabilité sociale et politique peuvent avoir des conséquences différentes pour les hommes et pour les femmes et que l'intervention d'urgence et l'assistance humanitaire à long terme de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent également avoir un impact différent sur les hommes et sur les femmes. Par conséquent, nous examinerons en permanence notre propre système afin de prendre en compte les spécificités de chaque sexe dans l'évaluation, la planification et le suivi des programmes, y compris l'intervention en cas de catastrophe, la préparation aux catastrophes et la prestation de services de santé à base communautaire.

Nous savons aussi que, malgré les changements positifs qui ont été opérés au sein de notre organisation, nous devons nous attacher à renforcer encore la capacité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à prendre en compte la problématique hommes/femmes dans ses programmes et ses politiques. Nous devons en particulier rendre les membres du personnel plus aptes à utiliser l'analyse des disparités entre les hommes et les femmes lors de l'élaboration des programmes et garantir la responsabilité à cet égard. Nous savons aussi que de nouvelles initiatives doivent être prises pour assurer une participation équilibrée des hommes et des femmes de tous les secteurs de la société dans le travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Lors de la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue l'année dernière, nous avons notamment pris l'engagement de garantir des chances égales aux hommes et aux femmes de tout âge de prendre part, en tant que volontaires, à la fourniture de services et aux commissions de direction et d'accroître la participation des groupes marginalisés.

Nous pensons que le cadre pour la promotion de nouvelles mesures et initiatives qui émanera de la présente session devrait accorder une attention particulière aux priorités suivantes.

Faire en sorte que les outils opérationnels, les compétences et les connaissances nécessaires pour garantir la promotion de la femme et la prise en compte de la problématique hommes/femmes soient renforcés et largement diffusés. À cet égard, nous considérons que les spécialistes des questions d'égalité entre les sexes et les conseillers auprès des différentes institutions, y compris les Nations Unies, doivent jouer un rôle plus concret.

Assurer la qualité d'une assistance humanitaire qui réponde aux besoins différents des femmes et des hommes lors des catastrophes naturelles. À ce propos, nous souhaitons attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'appliquer, dans le cadre de l'assistance humanitaire, des normes pratiques minimales du type de celles énoncées dans le projet Sphère, cadre humanitaire et normes minimales à respecter lors des interventions en cas de catastrophe que la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a adopté l'année dernière. L'intégration de l'analyse des disparités hommes/femmes dans nos mécanismes d'intervention

nous permettra de garantir la rapidité et l'efficacité de notre action.

Enfin, renforcer le mécanisme de coopération et de coordination entre les États, les institutions des Nations Unies, les organisations internationales, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales en vue de lutter plus efficacement contre la discrimination et la violence que subissent les femmes au sein du foyer et de la communauté. Comme nous l'avons dit il y a cinq ans à Beijing, les États doivent accorder une attention particulière à la prévention et à la réduction de la violence à l'égard des femmes.

Pour terminer, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient à ce que cette session extraordinaire réaffirme l'attachement de la communauté internationale à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Nous espérons plus particulièrement que le document final que la présente session adoptera ne sera pas simplement un plan de plus mais un outil de travail fondé sur les enseignements tirés des obstacles rencontrés dans le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Francesca Cook, représentante de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Mme Cook (Organisation de coopération et de développement économique) (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations de la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Sally Shelton-Colby, qui, malheureusement, n'a pu être parmi nous ce soir. Elle aimerait s'associer aux orateurs précédents pour remercier les Nations Unies d'avoir organisé cette importante conférence. L'OCDE est particulièrement satisfaite d'être présente ici étant donné que, depuis longtemps, nous participons activement à l'action menée par la communauté internationale en faveur de l'égalité entre les sexes en tant qu'élément essentiel du développement et de la paix. Le suivi de Beijing nous a, en fait, incités à réactiver nos propres efforts pour accroître l'égalité des chances entre les sexes et, dans ce but, nous nous attachons à intégrer la sexospécificité dans les travaux de fond de l'OCDE.

L'OCDE est une organisation intergouvernementale qui cherche à promouvoir le

paradigme triangulaire de la bonne gouvernance, de la cohésion sociale et de la croissance économique. Ses 29 pays membres entrent également pour plus de 60 % dans la production économique mondiale. De même, l'OCDE et ses membres jouent un rôle majeur dans la promotion de l'égalité des sexes dans le monde. Nous encourageons nos membres à pratiquer des politiques orientées vers l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources productives et aux possibilités offertes par la mondialisation.

Nous oeuvrons pour des marchés du travail et des capitaux ouverts et compétitifs, des cadres juridiques justes et réglementaires et des gouvernements socialement responsables qui traitent les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. Nous encourageons les gouvernements à écouter la voix des hommes et des femmes car notre vision commune du monde repose sur des secteurs publics mieux gérés, un développement durable, des sociétés civiles plus larges et plus fortes qui jouissent des droits de l'homme, de la justice sociale et qui connaissent moins de conflits violents.

Nous savons que rien de tout cela n'est possible sans l'égalité entre les sexes. L'utilisation pleine et entière des contributions des hommes et des femmes et la réalisation de leur potentiel sont indispensables pour permettre à nos pays de tirer parti au mieux du nouveau marché mondial. Nous savons aussi qu'une meilleure intégration des perspectives sexospécifiques est surtout une question de volonté politique soutenue. Il n'existe aucune société où les femmes bénéficient du même traitement ou des mêmes possibilités que les hommes. Bien que les écarts en matière d'égalité entre les sexes varient d'un lieu à l'autre, ils ne sont pas liés au fait qu'un pays soit riche ou pauvre, que son économie soit industrialisée, en transition ou en développement ou qu'il soit en paix ou en guerre.

En réalité, certains pays en développement dépassent les pays de l'OCDE en ce qui concerne les possibilités qu'ils offrent aux femmes dans certains domaines. Ainsi, l'Afrique du Sud et l'Argentine arrivent juste derrière quatre pays de l'OCDE, compte tenu du fait qu'il existe seulement six pays dans le monde où les femmes occupent plus de 30 % des sièges parlementaires. Les taux concernant les 25 autres pays sur les 29 que compte l'OCDE vont de 25 % à moins de 5 %. Ces inégalités parmi d'autres représentent une perte de potentiel humain et économique importante à

l'échelle mondiale et cette situation pose un grand défi pour le XXI^e siècle.

Nous espérons sensibiliser davantage à l'importance de l'égalité entre les sexes dans la prise de décisions politiques et agir ainsi en faveur de la promotion d'une plus grande égalité dans le monde. Nous devons faire davantage dans nos propres pays et accentuer notre action dans le domaine du développement. Conscient de cela, le Secrétaire général de l'OCDE a lancé une initiative en vue de stimuler l'intégration sexospécifique dans les travaux de fond de l'organisation et d'offrir de meilleures possibilités de carrière dans son secrétariat.

Je décrirai brièvement quelques-unes des principales initiatives de l'Organisation en ce qui concerne l'égalité entre les sexes.

Depuis plusieurs années déjà, l'OCDE encourage une plus grande prise de conscience du rôle joué par les femmes dans l'économie et la société et cherche à améliorer les conditions dans lesquelles elles gèrent leurs affaires. En 1997, la conférence que nous avons tenue sur les femmes entrepreneurs a mis l'accent sur leur force en matière d'innovation et de créations d'emplois dans le monde. En novembre prochain, nous organiserons une deuxième conférence qui visera à promouvoir la participation des femmes entrepreneurs à l'économie mondiale, à renforcer les réseaux de femmes d'affaires sur le plan international, à leur faciliter l'accès aux nouvelles technologies et à leur utilisation et à réduire les obstacles qu'elles rencontrent dans le financement de leurs entreprises. L'attention accrue portée aux femmes entrepreneurs dans le monde indique la sensibilisation de plus en plus grande à leur rôle en tant que force motrice dans les domaines de la croissance et du développement.

L'OCDE prend régulièrement en compte les répercussions de l'égalité entre les sexes dans ses activités dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du marché du travail et des affaires sociales sur les économies des États membres et non membres. Elle collecte les données statistiques nécessaires, analyse les différentes situations des hommes et des femmes et en tire les conclusions politiques appropriées. Nous savons, par exemple, que les types d'emplois des femmes et des hommes dans les pays de l'OCDE convergent mais, en même temps, il existe de grandes différences d'un pays à l'autre et on ne peut dire d'aucun pays qu'il ait réalisé l'égalité entre les sexes

dans le marché du travail. Ainsi, alors que les taux d'emploi des hommes et des femmes en Suède sont aujourd'hui très proches, le niveau de ségrégation pour ce qui est des professions reste élevé. Bien que tous les pays de l'OCDE aient des lois disposant qu'à travail égal le salaire doit être égal pour les hommes et les femmes, dans la pratique les femmes continuent à être moins rémunérées que les hommes, et ce dans tous les pays.

Nous avons également organisé plusieurs conférences et édité des publications traitant particulièrement de l'inégalité entre les sexes. En 1998, une conférence s'est tenue sur l'évolution du marché du travail et l'égalité entre les sexes, et une publication a été éditée sur l'avenir des professions exercées plus particulièrement par les femmes. Nous sommes heureux d'annoncer que nous organiserons une conférence au niveau ministériel, axée sur la manière d'intégrer la sexospécificité dans les politiques en matière d'économie, d'industrie et de marché du travail afin de les rendre plus efficaces et plus équitables. Intitulée « Intégration sexospécifique, compétitivité et croissance : sous quelle forme, pourquoi et comment? », cette conférence se tiendra en novembre prochain. D'autres activités ont pour but d'appuyer le développement de l'économie, d'améliorer l'équilibre travail/vie et d'étudier les moyens d'établir des budgets au plan national.

Enfin, en ce qui concerne nos activités extérieures, lors des préparatifs de la Conférence de Beijing, les donateurs bilatéraux du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont adopté une déclaration particulièrement importante, intitulée « Déclaration du Comité d'aide au développement sur l'égalité entre les sexes ». Elle souligne l'impact fondamental de la responsabilisation et de l'égalité entre les sexes sur le développement durable centré sur les peuples. La déclaration fixe des objectifs à l'intention des institutions d'aide bilatérale et demande au Comité d'aide au développement de s'engager dans une stratégie d'intégration sexospécifique.

Préalablement à la tenue de la présente session extraordinaire, la récente réunion ministérielle du Comité d'aide au développement a évalué les progrès réalisés depuis la tenue de la Conférence de Beijing. Le rapport « Progrès vers l'égalité entre les sexes dans la perspective de Beijing+5 » a été distribué ici. Il définit neuf priorités futures pour la communauté internationale en vue de promouvoir le programme.

Dans ce document, les ministres et responsables d'institutions chargées de la coopération du développement bilatéral réaffirment l'importance fondamentale que revêt l'égalité entre les sexes et la responsabilisation des femmes en matière de développement. Ils reconnaissent également que, malgré les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration sexospécifique dans les stratégies de développement des donateurs bilatéraux de l'OCDE, un long chemin reste encore à parcourir pour ce qui est de l'engagement pris de fournir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre complète des politiques à cet égard. Nous espérons que, conjointement avec les conclusions de la présente session extraordinaire, cette réaffirmation des ministres stimulera les donateurs bilatéraux ainsi que leurs partenaires et les activités extérieures de l'OCDE.

Enfin, ce mois-ci, à l'occasion du sommet de Copenhague+5, une publication intitulée « Un meilleur monde pour tous », sera lancée par le Secrétaire général des Nations Unies. Cette publication commune des Nations Unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale et du Fonds monétaires international présentera l'état d'avancement des progrès accomplis en ce qui concerne les sept objectifs internationalement convenus, notamment ceux ayant trait à l'égalité entre les sexes et à la responsabilisation des femmes. Nous espérons que ce document sera d'une grande utilité et qu'il sera diffusé partout dans le monde.

Lorsque la lutte pour l'égalité entre les sexes, à laquelle tant d'entre nous participent, se sera révélée victorieuse, comme elle doit l'être, un grand progrès aura été réalisé pour l'humanité tout entière. À l'OCDE, nous travaillons avec détermination et fermeté afin d'accorder toute l'attention et les moyens requis pour que les femmes d'aujourd'hui, ainsi que les hommes, réalisent leur plein potentiel et contribuent ainsi à l'instauration de sociétés prospères, sûres et équitables dont nous avons tous besoin et que nous nous efforçons tous de garantir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Helle Degn, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Mme Degn (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Après 25 ans et quatre Conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes, les femmes les plus pauvres

doivent toujours lutter pour leurs droits, au sens politique du terme, dans tous les aspects de la vie. L'écart entre les hommes riches et les femmes pauvres se creuse. Ne pouvons-nous pas faire mieux après 25 ans? Plus précisément, nous le devons. Aucune parole lénifiante ne peut être prononcée lorsqu'il s'agit de situations dans lesquelles les femmes se voient refuser toute dignité, sont violées ou torturées, ou dans lesquelles elles sont privées des libertés essentielles et même du droit de parole et de vote.

Nous devons soutenir les droits fondamentaux. La violence à l'égard des femmes s'est accrue. Le trafic des femmes et des enfants s'est aggravé. La féminisation de la pauvreté s'est accentuée. La proportion des sièges réservés aux femmes dans les parlements n'est passée que de 7 à 12 % au cours des 25 années qui se sont écoulées entre Mexico et New York. De même, l'adhésion au fanatisme a progressé. Nous devons donc tout mettre en oeuvre pour la prochaine conférence sur les femmes, en 2005.

La présente session extraordinaire de Beijing+5 se tient dans un climat sensiblement différent de celui de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995. Toutefois, il convient de dire que les droits fondamentaux sont devenus indissociables de la recherche de règles stables et démocratiques. Ainsi, un grand nombre de gouvernements de par le monde se sont engagés à respecter et à appliquer ces règles. Malgré la dynamique imprimée par les mouvements des droits de l'homme, un écart important demeure entre l'articulation des principes établis à l'échelle mondiale et leur application sur le plan national, et ce dans de nombreux domaines.

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) que je représente, met en accord les droits de l'homme et les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'OSCE encourage l'intégration sexospécifique parmi ses États membres. Elle est particulièrement active dans les secteurs figurant dans les 12 domaines critiques énoncés dans le Programme d'action. En outre, elle s'attache à créer un environnement professionnel où tous les membres du personnel soient traités sur un pied d'égalité et avec respect.

Aux yeux de l'OSCE, le processus politique figure au nombre des éléments essentiels. L'un des préalables à l'intégration spécifique est la transparence

dans le processus de prise de décisions sur le plan politique. Un autre est la volonté politique. L'OSCE promeut la volonté politique et l'élaboration de politiques et d'activités de sensibilisation en matière d'égalité entre les sexes.

Pour ce qui est de la violence à l'égard de femmes et des filles, une plus grande prise de conscience s'est fait jour. Cette question n'est plus considérée comme se rapportant au domaine privé mais à la violation des droits fondamentaux. La coopération réussie entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes constitue un des autres éléments.

Dans les pays où elle exerce son activité, l'OSCE oeuvre efficacement avec les organisations non gouvernementales et gouvernementales. Le Bureau de l'OCDE pour les Institutions démocratiques et les droits de l'homme est très actif dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Il a publié un Plan d'action 2000 pour combattre ce trafic, aider à une réforme législative et porter assistance aux victimes d'un tel trafic.

Nous sommes, bien sûr, attachés à la défense des femmes dans les conflits armés ainsi qu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et à la Cour pénale internationale. L'OSCE soutient les initiatives internationales visant à traduire en justice les auteurs de crimes sexistes liés à la guerre et considère le viol comme un crime de guerre. Dans son programme d'action et son plan d'action pour les questions sexospécifiques, l'OSCE s'inspire de ces initiatives et s'engage à les appuyer.

La section relative à la participation des femmes à la prise de décisions et à l'exercice du pouvoir constate que l'importance de la pleine participation des femmes à la prise de décisions et à l'exercice du pouvoir est de plus en plus reconnue. Elle demande aux hommes de faire preuve d'une plus grande sagesse et d'une volonté déterminée de partager le pouvoir et d'adapter les stratégies organisationnelles et politiques de façon à les rendre plus accueillantes aux femmes. Responsabiliser les femmes et les amener à la politique est, en outre, l'un des principaux objectifs des projets de l'OCDE en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. L'OSCE, notamment dans ses missions en Bosnie-Herzégovine, a activement appuyé la tâche du groupe

d'études sur l'égalité entre les sexes dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est.

La section traitant des droits fondamentaux rappelle l'action à mener en vue de l'intégration des droits fondamentaux des femmes et d'une perspective sexospécifique dans le système des Nations Unies.

Les questions de l'égalité entre les sexes figurent au premier plan des activités de l'OSCE. L'un des résultats importants du débat en cours a été la nomination, au sein de deux des principales institutions de l'OSCE, de conseillers pour les questions relatives à l'égalité entre les sexes, qui oeuvrent actuellement sur un large front pour intégrer ces questions dans le travail quotidien de l'OSCE. Étant donné l'impact du travail de ces conseillers, j'espère sincèrement que d'autres institutions de l'OSCE, notamment la mienne, suivront cet exemple et nommeront également leurs propres conseillers en matière d'égalité entre les sexes.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE incorpore également les domaines critiques du processus de Beijing dans ses activités. En ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions et à l'exercice du pouvoir, l'Assemblée parlementaire s'efforce d'assurer une plus grande participation à une politique démocratique, ce qui inclut naturellement les femmes, actuellement sous-représentées dans presque tous les États membres de l'OSCE. En ma qualité de Présidente de l'Assemblée parlementaire, j'ai constamment demandé que l'accent soit davantage mis sur l'égalité entre les sexes au sein de l'OSCE, conformément à la déclaration de 1998 adoptée à Copenhague par l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée parlementaire appelle également à une plus grande intégration de la perspective sexospécifique dans les activités de l'OCDE en matière de prévention des conflits et de relèvement après les conflits ainsi que de démocratisation et de création d'institutions.

Certains pays situés dans ma région ont connu une résurgence des traditions patriarcales où les femmes dépendent de l'autorité de la famille. Dans un certain nombre de pays, les vues religieuses traditionnelles continuent à freiner les possibilités d'émancipation des femmes. Dans tous les pays de l'OSCE la violence au foyer, bien que trop souvent cachée, reste un grave problème pour les femmes. Il y a moins de 10 ans, certains pays de l'OSCE ont été le théâtre de conflits barbares où des crimes de guerre,

notamment le viol de femmes et de filles commis à une grande échelle, ont été utilisés comme moyen d'épuration ethnique. Grâce surtout aux efforts menés par l'OSCE, cette partie du monde est maintenant un lieu plus pacifique. Cependant, certains conflits régionaux couvent de manière latente, et ce sont les femmes et les enfants qui en sont les premières cibles et les premières victimes.

Bien que l'ensemble du tableau demeure sombre, je dois souligner en toute équité qu'au cours des deux dernières années un grand débat s'est instauré, au sein de l'OSCE, sur les questions de l'égalité entre les sexes. Ce débat a donné lieu à une action concertée pour mettre en oeuvre les engagements pris à cet égard.

Je souhaite que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hussein Hassouna, Chef de la délégation d'observation de la Ligue des États arabes.

M. Hassouna (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la présente et importante session extraordinaire qui va bientôt s'achever. Grâce à votre expérience et à votre sagesse vous avez mené ses travaux sur la voie du succès.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale revêt une importance particulière du fait qu'elle marque un tournant décisif pour ce qui est des besoins cruciaux des femmes, des questions des femmes en général et de la participation des femmes à tous les domaines de la vie économique, sociale et politique en tant qu'élément essentiel de la réalisation du développement humain durable. La preuve la plus évidente de l'intérêt international de la présente session et des questions importantes qu'elle examine est peut-être la présence des femmes du monde entier venues ici pour réaffirmer leur détermination à poursuivre leur action jusqu'à la réalisation de leurs nobles objectifs. À cet égard, au nom de la Ligue des États arabes, je salue cet important rassemblement et la participation efficace et active de toutes les délégations, y compris celles des États arabes qui, au cours des débats, ont avancé des propositions constructives afin d'assurer le succès des travaux.

La ferme position des États membres de la Ligue des États arabes adoptée pour faire face aux défis

énoncés à Beijing s'est traduite par la mise au point de politiques et de stratégies ainsi que par l'application de programmes qui ont rapproché les femmes arabes de la réalisation de leurs aspirations. Cette position a été accompagnée de stratégies et de plans d'action à l'échelle nationale et internationale en vue de répondre aux besoins et aux priorités des femmes dans la société arabe. Des réalisations considérables ont vu le jour grâce à l'adoption de nombreuses mesures par les États arabes, les institutions arabes et les lieux de travail arabes, en coopération avec les institutions des Nations Unies. Ainsi, des initiatives positives ont été prises pour promouvoir l'avenir, le progrès et les capacités des femmes arabes. Ces mesures et initiatives traduisent la conviction que les plans de développement ne peuvent être menés à bien si les femmes ne participent pas à leur élaboration et à leur mise en oeuvre et n'en récoltent pas les fruits. Au niveau régional, cette conviction s'est concrétisée à l'échelon arabe, par la création d'un comité permanent des femmes arabes en 1971, c'est-à-dire bien avant la Conférence de Beijing. En outre, la Ligue des États arabes dispose d'un département des affaires féminines.

Au niveau officiel, nos politiques ont inscrit les femmes à l'ordre du jour du plan d'action politique et ont adopté des résolutions pour promouvoir le progrès des femmes. Des décisions et des stratégies nationales centrées sur les femmes ont également été mises en oeuvre et des femmes ont été recrutées à des postes de prise de décisions. La législation arabe réaffirme le concept de l'égalité entre les hommes et les femmes et la possibilité pour les femmes de jouir de tous leurs droits fondamentaux. Elle a éliminé tous les obstacles entravant le progrès des femmes afin de consolider leur position et de réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Le nombre de plus en plus important d'États arabes qui ont adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes témoigne également de cet état d'esprit.

Malgré tout, la marche des femmes arabes vers le progrès a connu des échecs, en raison notamment d'un certain nombre de défis parmi lesquels l'analphabétisme, la pauvreté, le manque de participation aux efforts productifs et à la prise de décisions gouvernementales.

En raison de facteurs politiques, économiques et sociaux propres à la région, ainsi que des guerres qu'elle a connues, la priorité nationale n'a pu être donnée à la réalisation de certains objectifs relatifs aux femmes. Cette situation n'a pas permis de parvenir au succès escompté pour ce qui est des questions concernant les femmes, malgré les progrès accomplis dans les domaines de la santé, de l'éducation et autres.

Dans ces conditions, auxquelles s'ajoutent les changements dus à la rapide mondialisation, nous devons adopter toutes les mesures nécessaires à la promotion des droits de la femme et créer un climat propice au renforcement de leur participation. Nous devons leur conférer un plus grand rôle dans les activités de développement et les mécanismes requis, grâce auxquels elles seront en mesure d'aider davantage au développement afin d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les niveaux de vie.

La Ligue des États arabes est parfaitement consciente de la nécessité de parvenir à des solutions équitables pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Elle attache également une grande importance à l'élimination de toutes formes de blocus économiques imposés aux pays arabes, afin de supprimer leur impact économique sur les femmes et les enfants. Elle souligne par ailleurs la nécessité de libérer tous les prisonniers de guerre dans les lieux de conflit.

Nous savons que l'instauration d'un climat favorable à la réalisation des objectifs internationaux concernant l'amélioration de la condition des femmes ainsi que l'égalité et le développement pour le XXI^e siècle signifie que nous devons travailler avec acharnement pour effacer la dette des pays pauvres, arrêter la course aux armements, réorienter les fonds disponibles de manière à consolider les efforts de développement durable, résoudre le problème du chômage et éliminer la pauvreté qui touche plus sévèrement les femmes.

La Ligue des États arabes exprime l'espoir que des progrès considérables seront accomplis à la présente session pour ce qui est des problèmes prioritaires relatifs aux femmes. Nous réaffirmons notre adhésion aux plans d'action de Beijing et de la Conférence du Caire sur la population et le développement ainsi que les fermes positions arabes prises à cet égard. Nous respectons la diversité des cultures, des valeurs et des convictions régissant la

société humaine et nous les prenons en considération, conformément à l'esprit de la présente session.

Pour terminer, je soulignerai que le succès de cette session dépendra essentiellement de la détermination des participants à poursuivre la mise en oeuvre des réussites déjà évidentes à travers l'interaction positive des femmes du monde entier et la prise de conscience internationale accrue de l'importance des questions relatives aux femmes, de leurs droits et de leur rôle central au sein de la famille et de la société. Cette prise de conscience crée un climat propice à l'adoption des résolutions requises sur les plans international, national et régional afin de mettre en oeuvre les concepts et directives convenus au cours de la présente session. Nous sommes convaincus que les résultats obtenus seront à la hauteur de nos espoirs et des aspirations des femmes du monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Doutoum Mahmat, Sous-Secrétaire général, représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Mahmat (Organisation de l'unité africaine) : C'est pour moi un insigne honneur que de pouvoir partager avec l'Assemblée, aujourd'hui, au nom du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, la perspective de l'OUA sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». La question à laquelle nous nous trouvons confrontés est la suivante : à mi-parcours des délais que nous nous sommes fixés pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, où en sommes-nous exactement? Cette question en appelle une autre encore plus importante : comment nous assurer de pouvoir atteindre les objectifs définis dans les délais impartis?

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui ce n'est pas seulement parce que le Programme d'action de Beijing l'exige, c'est aussi en raison de notre commune préoccupation vis-à-vis des contraintes qui pèsent sur la mise en oeuvre de ce programme. L'OUA, pour sa part, demeure pleinement attachée à l'éradication de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie. Dès lors, pour notre Organisation, le Programme d'action africain et celui de Beijing offrent les canevas appropriés pour l'avènement d'une société juste et égalitaire car, ne l'oublions pas, la participation claire

et effective des femmes sur une base égalitaire constitue la condition première de la paix et du développement durable et, d'une façon générale, du progrès de l'humanité.

Depuis la création de notre organisation continentale, en mai 1963, et jusqu'à présent son attachement au progrès socioéconomique et à l'émancipation des peuples d'Afrique a été ferme et indéfectible. Les pères fondateurs de l'OUA ont été inspirés par la vision d'un continent resplendissant de succès et d'accomplissements dans tous les domaines des activités humaines. Ils étaient tous également conscients de la nécessité de créer et de maintenir un climat propice à la compréhension, à la coopération et à la solidarité dans le cadre d'une unité plus grande qui transcende tous les clivages linguistiques, idéologiques, ethniques et qui fasse fi des conditions de nationalité ou de sexe. Ce faisant, les pères fondateurs ont à jamais posé dans la Charte de l'OUA les bases destinées à sauvegarder la paix, la sécurité, la stabilité de l'Afrique.

Cependant, 37 ans plus tard, l'Afrique se trouve aujourd'hui non seulement confrontée à des défis socioéconomiques gigantesques et complexes mais elle est en outre affaiblie par des conflits apparemment insolubles, des conflits qui, selon mon propre dirigeant, sèment la mort et infligent des souffrances humaines indicibles, engendrent la haine et divisent les nations et les familles. Ils ont contraint des millions de nos compatriotes à la vie errante de réfugiés et de personnes déplacées, privés de moyens de subsistance, de leur droit à la dignité humaine et dépourvus d'espoir.

L'OUA n'a eu de cesse de répéter que la paix est une condition indispensable au développement, que l'absence de paix se traduit par la désorganisation, le désordre et l'utilisation irrationnelle des ressources, que l'absence de paix est à la fois le résultat et la cause de la violation généralisée des droits fondamentaux. Et puis, c'est aujourd'hui une évidence que d'affirmer que l'oppression des femmes est une violation des droits fondamentaux et qui, partant, ne va pas de pair avec la paix et le développement. De même que la paix et le développement sont indissociablement liés, le développement est lié de façon inextricable à la question de l'intégration de la femme. En effet, en bonne logique, le développement devrait conduire à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les membres de la société.

Le développement est synonyme de transformation de la société, laquelle requiert la mise en valeur des ressources humaines, notamment par l'éducation, la formation et l'accès aux nouvelles technologies de l'information. C'est pourquoi les succès obtenus dans le secteur économique faciliteront la lutte pour l'émancipation de la femme. Comme nous le savons, en raison de la dynamique du rôle de production et de reproduction qu'elles assument, les femmes se trouvent généralement exclues de ce processus de développement. D'où ce paradoxe de notre société qui veut que, d'une part, elle a besoin de l'émancipation des femmes, indispensable au développement et que, d'autre part, elle pose des obstacles aux femmes s'agissant de leur accès aux outils du changement.

Comme on le sait, l'OUA consacre une bonne partie de son temps à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits. Pour réagir à la vive recrudescence des conflits sur le continent africain, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a créé au Caire, en 1993, un mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Les femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables dans les situations de conflit et en tant que personnes déplacées, il est nécessaire de les associer à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits. Pour ce faire, l'OUA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a créé, en 1998, le Comité des femmes africaines pour la paix avec pour mandat de veiller à la participation effective des femmes aux processus de paix et de développement qui ont lieu sur le continent.

Il est un autre problème urgent auquel se trouve confronté l'Afrique : le VIH/sida. Cette épidémie, bien que de portée mondiale, a des conséquences particulièrement dévastatrices sur l'Afrique. C'est une évidence que le sida fait plus de victimes que tout conflit sur notre continent. Il va sans dire également que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à l'infection du VIH/sida. Cette vulnérabilité s'accroît dans les situations de troubles civils, de bouleversements sociaux et de déplacements des populations. La situation est aggravée par l'insécurité alimentaire et l'insuffisance des services médicaux en de telles circonstances. Il y a lieu par conséquent d'accorder une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques de ces femmes; plus particulièrement il s'agit pour nous maintenant

d'établir la relation entre les problèmes liés au VIH/sida et les actions menées par les femmes pour plaider la cause de la paix. L'OUA, pour sa part, a adopté une déclaration sur l'épidémie du sida en Afrique, une déclaration sur les enfants face au sida ainsi qu'une déclaration sur la situation des femmes africaines dans le contexte de la santé familiale, ce qui constitue un plan d'action africain. Il convient maintenant d'appliquer ces déclarations dans le cadre du nouveau partenariat international pour la lutte contre le VIH/sida.

Dans le domaine économique, l'OUA travaille avec les femmes entrepreneurs africaines pour assurer l'autonomie économique et l'intégration des femmes au processus économique. En matière d'éducation et d'alphabétisation, j'ai le plaisir de faire savoir que les États membres de l'OUA ont proclamé une Décennie de l'éducation en Afrique qui couvre la période de 1997 à 2006 et que, dans ce contexte général, l'OUA assure le suivi de la Déclaration de Kampala et de son cadre d'action.

S'agissant des droits légaux et des droits humains de la femme, l'OUA, à travers la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, a nommé une femme rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique et est en train de finaliser un protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme. Plus récemment, l'OUA a travaillé en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique dans le contexte de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui s'est tenue dans le cadre de ce même processus d'évaluation de Beijing+5. En fait, le Conseil des ministres de l'OUA a, depuis, adopté le plan d'action africain issu de la sixième Conférence régionale pour la mise en oeuvre accélérée des Programmes d'action africain et de Beijing.

Il s'agit là simplement de quelques points saillants des activités menées par l'OUA pour l'intégration dans ses politiques et programmes des questions liées à la condition des femmes.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer ici l'engagement renouvelé de l'OUA à l'égard de la mise en oeuvre rapide à la fois du Programme d'action africain et du Programme d'action de Beijing ainsi que sa détermination à continuer à oeuvrer étroitement avec tous les partenaires à la réalisation de ces objectifs

communs. Par conséquent, je forme le voeu sincère que ce processus d'évaluation de Beijing+5 conduite à terme à la formulation de stratégies nouvelles et plus efficaces qui nous permettent de passer du stade du discours à celui des actions concrètes consistant à donner à la femme les moyens de participer au développement de notre continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Akiko Domoto, Chef de la délégation d'observation de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Mme Domoto (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en cette occasion spéciale.

Une plus grande égalité entre les sexes renforce sans aucun doute les processus de participation nécessaires à la solution des problèmes économiques, sociaux et écologiques qui menacent la paix et le bien-être des humains dans ce nouveau millénaire. Bien qu'il ne soit pas la panacée pour résoudre ces problèmes, cet élément est crucial car il ouvre la porte à des solutions plus imaginatives, plus réactives, plus socialement durables et plus équitables. Plusieurs études ont fait ressortir que l'amélioration de la condition de la femme grâce à une meilleure éducation et à des revenus corrects ainsi qu'à une participation élargie au processus de prise de décisions augmente la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être de sa famille. Elle a aussi un impact sur la réduction de la fertilité et des effets à long terme sur la capacité de l'organisation communautaire à mieux répondre aux défis écologiques et sociaux.

La parité entre hommes et femmes, dans le cadre de la gestion en participation des ressources naturelles, encourage un partage plus équitable des coûts et des avantages. Outre qu'elle rend l'accès aux ressources et à leur contrôle plus équitable et accroît la participation des femmes à la prise de décisions, la traditionnelle connaissance que possède les femmes en matière de biodiversité et de gestion de l'écosystème peut être reconnue, appréciée et utilisée pour promouvoir la préservation écologique. Ainsi, la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes est une démarche concrète qui tend à renforcer la paix et la sécurité humaines dans la recherche de rapports plus équitables et plus harmonieux entre les êtres et l'environnement.

L'UICN se félicite de l'action entreprise par les Nations Unies à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes pour appeler l'attention sur la nécessité de promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes afin d'assurer la viabilité et la sécurité dans les domaines social et écologique, tout en associant une grande diversité d'organisations gouvernementales et non gouvernementales à cette initiative.

L'Union internationale pour la conservation a été créée en 1948. Il s'agit, dans ce domaine, de la plus grande organisation à l'échelle du globe puisqu'elle rassemble, en un partenariat unique au monde, 76 États, 11 institutions gouvernementales, 732 organisations non gouvernementales, 36 affiliés et quelque 10 000 chercheurs et experts provenant de 181 pays. Depuis plus d'un demi-siècle, l'Union internationale pour la conservation s'est efforcée de façonner un monde plus juste qui apprécie et préserve la nature. Sa mission consiste à influencer, encourager et aider les sociétés de la planète à maintenir l'intégrité et la diversité de la nature et à s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et respecte l'écologie.

La question de l'égalité sociale entre les sexes a été une des préoccupations fondamentales de l'UICN aux yeux de laquelle la conservation est un processus qui nécessite un changement du comportement social au niveau individuel aussi bien qu'institutionnel. L'UICN a promu les concepts de développement durable et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles depuis l'opération « Prendre soin de la Terre », en 1992, et ce grâce à plusieurs initiatives menées sur le terrain à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

En 1998, l'UICN a adopté une déclaration politique portant sur l'intégration sexospécifique, aux termes de laquelle elle reconnaît que le fait d'adopter la perspective sexospécifique signifie porter la même attention aux hommes et aux femmes, aux relations des uns avec les autres et aux ressources naturelles. Seule l'intégration sexospécifique permet de dresser un tableau complet des relations humaines et de l'interaction humaine avec les ressources naturelles.

La logique de l'UICN en matière d'intégration sexospécifique et d'égalité entre les sexes repose sur deux éléments importants : d'abord, la reconnaissance du fait que l'équité et l'égalité entre les sexes sont des questions relevant des droits fondamentaux de

l'homme et de la justice sociale, ensuite, la prise de conscience accrue que l'égalité est une condition préalable au développement durable et à la viabilité des ressources humaines.

Cette année, l'UICN a adopté une déclaration politique sur l'égalité sociale dans le cadre de la conservation et de l'utilisation viable des ressources naturelles. Consciente de son rôle et de sa capacité, l'UICN a mis au point des outils et des protocoles en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les projets et les politiques environnementales. Le Bureau régional de l'UICN pour la Meso-America joué un rôle déterminant dans ce processus. Depuis 1992, plus de 2 000 personnes ont reçu une formation sur la façon d'associer l'écologie et l'égalité entre les sexes. Des modules de formation et de recherche ont été organisés dans le but d'inculquer des capacités théoriques et pratiques incluant l'équité et l'égalité au développement durable. Des ministres de l'environnement ont également reçu appui et coopération pour leur permettre d'élaborer des politiques intégrant la perspective sexospécifique dans leurs secteurs.

Une coopération entre le Bureau régional pour la Meso-America et le Programme de politique sociale mondiale permet d'utiliser notre savoir-faire et les outils dont nous disposons pour appuyer, dans d'autres régions, des processus identiques auxquels s'intéressent des membres de l'UICN. Les neuf modules de formation de la série « Vers l'équité », réalisée par le Bureau régional pour la Meso-America, vont être publiés en anglais ce mois-ci.

D'autres actions régionales, sous forme de réseaux d'activité et de partage de l'information, ont été lancées, notamment en Asie où les membres échangent informations et expérience sur l'égalité entre les sexes dans la publication de l'UICN, *Gender and Environment in Asia*.

Compte tenu de son expérience et de ses résultats positifs en matière d'équité et d'égalité entre les sexes, l'UICN est très heureuse d'aider ses membres et partenaires disposés à intégrer la sexospécificité dans leur politiques environnementales et dans leurs initiatives liées au développement durable et désireux, en outre, de se doter d'une capacité institutionnelle pour mettre en oeuvre ces programmes.

Mme Yai (Côte d'Ivoire), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim : Je donne la parole à Mme Amabel Orraca-Ndiaye, Chef de la coopération de la Banque africaine de développement.

Mme Orraca-Ndiaye (Banque africaine de développement) (parle en anglais) : Au nom de la Banque africaine de développement (BAD), ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général pour son invitation à participer à cet événement marquant qui rassemble des personnalités éminentes du monde entier.

Cette occasion représente le plus grand des honneurs pour moi car je suis la première fille d'une femme parfaitement autonome. Qu'il me soit permis de rendre hommage, ici, à toutes les mères du monde entier qui ont élevé seules leurs enfants, leur ont donné, sans considération de sexe, l'égalité de chances à une meilleure éducation et à vivre mieux leur vie. Le fait que je m'exprime ici au nom de la Banque africaine de développement pour évoquer les réalisations de cette institution cinq ans après la Conférence de Beijing, est aussi pour ma fille et, bien sûr, pour les filles de sa génération, une source de grande fierté.

Le mandat donné aux institutions financières dans le cadre du Programme d'action de Beijing était d'offrir des possibilités d'intégrer la responsabilisation des femmes et la perspective sexospécifique dans le domaine économique et de faire taire tout préjugé dans leurs opérations. À cet égard, j'ai le plaisir de dire que ce mandat a agi comme un catalyseur pour un certain nombre d'activités menées par la BAD sur les plans politique, institutionnel et des projets.

Au niveau politique, par exemple, la Déclaration sur la nouvelle conception de la BAD considère sans aucun doute la réduction de la pauvreté comme le défi majeur auquel l'Afrique doit faire face en matière de développement, domaine prioritaire de préoccupation dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ainsi, l'utilisation des ressources de la BAD est axée sur quatre thèmes considérés comme centraux pour la responsabilisation des femmes, à savoir l'agriculture et le développement rural, le développement du capital humain, le développement du secteur privé et la bonne gouvernance.

En outre, la politique de prêts et les directives adoptées en vue de mettre en vigueur la Déclaration sur la nouvelle conception soulignent la nécessité d'intégrer la dimension sexospécifique dans toutes les

politiques et projets pour faciliter le rôle dynamique et essentiel joué par les femmes. Ces directives mettent également en évidence la nécessité d'appliquer les outils d'analyse sur l'égalité entre les sexes à la planification du développement et d'utiliser les indicateurs de sensibilisation à l'égalité entre les sexes pour évaluer l'efficacité de l'approche de la Banque. À cet égard, il convient de souligner que la Banque a adopté une méthode d'évaluation ventilée par institution et par pays dans le cadre de laquelle la responsabilisation des femmes constitue un élément d'appréciation essentiel pour l'allocation de ressources aux pays membres. Cette méthode permet à la Banque de déterminer la qualité et l'efficacité de la politique, des cadres juridique et institutionnel pour le progrès des femmes des pays bénéficiaires dans des domaines tels que l'éducation des filles, les services de santé et la mise en oeuvre de réformes juridiques en faveur de l'égalité.

Conformément au Programme d'action de Beijing, la BAD a revu sa stratégie de lutte contre la pauvreté et ses politiques en matière de développement agricole, de santé, d'éducation, de population, de coopération avec les sociétés civiles et de gouvernance afin de prendre en compte la perspective d'intégration sexospécifique.

Afin de promouvoir l'intégration sexospécifique, la Banque africaine de développement a adopté une approche axée sur deux fronts : les interventions sectorielles et le financement de projets de développement initiés par des femmes. Ainsi, entre 1990 et 1998, 134 projets prenant en compte la parité entre les sexes dans des secteurs tels ceux de l'agriculture, de la santé et services publics ont été financés.

Entre autres, il convient de citer le Projet rural d'adduction d'eau au Zimbabwe et le Projet rural d'électrification au Malawi qui facilitent l'accès des femmes à l'eau potable et permettent une meilleure alimentation, le Projet d'huile de palme en République centrafricaine et le Projet sucrier à Madagascar, qui ont amené à la création de coopératives pour les femmes et amélioré la vie familiale, les projets d'ordre éducatif dans des pays comme le Bénin, Djibouti et le Sénégal, destinés exclusivement aux filles en vue d'accroître leur taux d'accès à l'éducation de base, et des projets de santé qui fournissent des services spécialisés aux femmes et aux jeunes filles nubiles des zones rurales.

Depuis 1997, une nouvelle génération de projets orientés vers la réduction de la pauvreté, notamment ceux concernant la Gambie, le Ghana, le Malawi, le Mozambique, le Mali, la Tanzanie et l'Ouganda ont été conçus pour être appliqués en participation et sont centrés plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté chez les femmes. En outre, 12 projets dont le but est d'aider des femmes seules en voie d'autonomie ont été financés au Sénégal, au Mali, au Malawi, en Gambie, en Guinée et au Ghana pour n'en citer que quelques-uns. Tous ces projets entendent traiter de questions touchant au retard des femmes en matière d'éducation ainsi qu'à leur accès aux moyens de production et aux services sociaux.

Toutes ces activités orientées vers la réduction, qui intègrent la sexospécificité et les projets des femmes seules en voie d'autonomie, se chiffrent à quelque 17,2 milliards de dollars, soit 11,2 % des engagements cumulés du Groupe de la Banque pour la période 1990-1998.

Il convient également de mentionner l'Initiative du Fonds de développement africain pour le microfinancement, également connu sous le nom d'AMINA, qui a été lancée par la Banque en 1998. Son objectif est de renforcer la capacité des institutions africaines de microfinancement existantes à fournir une large gamme de services financiers aux microentrepreneurs. Au niveau institutionnel, la BAD met en pratique un certain nombre de mesures au travers de ses procédures de recrutement et de promotion pour renforcer la participation du personnel féminin aux services d'encadrement de la Banque.

Bien qu'il nous est agréable de faire état des progrès réalisés par la BAD, il faut reconnaître que beaucoup reste encore à faire. C'est pourquoi un comité directeur pour les questions d'égalité entre les sexes a été récemment établi, dont le mandat clairement déterminé, est de donner la priorité aux réformes en matière de parité, d'élaborer un plan d'action et d'établir des objectifs en vue de réaliser l'égalité entre les sexes. En outre, la Banque est en train de revoir et de mettre au point sa politique sur l'égalité entre les sexes, qui guidera ses activités en matière de prêts et autres. Ma délégation espère vivement que les priorités et les nouvelles perspectives qui se dégageront de la présente session extraordinaire trouveront leur place dans le document relatif à l'égalité entre les sexes.

Je terminerai en soulignant que l'objectif premier de la présente session, l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, est au coeur des activités de la Banque africaine de développement en matière d'égalité entre les sexes. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer la détermination du Groupe de la BAD à s'attacher plus particulièrement aux questions relatives à l'égalité entre les sexes en Afrique. Ma délégation espère également que les travaux de la session extraordinaire déboucheront sur des recommandations concrètes susceptibles de donner un nouvel élan à la mise en oeuvre du Programme d'action.

La Présidente par intérim : Je donne la parole à S. E. Mme Aida González Martínez, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Mme González Martínez (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur, en tant que Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, que d'avoir l'occasion de prendre la parole à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». La session extraordinaire a été convoquée pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté il y a près de cinq ans, à Beijing, et pour définir de nouvelles mesures à prendre par les États Membres pour surmonter les obstacles qui ont entravé le progrès des femmes depuis 1995.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, élaborée sur la recommandation de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue dans mon pays, le Mexique, en 1975, a été ratifiée jusqu'ici par 165 États. C'est le seul instrument international qui établisse les normes de droits humains à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines civil, politique, économique, social et culturel de la vie publique et privée. La Convention est connue du monde entier en tant que charte des droits fondamentaux de la femme. Il convient également de souligner que la Convention a été élaborée entre 1976 et 1979, au moment où les Nations Unies définissaient le cadre politique pour le développement des femmes.

Depuis sa création, en 1982, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard de femmes, que j'ai l'honneur de présider, a mené ses travaux parallèlement au processus intergouvernemental. Progressivement, de nouveaux objectifs politiques tendant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et à réaliser de fait et de droit l'égalité entre les femmes et les hommes ont été établis grâce à ces moyens.

Vingt ans après Mexico, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été un succès remarquable. Elle a marqué l'apogée du processus politique intergouvernemental pour le développement des droits fondamentaux de la femme reconnus dans le Programme d'action. Ce n'est pas en vain que le Programme d'action réaffirme que tous les droits fondamentaux de la femme et de la petite fille – civils, politiques, culturels, économiques et sociaux – sont indéfectibles, inaliénables et font partie intégrante des droits humains. C'est pourquoi le Programme appelle également à la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le retrait ou la limitation de toutes réserves et l'élaboration d'un protocole facultatif à cet instrument.

Le Programme d'action a conféré un rôle très important au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il a invité particulièrement les États parties à la Convention à inclure dans leurs rapports des informations sur les mesures prises pour mettre en oeuvre le Programme, ce qui a permis au Comité de suivre attentivement la façon dont les droits fondamentaux inscrits dans la Convention sont appliqués aux femmes.

Depuis la quatrième Conférence sur les femmes, le Comité a tenu huit sessions au cours desquelles il a examiné les rapports des 65 États parties. Cela lui a permis d'avoir une vue d'ensemble précise de la situation des femmes dans le monde, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme et des défis restant encore à relever. Entre autres, cette vue d'ensemble démontre que les progrès sont particulièrement évidents dans le domaine législatif et que des mesures significatives ont été prises pour éliminer de jure l'inégalité entre les femmes et les hommes. Le Comité a aussi constaté la persistance de stéréotypes en ce qui concerne les rôles des hommes et des femmes et les incidences négatives de la

privatisation économique, de la libéralisation et de la mondialisation sur les femmes dans divers pays.

Les conférences mondiales sont des processus politiques qui permettent de cerner les problèmes cruciaux et de définir un cadre politique international permettant de les surmonter. Les traités sur les droits de l'homme imposent des obligations juridiquement contraignantes aux États, et le travail effectué par les organes des traités, tel le Comité que je préside, permet de suivre et de vérifier que ces obligations sont appliquées comme il se doit au niveau national. La mise en oeuvre du Programme d'action et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont des processus distincts mais parallèles. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a établi le lien évident et essentiel qui existe depuis 1975 entre le dialogue politique et les normes juridiques pour la promotion des femmes. Ce lien a été renforcé au cours des cinq dernières années.

La mise en oeuvre du Programme d'action a été modelée en fonction des droits fondamentaux et l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 1999, du Protocole facultatif à la Convention a concrétisé l'une des recommandations du Programme portant sur ces droits. Jusqu'ici, le Protocole facultatif a été signé par 35 États et ratifié par trois d'entre eux.

Afin de souligner combien il est important d'appliquer les droits fondamentaux aux femmes, le Comité a adopté une déclaration portant sur le cadre juridique nécessaire à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et sur la relation étroite existant entre la Convention et le Programme d'action de Beijing.

La présente session extraordinaire nous fournit l'occasion de réaffirmer la valeur des droits fondamentaux des femmes et la nécessité d'appliquer la Convention pour parvenir à l'égalité entre les sexes, au développement et à la paix. Elle nous donne également l'occasion de renforcer les liens entre la politique et le cadre juridique pour la promotion des femmes. Dans ce contexte, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes encourage l'Assemblée générale à reconnaître l'interaction de la mise en oeuvre du Programme et de la Convention.

Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, je tiens à réaffirmer ici notre volonté de continuer à appuyer

l'application du Programme et du processus intergouvernemental mis en place par l'Assemblée dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la Conférence de Beijing ainsi que les mesures que l'Assemblée pourrait bientôt décider de recommander pour la pleine mise en oeuvre du Programme d'action en vue de promouvoir la condition de toutes les femmes du monde dans le XXI^e siècle.

Je souhaite à l'Assemblée plein succès.

La Présidente par intérim : Je donne la parole au Dr. Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population.

Dr. Sadik (Fonds des Nations Unies pour la population) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je dois dire combien je suis impressionnée de voir tant de monde dans la salle de l'Assemblée à cette heure tardive. C'est un grand plaisir que d'être parmi les délégations, les dirigeants, les organisations non gouvernementales et les femmes du monde entier qui toutes pensent, et, je l'espère, veulent agir ensemble.

J'avais espéré pouvoir faire, aujourd'hui, une toute autre déclaration, une déclaration qui aurait mis en relief les progrès accomplis par les femmes et en leur nom depuis notre réunion de Beijing, il y a cinq ans. J'avais espéré pouvoir féliciter tous les participants à ce processus d'avoir élaboré un document qui aurait scellé la base de notre accord destiné à consolider le mouvement vers l'égalité et la justice pour tous les peuples du monde.

Malheureusement, il semble que la présente session extraordinaire continue d'éprouver des difficultés à parvenir à un accord sur la formulation concernant certains des droits les plus fondamentaux car ils touchent aux femmes : les droits à la santé et à la protection contre la violence. J'en veux pour preuve que nous ne disposons toujours pas d'un document final. Cette absence d'accord est troublante. Dans la plupart des cas, les sujets et la formulation des textes ont déjà été débattus minutieusement – non pas une fois mais plusieurs fois. Ainsi en a-t-il été du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, du Programme d'action de la Conférence internationale pour la population et le développement et des recommandations de la Conférence internationale d'examen sur la population et le développement + 5, qui s'est tenue l'année dernière. Dans d'autres cas, une nouvelle formulation peut se révéler nécessaire, mais il est difficile de

comprendre pourquoi une telle démarche demanderait tellement de temps.

À cet égard, je voudrais citer quelques exemples, à commencer par la question de l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions. Des pays ont convenu, sur la base de preuves médicales irréfutables, que l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions pose un grave problème de santé publique. Ils ont rapidement décidé de s'attaquer à ce problème et à ses effets. Le paragraphe 8 (25) du Programme d'action de la Conférence internationale pour la population et le développement est des plus explicites et, à ce sujet, le consensus a été de nouveau atteint l'année dernière lors de la Conférence d'examen + 5. Néanmoins, le paragraphe 107 i) du document publié ce matin même, à 4 heures, et portant sur l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions est toujours entre crochets. Sans aucun doute, aucune délégation et aucun d'entre nous ne souhaite l'avortement pratiqué dans ces conditions, ni toutes les morts, maladies et souffrances qu'il engendre. Dans ce cas, où est la difficulté?

De même, le paragraphe 115 a) fait référence à une approche globale de la santé des femmes. Lui aussi est encore entre crochets. Cela signifie-t-il que certains des participants veulent une approche fragmentaire de la santé? Au paragraphe 115 d) que peut-on objecter à la prestation de services de santé pour femmes? Les hommes devraient-ils être les seuls bénéficiaires des services de santé, alors que la santé génésique des femmes, nous le savons, influence toute leur vie? Qui leur dénierait l'accès aux services de santé?

En ce qui concerne le paragraphe 115 h) du document publié ce matin, les femmes ne devraient-elles pas avoir accès aux méthodes de contraception qu'elles contrôlent elles-mêmes – contraceptifs féminins – alors que, nous le savons, les femmes contractent le virus du sida par leurs maris? Certains estiment-ils que les femmes devraient mourir du sida simplement parce qu'elles l'ont contracté de leurs maris? Qui est contre la mise au point de microbicides pour permettre aux femmes de se protéger? Certaines délégations sont-elles opposées à la recherche de meilleurs moyens de diagnostiquer les maladies sexuellement transmissibles? Si ce n'est pas le cas, pourquoi le paragraphe 115 h) est-il toujours entre crochets?

Pour ce qui est du paragraphe 119 a) toutes les délégations ne pensent-elles pas que la maternité, la

condition de mère et le rôle des parents dans la famille ont une signification sociale? Si oui, qui s'oppose aux programmes destinés à promouvoir ce rôle? Pourquoi ce paragraphe est-il encore entre crochets?

Enfin, les crochets qui entourent les paragraphes 130 a) et 130 c) me rendent très perplexe. Qui exactement est opposé aux mesures contre la violence à l'égard des femmes et des filles? Qui souhaite laisser impunis l'infanticide, le trafic, les crimes d'honneur et les attaques à l'acide? Qui est en faveur de la mutilation génitale des femmes? Aucun d'entre nous, certainement. Y a-t-il quelqu'un qui soit en faveur du viol, de l'esclavage, de la prostitution forcée, de la grossesse forcée et de la stérilisation forcée? Y a-t-il quelqu'un qui appuie l'utilisation de ces pratiques en tant qu'armes de guerre? J'espère que non. Alors, pourquoi des crochets subsistent-ils autour de ces paragraphes au dernier jour de ces négociations?

Je dois être bien naïve, mais je suis franchement déconcertée par l'incapacité des pays à parvenir à un accord sur un texte dont ils appuient les mesures et les propositions, des pays dont je sais qu'ils oeuvrent pour appliquer toutes les mesures incluses dans nos programmes d'action.

Pour qu'aucun doute ne subsiste, toutes ces négociations se fondent sur la souveraineté des nations et sur l'approbation par les pays des principes découlant des droits fondamentaux. Rien dans le document ne peut, en aucune manière, transgresser le droit d'un pays à promulguer ses propres lois dans le cadre international. Toutefois, qu'il me soit permis de rappeler aux États Membres qu'ils ont accepté ces conventions internationales et ont souscrit aux accords que nous avons si laborieusement négociés à la Conférence internationale pour la population et le développement, lors de sa cinquième conférence annuelle d'examen et à la Conférence de Beijing. Ces recommandations reposent sur des valeurs universellement reconnues et des principes éthiques. Elles sont appliquées avec succès dans des pays, et parmi des peuples de toutes confessions religieuses. Un respect commun nous unit tous. Ne nous laissons pas diviser par les idéologies de certains.

Cet examen nous permet d'évaluer, calmement et dans un esprit de coopération, les recommandations qui sont à la fois d'ordre éminemment pratique et éthique. Elles renforcent les droits des individus, hommes et femmes, et encouragent le développement des nations

dans des conditions de justice et d'équité. J'espère que l'Assemblée abordera les questions en suspens dans un esprit de coopération constructive et de respect mutuel.

Nous avons parcouru un long chemin. Quittons cette salle unis et déterminés à oeuvrer ensemble pour tous les peuples du monde et, surtout, pour la majorité des peuples du monde, c'est-à-dire les femmes. Allons de l'avant et résistons à toute action qui nous ferait rétrograder.

Je souhaite plein succès à l'Assemblée pour les heures qui viennent.

La Présidente par intérim : Je donne la parole à Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Mme Bellamy (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (*parle en anglais*) : Au nom du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il m'est agréable de prendre la parole à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée pour examiner et évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs établis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. De la conférence fondatrice de San Francisco, il y a 55 ans, en passant par Mexico, Copenhague, Nairobi et Beijing pour en arriver à cette semaine historique, les Nations Unies et leurs partenaires ont oeuvré inlassablement pour élever la cause des droits des femmes et des filles au plus haut niveau des questions à l'ordre du jour international.

La Conférence de Beijing a été un événement décisif dans cette lutte. Tout comme elle, la présente session extraordinaire a montré sa capacité de rassemblement. Le fait même que 10 000 délégués venus de toutes les régions du monde, notamment des jeunes, se soient réunis ici pour discuter, échanger des idées et des informations, raffermir d'anciens liens et en créer d'autres, est en soi particulièrement éloquent et stimulant.

Cela dit, il faut vivement espérer qu'au travers de ce rassemblement nous ne reviendrons pas sur des avantages chèrement acquis. D'après les applaudissements que j'ai entendus il y a quelques instants je peux dire que tous les participants ont écouté attentivement ma collègue, Nafis Sadik, qui m'a précédée, et pour qui j'ai le plus grand respect. Elle a soulevé des questions extrêmement pertinentes à propos des résultats de ce processus si amèrement décevants à ce stade.

Je dois toutefois dire que, malgré toute la force d'inspiration d'événements tels que ceux que nous avons vécus cette semaine, ces réunions ne sont pas, en elles-mêmes, ce dont nous avons le plus besoin pour appuyer la lutte. Elles ne peuvent, à elles seules, supprimer l'écart existant entre la reconnaissance légale des droits des femmes et des filles et la discrimination, la marginalisation et la violence extrême dont ces fille et ces femmes font l'objet chaque jour, dans chaque région du monde.

La réalisation des droits des femmes ne se fera que par l'action, indispensable à la mise en oeuvre de programmes destinés à améliorer la vie quotidienne des femmes et à consolider leur droit à l'égalité. Ce processus doit commencer par des mesures qui assureront la survie, la protection et le plein développement des petites filles.

Nous savons tous qu'à la suite de la Conférence de Beijing des mesures ont été prises. Elles ont été suivies de résultats positifs. Nous avons fait quelques pas qui nous rapprochent du monde que nous aimerions voir s'instaurer. Toutefois, nous sommes encore loin d'avoir réalisé les promesses faites à Beijing. Les femmes et les enfants représentent la majorité des 1,2 milliard d'êtres humains qui vivent dans une pauvreté absolue et souffrent le plus des effets néfastes de la mondialisation. Près de 600 000 femmes et filles pubères meurent encore chaque année au cours de leur grossesse ou de leur accouchement. Un nombre incalculable de femmes et d'enfants sont encore quotidiennement victimes de violence, de sévices sexuels et d'exploitation dans des situations de conflits armés ou de discrimination dans leurs propres familles. Ce fait est attesté par de nouvelles études selon lesquelles au moins une femme ou une fille sur trois est battue ou fait l'objet d'abus sexuels au cours de sa vie. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par la pandémie du VIH/sida qui, chaque jour, atteint 8 500 enfants et jeunes adultes et tue 2 500 femmes. Environ 600 millions de femmes ne savent ni lire ni écrire et la majeure partie des quelque 110 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.

Au cours du processus d'examen et d'évaluation de cette semaine, l'UNICEF a exprimé sa vive préoccupation du fait que la volonté politique, les ressources et les mesures n'ont pas été à la hauteur des engagements de Beijing. Cependant, nous sommes réconfortés par la richesse des idées nouvelles et des mesures spécifiques qui ont été examinées en vue

d'accélérer le changement, des mesures qui, prises à l'UNICEF et ailleurs, permettront, nous l'espérons, d'activer la mise en oeuvre d'engagements parallèles pris lors du Sommet mondial pour les enfants, en 1990, et d'autres conférences sur le développement au cours de la précédente décennie.

Durant cette semaine, nous avons constaté, une fois encore, la puissance des partenariats, l'énergie et l'enthousiasme des groupes non gouvernementaux et des groupes de femmes. Certes, ces groupes tirent une force croissante de l'afflux de jeunes de toutes les régions du monde. Leur participation a permis de nouer un dialogue intergénérationnel ouvert et franc sur tous les sujets : de l'éducation à la violence, du social et de la politique aux pratiques microéconomiques, de la prévention du sida à l'établissement de la paix.

L'UNICEF demeure convaincu que les objectifs du développement, de l'égalité entre les sexes et de la paix sont à notre portée, que nous pouvons créer un monde où les droits des femmes et des filles ne seront ni bafoués, ni exploités, et où elles seront libres de s'épanouir et de jouer un rôle de premier plan dans la communauté.

Si l'on souhaite que les femmes aient leur place dans les instances gouvernementales, dans les partis politiques, dans les syndicats et les organisations communautaires et autres, nous devons permettre aux filles d'élargir leur capacité et leurs horizons, d'exprimer leurs idées, de réaliser leurs rêves. Pour cela, il nous faut agir maintenant, utiliser les outils et les connaissances qui existent déjà afin de réduire la pauvreté et d'éliminer la discrimination ancrée de longue date et qui marginalise les femmes et les enfants.

Mettre en pratique le droit de chaque fille à l'éducation, tel est le moyen de promouvoir une véritable égalité entre les garçons et les filles, entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, lancée par le Secrétaire général au Forum pour l'éducation mondiale, qui s'est tenu à Dakar le mois dernier, est si importante; c'est pourquoi, avec ses partenaires, l'UNICEF continue de promouvoir pour tous une éducation de base de qualité, l'éducation des filles étant notre priorité la plus élevée. L'éducation des filles est, sans conteste, le meilleur investissement. C'est le meilleur investissement pour le développement

humain, social et économie. Plus important encore, c'est le droit de chaque fille.

Nous devons briser le cycle intergénérationnel de discrimination et d'inégalité. Nous devons commencer par instaurer un climat où les filles et les garçons, dès leur petite enfance, soient respectés et traités sur un pied d'égalité. Nous devons faire en sorte qu'ils bénéficient, autant que faire se peut, de l'allaitement maternel, qu'ils aient accès à un air non pollué, à l'eau potable et à une nourriture saine, qu'ils vivent dans des conditions sanitaires acceptables et, surtout, qu'ils disposent de temps et d'espace pour jouer, communiquer, apprendre, et qu'ils soient aimés. Nous devons également faire en sorte que des services de soins corrects soient assurés non seulement aux jeunes enfants mais également à leurs mères qui, souvent, n'ont pas droit à la parole, ont un accès limité aux ressources, ne bénéficient d'aucune protection juridique et ne sont pas respectées. Nous devons faire participer les pères aux soins des jeunes enfants.

Si l'on souhaite que les filles réalisent leurs droits à l'éducation et se préparent à l'état d'adulte, il ne faut pas qu'elles soient privées de scolarisation pour des raisons inhérentes au travail au foyer ou à la pauvreté. De même, les écoles doivent être transformées en des lieux sûrs où les filles puissent apprendre, participer, se sentir respectées et avoir confiance en elles.

Cela veut dire éliminer tous préjugés et toutes formes de discrimination dans le système éducatif et dans le processus d'enseignement. Cela veut dire que les écoles doivent disposer d'installations sanitaires et d'assainissement correctes, de services de santé et de nutrition préservant la santé physique et mentale et des moyens qui garantissent la sûreté et la sécurité. Cela veut dire également que les écoles doivent être équipées pour dispenser une éducation de qualité. Nous devons leur donner les moyens qui permettent de réduire, et non pas d'accroître, les disparités d'accès à un enseignement valable. Cela veut dire qu'il nous faut faire en sorte que les filles aient la possibilité de bénéficier des nouvelles et anciennes technologies, tels l'Internet ou l'enseignement par radio. Enfin, nous devons promouvoir l'intégration à la vie sociale des filles et des garçons par une culture de non-violence et de respect des droits d'autrui à la dignité et à l'égalité. L'égalité dans les rapports avec les hommes et les garçons est essentielle si l'on veut que les femmes et les filles soient en mesure de se protéger, que ce soit contre la violence, le HIV/sida ou toute autre chose.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux rapports de coopération doivent s'instaurer au sein des communautés, parmi les groupes de jeunes, les dirigeants religieux, les organisations non gouvernementales, les enseignants, les professionnels de la santé, les groupes d'hommes et les groupes de femmes et entre les communautés et les responsables politiques à tous les niveaux.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles. Tout au long de la semaine, de nouvelles idées ont été développées tendant à faire de l'égalité, du développement et de la paix une réalité. Des actions et des stratégies novatrices ont été recommandées pour surmonter les obstacles et s'attaquer aux problèmes surgis récemment. De nouveaux partenariats ont été créés de façon à instaurer un climat propice à la réalisation de l'égalité des droits des femmes et des fillettes.

Nous disposons d'un cadre d'action à l'échelle mondiale grâce au Programme de Beijing. Nous disposons d'instruments tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et nous savons ce que nous avons à faire.

Lorsque nous nous quitterons, alors commencera le vrai travail.

La Présidente par intérim : Je donne la parole à M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

M. Brown (Programme des Nations Unies pour le développement): (*parle en anglais*): La transformation la plus frappante du siècle dernier sur les plans social, politique et économique a été l'arrivée des femmes en tant que responsables dans la plupart des pays et à toutes les étapes de la vie, qu'il s'agisse des milliers de femmes en Inde qui siègent dans des gouvernements locaux grâce à la législation panchayat ou de courageuses et talentueuses dirigeantes de mouvements sociaux, telle Bella Abrug.

Comme le rapport sur les femmes du monde, préparé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) l'a fait ressortir clairement cette semaine, bien que des progrès encourageants aient été accomplis sur bon nombre de fronts, particulièrement depuis Beijing, il reste encore

un long, très long chemin à parcourir. Qu'il s'agisse de la présence des femmes dans les parlements, dans les affaires, dans l'éducation ou simplement du droit de vote, du droit à la propriété ou à la protection contre la violence et la discrimination, beaucoup, beaucoup reste encore à faire pour parvenir à l'égalité entre les sexes. C'est pourquoi, si la Conférence de Beijing portait sur les engagements, Beijing+5 doit porter sur la manière dont il nous faut remplir ces engagements. Cela doit consister à exiger des gouvernements, du monde des affaires et de la société civile qu'ils assument leurs responsabilités pour ce qui est de la réalisation des objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés. Cela doit consister à faire passer de la marge au premier plan les questions relatives aux femmes, à les faire passer du terrain aux responsables dans tous les domaines, où que ce soit, qu'il s'agisse des organisations internationales, des budgets nationaux, des gouvernements locaux.

Avant tout, Beijing+5 ne doit pas se tourner vers le passé. Une célèbre femme Premier ministre dans mon pays avertissant un jour ses électeurs et ses opposants qu'il n'y aurait pas de demi-tour, a eu ces mots : « Je ne suis pas pour les marches arrière ». J'espère que l'on pourra en dire autant de tous les délégués ici présents, des hommes et des femmes sans distinction.

En tant qu'organisation, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est donné pour tâche d'aider à répondre aux questions complexes, et ce grâce à sa présence universelle et à sa réputation reconnue de partenaire fiable dans de nombreux pays, d'aider à mettre sur pied des institutions solides et performantes qui soient en mesure de promouvoir le développement humain sur la base de l'égalité entre les sexes. Cela signifie que nous ne considérons pas simplement les questions de parité hommes-femmes comme un ensemble de préoccupations distinctes mais que nous nous efforçons de promouvoir l'intégration sexospécifique à travers notre politique et nos activités internes et externes.

Notre action se concentre autour de trois axes principaux : jouer un rôle de plaidoyer fervent pour une prise de conscience accrue des responsables; aider à faire en sorte que les politiques intègrent de façon juste et judicieuse les questions relatives aux femmes; utiliser au mieux les partenariats stratégiques pour la mise en oeuvre de ces politiques. En ce qui concerne notre premier rôle, celui de plaidoyer, nous avons

besoin d'outils adéquats pour prendre en compte et appuyer les politiques et les processus permettant aux femmes d'exercer un plein contrôle sur leur vie et les décisions qui les concernent. Nous avons besoin d'outils pour évaluer les progrès et les degrés de responsabilité. C'est pourquoi, en 1995, le PNUD a consacré son Rapport de développement humain, publié chaque année, aux questions examinées à la Conférence de Beijing. Dans ce rapport, qui a eu une grande audience, nous avons introduit une série d'indicateurs clefs concernant plus précisément l'égalité entre les sexes et le développement et l'égalité entre les sexes et l'autonomie. Cinq ans plus tard, ces indicateurs font office de repères qui permettent de mesurer l'impact humain des initiatives de développement. En les utilisant, ainsi que leurs corollaires, dans les rapports nationaux sur le développement humain nous pouvons et devons jouer un rôle important en menant des campagnes avec nos partenaires de la société civile, les gouvernements et les médias.

Le PNUD se conçoit comme une organisation de campagne dont le rôle est d'enregistrer les demandes de changement, mais il dispense également des conseils en matière de politique en aidant les gouvernements à adopter une politique et des institutions tournées vers l'intégration sexospécifique et la responsabilisation des femmes afin de leur donner les moyens d'utiliser leur plein potentiel et d'avoir accès aux possibilités dans le domaine économique. Je m'attache particulièrement à aider les gouvernements à réagir au mieux face à la révolution des technologies de l'information afin que, par l'intermédiaire des partenaires des secteurs public et privé, nous puissions orienter les moyens de conversion vers l'accès au marché du crédit et mieux connaître les besoins des femmes vivant dans un état de pauvreté.

L'activité du nouveau PNUD est centrée sur le plaidoyer, les conseils en matière de politique et également sur les partenariats, à l'intérieur et à l'extérieur de la famille des Nations Unies. À l'intérieur, l'équipe de notre jeune soeur, UNIFEM, sous la direction dynamique de Noeleen Heyzer, a ouvert la voie en faisant ressortir les approches associant les actions menées au microniveau aux politiques pratiquées au macroniveau dans des domaines précis. Ainsi, au PNUD, nous utilisons nos macroforces et nos bureaux extérieurs pour intégrer ces expériences et les porter à l'attention des

gouvernements. Par exemple, lorsqu'UNIFEM a initié une campagne mondiale sur la violence à l'égard des femmes, les bureaux du PNUD implantés en Amérique latine ont pu contribuer directement à une réforme de la législation sur le plan régional. De cette façon, nous avons pu utiliser avec succès la force de persuasion du PNUD en matière de plaidoyer, de formation politique et de partenariat.

Le domaine de compétences du PNUD s'est également élargi grâce à la mise sur pied d'un réseau chargé des questions relatives à l'égalité entre les sexes. À cet égard, notre travail en coopération avec une merveilleuse équipe de Volontaires des Nations Unies, spécialistes des questions d'égalité entre les sexes, basée dans les bureaux extérieurs du PNUD, est un autre remarquable exemple de partenariat qui a bénéficié d'un large appui de la part des donateurs.

Cependant, en dernière analyse, pour nous et nos soeurs des Nations Unies, le succès ou l'échec ne peut être jugé que par les femmes du monde entier qui détermineront si nous contribués à offrir des choix et des possibilités à celles qui n'en avaient jamais eues – éducation pour les filles qui en ont été exclues, protection des femmes et des mères contre les sévices au foyer et sur les lieux de travail, qu'elles ont endurés en silence pendant si longtemps, accès au réel pouvoir politique et économique pour toutes les femmes de tous les pays. Notre tâche ne sera pas terminée tant que nous n'aurons pas atteint les objectifs du Programme de Beijing.

La Présidente par intérim : Je donne la parole à Mme Noeleen Heyzer, Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Mme Heyzer (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (*parle en anglais*) : Beijing a permis de désenclaver la vie des femmes et jamais plus, nulle part, l'enclavement ne doit exister.

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée en ce dernier jour de la Conférence d'examen de Beijing+5. Je félicite chacun – les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les institutions des Nations Unies et le Secrétariat – du travail ardu qui a été accompli tant au cours de la préparation que pendant la session. Les enjeux étaient élevés et les divergences d'opinion et de perspectives difficiles à négocier. Cependant, la ferveur avec laquelle tous, ici, ont participé aux travaux témoigne de l'importance extrême qui s'attache à la

question de l'égalité entre les sexes par rapport à toutes les autres préoccupations.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'objet de mon intervention est d'évoquer la manière dont, au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), nous entendons travailler en partenariat avec les participants pour mettre en oeuvre et renforcer l'ordre du jour à partir de ce processus d'examen. En tant que Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, nous avons un rôle particulier et, en fait, des rapports particuliers avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

L'action essentielle d'UNIFEM n'est pas ici, à l'Assemblée générale ou aux États-Unis. Nous agissons principalement sur le terrain, dans les pays des participants où vivent les femmes et les filles. Nous avons, dès le début, fait le choix d'appuyer l'effort fourni aux niveaux national et régional pour la préparation du processus d'examen de Beijing+5. Les consultations ont débouché sur des plans concrets de suivi aux niveaux régional et national. UNIFEM a déjà ébauché les prochaines mesures à inclure, au titre du suivi du processus d'examen de Beijing+5, dans notre stratégie et notre plan de travail.

Comme ce plan l'indique, nous continuerons d'oeuvrer pour renforcer les droits économiques de la femme, la gouvernance et le rôle des dirigeants. Nous nous efforcerons de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et de veiller à l'éradication de la violence à l'égard des femmes. UNIFEM a une position unique qui lui permet d'espérer en un monde exempt de violence, de pauvreté et d'exclusion. Nous avons le privilège de travailler avec des partenaires imaginatifs et novateurs au sein des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans plus de 100 pays. Si les stratégies prometteuses que nous avons appuyées sont renforcées par l'aide financière privée et la volonté politique appropriée nous pourrions progresser considérablement sur la voie de l'égalité entre les sexes – par exemple en établissant des budgets tenant compte de la parité. En fait, cela pourrait conduire à l'établissement de budgets fondés sur la hiérarchisation des priorités afin que les promesses et les engagements de Beijing+5 puissent être tenus.

Il est extrêmement important de comprendre la façon dont les femmes accèdent aux marchés et aux

technologies de l'information. Il convient de faire en sorte que les femmes refaçonnent la mondialisation en tenant compte des femmes vivant dans la pauvreté. En même temps, tout en tirant les enseignements des stratégies destinées à affirmer la capacité politique des femmes, nous devons également nous assurer d'une plus grande participation des femmes de tous les pays du monde à ce processus.

Les partenariats qui se sont établis entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour mettre en oeuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont extrêmement importants, et nous avons travaillé assidûment pour qu'il en soit ainsi. Parallèlement, tirant les leçons des efforts inlassables menés pour lutter contre les multiples formes de violence à l'égard des femmes, nous entendons poursuivre dans cette voie. À l'issue du processus de Beijing+5, le défi qui nous attend est de renforcer les bonnes pratiques et de mettre à profit les avancées réalisées dans les pays du monde entier. Ces stratégies nécessitent des investissements pour nous permettre de progresser et de transformer ces innovations en normes courantes.

Au cours des préparatifs d'examen de Beijing+5, nous avons publié un document sur le progrès des femmes dans le monde pour faire le point sur ce qui a été réalisé en matière d'autonomie des femmes. Les avancées vers l'égalité n'ont pas été identiques partout et nous avons encore un long chemin à parcourir avant que les promesses de Beijing ne deviennent réalité.

Le progrès contient un message dont, nous l'espérons, tous les gouvernements et les organisations non gouvernementales prendront acte. Ce message est le suivant : nous avons besoin d'une prise de responsabilité et d'une volonté politique plus fermes, de ressources et d'objectifs précis pour évaluer le chemin parcouru et savoir jusqu'où nous devons aller.

Nous sommes fiers des progrès réalisés au cours de la présente session d'examen pour ce qui est de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre du suivi de Beijing, l'Assemblée générale a créé un fonds spécial pour nous aider à éliminer la violence à l'égard des femmes et UNIFEM a alloué 5 millions de dollars pour participer au financement de 80 programmes dans le monde. Nous espérons, grâce aux campagnes menées et à ce fonds spécial, pouvoir contribuer à l'éradication de toutes les

formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en matière de violence.

UNIFEM souhaite être une source d'aide et d'expérience pour appliquer les stratégies élaborées au titre du suivi de la présente session. Nous voulons aider les pays et les communautés à atteindre les objectifs convenus. Nous avons publié le document relatif au progrès des femmes dans le monde pour mettre en évidence trois éléments cruciaux dans toute stratégie de suivi : la responsabilité, l'engagement et la transformation. En bref, cela signifie « AGIR », ce qui, nous l'espérons sera le mot clef que chacun mettra en application dans son pays. Il convient de prendre ses responsabilités pour mettre en oeuvre les accords inclus dans le Programme d'action et les plans d'action régionaux convenus à Beijing et, plus précisément dans le cadre de la Convention et du protocole facultatif. Il convient de respecter les engagements pris pour libérer les ressources nécessaires et de promouvoir les transformations qui conviennent pour garantir les perspectives, les intérêts et la participation des femmes et des filles au façonnement de notre monde conformément aux traités et normes régissant les droits fondamentaux sur le plan international.

Dans les cinq à 10 ans à venir nous devons centrer particulièrement notre action sur la responsabilité à l'égard des engagements que nous prenons et des transformations. Agissons. Alors, seulement, nous pourrions instaurer un monde exempt de violence et de pauvreté, un monde ordonné où tous les besoins fondamentaux deviendront des droits fondamentaux. Ce monde, je l'espère ardemment, verra le jour au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise à la séance de ce matin, je donne maintenant la parole aux représentantes des cinq organisations non gouvernementales qui ont été sélectionnées. Je leur rappelle que leur intervention ne doit pas dépasser cinq minutes.

Je donne la parole à Mme Gladys Mutukwa, Présidente des Femmes pour le droit et le développement en Afrique.

Mme Mutukwa (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter brièvement les perspectives et les attentes des organisations non gouvernementales des femmes africaines à la présente session extraordinaire sur les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle.

Ces attentes et ces perspectives ressortent des réunions du caucus de l'organisation non gouvernementale africaine qui se sont tenues ici durant la session. Le caucus prend note que, dans les cinq années qui se sont déroulées depuis Beijing, certains progrès ont été réalisés en Afrique dans la mise en oeuvre des objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing dans certains domaines. En revanche, la situation des femmes s'est beaucoup détériorée dans certains autres domaines. Les organisations non gouvernementales des femmes africaines tiennent à dire que leur grande préoccupation face à la détérioration de la situation des femmes en Afrique motive et guide leur travail sur le terrain, dans les différents villages, communautés et villes d'Afrique. Elle motive également leur participation à la présente session et à d'autres conférences.

Nous voudrions également attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que des millions de femmes ont le regard tourné vers nous, ici. Elles veulent s'assurer que tous les gouvernements restent fermes sur les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action de Beijing.

Les organisations non gouvernementales des femmes africaines espéraient beaucoup de la présente session. Nous attendions une évaluation honnête, franche et courageuse des contraintes liées à la mise en oeuvre effective du Programme d'action de Beijing. Nous attendions également un engagement renouvelé à l'égard de ce programme, sans aucune renégociation des accords qui y figurent. Enfin, nous attendions un document final contenant des mesures spécifiques, concrètes et durables accompagnées d'éléments mesurables et des ressources requises pour que les engagements de Beijing se concrétisent plus rapidement.

Nous, les organisations non gouvernementales africaines réunies ici, déclarons catégoriquement qu'il ne doit pas y avoir de recul par rapport aux engagements de Beijing. À l'aube du nouveau millénaire, nous devrions rechercher des engagements encore plus forts et une meilleure mise en oeuvre plutôt que de rétrograder ou de perpétuer un statu quo en vigueur depuis cinq ans.

Notre action et nos attentes, en Afrique, sont motivées par les facteurs suivants : les vives inquiétudes du fait qu'en dépit des efforts menés par les sociétés civiles, les gouvernements et d'autres

acteurs la situation des femmes a continué de se détériorer dans tous les secteurs. Nous sommes déçues du manque de volonté politique de différents États à l'égard de certains des engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing. Nous sommes cependant déterminées à poursuivre notre action pour lutter contre les manifestations choquantes et croissantes de toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans le secteur public et privé.

Nous sommes aussi bouleversées par la pandémie du sida qui fait des ravages – même si des progrès minimes en matière de protection des femmes et des filles ont été enregistrés dans la dernière décennie – et qui est en train de détruire le tissu social du continent africain.

Notre action est également motivée par notre grande préoccupation de ce que, à l'aube d'un nouveau millénaire, les objectifs d'égalité, de développement et de paix des 25 dernières années sont encore loin d'être atteints. De même, nous sommes vivement inquiètes de constater que les perspectives d'une génération entière de jeunes en Afrique se réduisent de plus en plus dans tous les secteurs pratiques et que les petites filles et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables en raison d'un manque d'accès à l'éducation, de l'exploitation sexuelle et de l'absence de protection découlant de lois, de pratiques et de croyances discriminatoires.

Les organisations non gouvernementales africaines demandent à tous les gouvernements et aux partenaires en matière de développement de raffermir leurs engagements et leur coopération avec les organisations féminines non gouvernementales aux niveaux local, régional et internationale afin de promouvoir un programme de développement effectif pour l'Afrique.

Lors de la Conférence préparatoire régionale africaine, nous avons établi cinq priorités régionales, sur lesquelles nous voudrions attirer l'attention des États Membres. Nous espérons que, même à cette heure tardive, les participants tiendront compte des réalités dramatiques de l'Afrique.

Ces priorités portent notamment sur les femmes et la prise de décisions. À cet égard, nous disons que la question d'une plus grande participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions devrait être examinée d'urgence et avec la plus grande attention. L'autre domaine crucial a trait à la question des droits fondamentaux de la femme. Nous constatons que,

malgré la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux pour la promotion des droits de la femme, dans la majeure partie de l'Afrique les femmes sont encore considérées comme des citoyennes de seconde zone, des mineures et la propriété de leurs maris. Rien ne saurait empêcher de reconnaître que les droits de la femme sont inaliénables, indissociables et font partie intégrante des droits fondamentaux universels.

Tout en reconnaissant que certains avantages ont été tirés du processus de mondialisation, il faut admettre que ce même processus a eu des conséquences négatives pour l'Afrique, notamment sur les plans économique et du bien-être social des peuples. L'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de programmes macroéconomiques ne tiennent pas compte des questions d'égalité entre les sexes et ne font que continuer à marginaliser les femmes et à féminiser la pauvreté.

Je voudrais revenir sur la pandémie du sida, qui est une véritable catastrophe pour l'Afrique. Cette pandémie a aggravé la situation déjà précaire des femmes en matière de santé et a réduit leurs possibilités de faire valoir leurs droits socioéconomiques. La conjonction de lois discriminatoires, de la culture, de la religion et de l'absence générale de prise de responsabilité a conduit à une situation où la pandémie est en train d'éliminer progressivement une génération entière d'Africains. Les gouvernements devraient établir des priorités et réagir de façon globale, déterminée et multisectorielle pour faire face à la pandémie du sida.

Une autre priorité a trait aux conflits. Les conflits interétatiques et internes en Afrique se sont multipliés au cours des cinq dernières années. Plus de deux millions d'Africains en sont morts et beaucoup plus encore sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées. Nombre d'entre eux sont des femmes et des enfants. Tous les gouvernements devraient adopter une attitude concertée en ce qui concerne les questions de maintien de la paix, de réinsertion, de réhabilitation et de promotion d'une culture de paix.

Parmi toutes ces questions figure celle de la petite fille. La petite fille africaine d'aujourd'hui est la femme de demain, et ce qui arrive à la petite fille détermine ce qu'elle sera demain. Si elle n'a pas accès à l'éducation aujourd'hui elle deviendra une femme

africaine illettrée – si toutefois elle survit à tous les autres problèmes.

Les organisations non gouvernementales des femmes africaines s'inquiètent vivement de la lenteur des négociations et du fait que certains gouvernements semblent vouloir revenir sur les engagements qu'ils ont pris il y a des années. Nous voulons cependant rester optimistes et croire que les droits de la femme seront enfin reconnus. Nous sommes également déçues de constater que des questions non réglées au cours d'autres sessions ou dans d'autres instances servent aujourd'hui de prétexte pour retarder tout progrès dans le domaine des droits des femmes. Nous continuerons cependant à oeuvrer inlassablement dans les divers pays en nous inspirant du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action régional afin d'améliorer la condition des femmes, des enfants et des hommes sur le continent africain. Nous le ferons en partenariat avec les gouvernements et avec tous les autres acteurs car, à nos yeux, les droits des femmes et les questions d'égalité entre les sexes sont l'affaire de tous – hommes, femmes et enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Pam Rajput, Vice-Présidente de Mahila Dakshata Samiti.

Mme Rajput (Mahila Dakshata Samiti) (*parle en anglais*) : Je prends la parole devant l'Assemblée au nom d'Asia Pacific Women's Watch et de la région – en fait, au nom de 60 % des femmes de l'ensemble du globe. Notre voix est celle des femmes du monde entier. Au cours des travaux du Comité préparatoire et tout au long de la semaine nous avons entendu, dans les couloirs des Nations Unies, nos soeurs exprimer les mêmes préoccupations.

Je dois cependant m'empresser d'ajouter que je n'utilise pas à dessein l'expression « voix du terrain », car je crains qu'en raison des politiques de développement non durable l'herbe du terrain soit en train de disparaître, sans parler des racines. Nous entendons maintenant parler de femmes déplacées, de femmes réfugiées, de femmes squatters, de femmes migrantes, de femmes victimes de trafic et de femmes dévalorisées – où sont leurs racines?

Tout en reconnaissant que certains progrès ont été accomplis depuis le Programme de Beijing, notamment une prise de conscience accrue des besoins des femmes et l'engagement d'y répondre, ces dernières années ont été particulièrement difficiles pour notre région. Les

défis posés par de nouvelles tendances perpétuent l'injustice, menacent la paix mondiale et font obstacle à l'autonomie des femmes. Cette situation englobe les effets négatifs de la mondialisation, la crise financière asiatique, l'intensification des conflits et autres formes de lutte armée, l'utilisation de plus en plus fréquente de facteurs d'identification religieux, ethniques, culturels et autres pour refuser aux femmes l'égalité des droits et des ressources, ainsi que l'absence de volonté politique pour mettre en pratique les déclarations politiques et la législation en ce qui concerne l'autonomie des femmes.

Dans la région, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté. Cet état de choses est dû, en grande partie, aux conséquences des courants internationaux, comme la mondialisation et les politiques pratiquées par les institutions de Bretton Woods et certains organes comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ainsi, l'accès aux soins de santé de qualité et abordables, notamment les soins de santé de base, est devenu plus difficile et la lutte pour gagner sa vie plus âpre. La santé alimentaire est compromise et l'eau potable devient rare. En mars dernier, avant la réunion du Comité préparatoire, j'ai fait une déclaration. Je vais la répéter car l'audience, ici, est différente. J'ai dit : « De quoi Miss Univers a-t-elle besoin? De Pepsi. De quoi Miss Univers a-t-elle besoin? De Coca cola. Mais de quoi la femme vivant en état de pauvreté a-t-elle besoin? D'eau potable ».

Il est également important de prendre conscience de la montée de la culture de violence, du trafic des femmes, de la prostitution forcée, des crimes d'honneur, de la dévalorisation des femmes et des fillettes et des violations de leurs droits fondamentaux. La participation des femmes à la politique et aux organes de prise de décisions, essentielle à la responsabilisation des femmes, continue d'être extrêmement limitée.

Une révolution dans le domaine des communications se produit actuellement à l'échelle mondiale. L'accès des femmes à tous les moyens de communication et à l'expression publique est fondamental pour quelles puissent participer de façon égale et démocratique au développement des communautés et des sociétés.

Tout en reconnaissant que les mécanismes nationaux se sont renforcés et améliorés, nous déplorons le peu de volonté politique, l'absence

relative de suivi et d'évaluation de la part d'autres mécanismes institutionnels ainsi que d'engagements financiers aux niveaux national et international.

Deux événements très forts ont marqué le début du nouveau millénaire : Beijing+5 et le Sommet social +5. Nous, mouvement de femmes, nous efforçons d'ancrer notre vision du monde dans la réalité, d'instaurer des sociétés fondées sur la dignité individuelle et sociale, où les femmes puissent se sentir fortes, actives, créatives et autonomes, où nos corps gardent toute leur puissance vital, où nos capacités et nos dons soient appréciés, où nous puissions prendre des décisions, faire des choix, nous exprimer et nous déplacer librement et en toute confiance sans crainte de violence.

Nous attendons de nouvelles initiatives de la présente session extraordinaire et un engagement qui ne soit pas un recul par rapport au Programme d'action de Beijing. Nous demandons aux gouvernements du monde, aux Nations Unies, aux institutions internationales, aux acteurs non étatiques et à la société civile d'avoir le courage et la volonté de concrétiser les grands espoirs du Programme de Beijing pour passer de l'inégalité, des conflits et de l'injustice aux principes de respect mutuel, d'égalité et de justice.

Je terminerai en rappelant que le mouvement des femmes a un chant que nous chantions à Nairobi et à Beijing : « Nous vaincrons – nous vaincrons – nous vaincrons un jour ». Combien de temps encore allons-nous chanter « Nous vaincrons »? Espérons que lorsque nous nous réunirons de nouveau en 2005, les paroles de ce chant seront transformées en « Nous avons vaincu – nous avons vaincu – nous avons vaincu ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Françoise David, Institut canadien de recherche pour la promotion de la femme.

Mme David (Institut canadien de recherche pour la promotion de la femme) : Je viens parler ici au nom des femmes de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, au nom de la diversité des femmes qui habitent notre région, femmes jeunes et âgées, de toutes religions, origines ethniques et milieux sociaux, femmes blanches et de couleur, autochtones, hétérosexuelles et lesbiennes, migrantes, handicapées.

Nous sommes fières de cette diversité mais nous sommes conscientes aussi qu'elle est source de

discrimination et d'inégalité entre les femmes. C'est donc toutes ensemble que nous sommes décidées à les combattre. Au terme de ces journées de négociations difficiles et souvent très frustrantes pour nous, nous exigeons de nos gouvernements et de tous les gouvernements de la planète un engagement indéfectible à mettre en place des mesures concrètes pour qu'advienne l'égalité de toutes les femmes. Nous exigeons la parité, des mécanismes institutionnels pour assurer le droit des femmes à l'égalité, des ressources financières inscrites aux budgets des gouvernements, des institutions spécialisées de l'ONU et des instances régionales pour soutenir les groupes qui oeuvrent pour la défense des droits des femmes et viennent en aide à celles qui sont en difficulté. Nous dénonçons la pauvreté grandissante des femmes partout dans notre région et en particulier dans l'Europe de l'Est, là où les économies de transition et la libéralisation ont entraîné une chute brutale des conditions de vie des populations.

Nous réclamons donc des emplois pour toutes, un filet de sécurité sociale, des salaires permettant de vivre décemment, le soutien des États à l'entrepreneuriat féminin, la protection des lois du travail, un accès plus facile à la syndicalisation et la reconnaissance du travail non rémunéré.

La pauvreté des femmes, dans un contexte de mondialisation où la vie même devient objet et marchandise, enrichit des multinationales sans scrupules. Ainsi, des milliers de femmes d'Europe de l'Est se voient entraîner dans des réseaux illicites qui leur promettent de faux emplois à l'Ouest. Elles sont exploitées, humiliées, séquestrées, sans recours véritable. Nous exigeons donc des États des mesures pour mettre fin au trafic des femmes et des fillettes.

Le bruit des armes s'est fait entendre lourdement dans notre région, encore une fois à l'Est. Les femmes se sont retrouvées par milliers sur les routes avec leurs enfants. Elles ont vécu des semaines entières dans la terreur des viols, des coups et des assassinats. Nous, appartenant à la région Europe-Amérique du Nord, disons : plus jamais la guerre, plus jamais les bombes. Nous disons « non » aux marchands d'armes qui s'enrichissent au détriment des peuples affamés et meurtris par les guerres. Nous rappelons aussi à nos États que les femmes ont le droit inaliénable de disposer de leur vie, de leur corps, de leur santé sexuelle et reproductive. Nous exigeons que les lois reconnaissent ce droit. Nous demandons des mesures

concrètes, des actions gouvernementales concertées avec les organismes non gouvernementaux pour mettre fin à toutes les formes de violence faites aux femmes. Il faut dire « non » une fois pour toutes à ceux qui frappent, harcèlent, violent et tuent des femmes simplement parce qu'elles sont des femmes et qui s'arrogent le droit de décider pour elles, de les posséder, comme si elles étaient de simples objets.

Alors que la session extraordinaire des Nations Unies sur les femmes s'achève, alors que nous avons pu constater à quel point il est difficile de faire avancer les luttes des femmes pour l'égalité et la liberté, nous voulons dire à tous que notre combat ne s'arrêtera pas. Car il faut maintenant davantage que des vœux pieux et des discours. Nous exigeons des actions concrètes, des indicateurs de mesures et des échéanciers. Nous réclamons un autre rendez-vous, en 2005, une cinquième Conférence mondiale sur les femmes, et nous demanderons des comptes à tous les décideurs de la planète.

Nous sommes décidées à lutter, à nous battre inlassablement pour que soient reconnus les droits des femmes, de toutes les femmes, partout dans le monde. L'automne prochain, à l'invitation de la Fédération des femmes du Québec, dont je suis la Présidente, nous serons des milliers, des millions, à marcher dans les villes et les villages de 155 pays pour réclamer l'élimination de la pauvreté et des violences faites aux femmes. La marche mondiale des femmes en l'an 2000 se terminera le 17 octobre prochain, ici même, aux Nations Unies où nous donnons à tous rendez-vous pour construire un monde fondé sur l'égalité entre les sexes, la justice sociale et la redistribution de la richesse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Virginia Vargas, Présidente du Centro de la Mujer Peruana « Flora Tristan ».

Mme Vargas (Centro de la Mujer Peruana « Flora Tristan ») (*parle en espagnol*) : En premier lieu, en tant que mouvement faisant partie de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes, nous félicitons chaleureusement les délégations de notre région qui, pour la plupart, ont exprimé au cours de la présente session leur volonté d'aider à la concrétisation des engagements pris au titre du Programme d'action.

Je ne sais si je dois dire « Bonsoir ». Peut-on en effet dire « Bonsoir » en un soir comme celui-ci? Peut-on qualifier de bons les jours où un seul mot peut nous

faire perdre de vue le fait qu'au-delà de ce mot il y a la vie de millions de femmes? Quel mot peut valoir davantage que les concepts représentés par le mot lui-même? Quel mot peut valoir davantage que les femmes qui font l'objet de trafic ou que les heures de travail fournies par les enfants en ce moment même? Quel mot peut valoir davantage que la crainte des femmes vivant dans des régions de conflit, notamment quand ces zones de conflit sont le corps même de ces femmes? Y a-t-il un seul mot qui ait plus de valeur que les femmes migrantes qui travaillent sans droits et sans horaires définis? Peut-on dissimuler la discrimination et l'exclusion par un simple mot? De quelles couleurs sont les mots? Dans quelle langue, dans quelle culture les mots les meilleurs et les pires ont-ils pris naissance? Dans quelle langue et dans quelle culture peut-on inscrire dans l'échelle des valeurs la diversité des visages, des races, des groupes ethniques, des histoires et des luttes de nos femmes? Peut-on qualifier de bons les soirs, les après-midi, les matins lorsque des gouvernements sont sourds aux engagements que, nous, les femmes avons pris et que beaucoup de ces gouvernements représentés ici n'ont pas respectés?

Comment exprimer en si peu de temps la confiance qui nous animait lorsque nous sommes allées à Beijing? Comment parler de tout ce que nous avons fait au cours des cinq dernières années pour remplir notre part du Programme d'action? Comment dire aux femmes représentées ici que nos espoirs ont été mis entre parenthèses à cause d'un problème de langage? Après ce triste constat, comment pouvons-nous avoir confiance en ces gouvernements dont les élites politiques sont surtout attachées à leurs propres intérêts religieux, politiques et économiques mesquins? Comment pouvons-nous rentrer dans nos pays et dire à nos compatriotes que 10 valent plus que 187? Faut-il, une fois encore, convaincre l'Assemblée de la justesse de notre cause?

Combien de mots sont-ils encore nécessaires pour que la jeunesse ne soit pas stigmatisée? Combien de mots faut-il apprendre pour qu'une femme astronaute n'étonne personne? Combien faut-il de citoyenneté et de démocratie pour savoir que la discrimination positive et les mécanismes institutionnels que nous avons réclamés appartiennent au passé? Combien de mots sont-ils encore nécessaires pour que la grossesse ne signifie pas le risque de mort, dont l'avortement est la première cause? Combien de mots sont-ils nécessaires pour que l'amour ne soit pas condamné

lorsqu'il n'est pas conforme aux mots que certains d'entre ceux qui sont représentés ici veulent utiliser pour le définir? Quelle est cette sorte de logique qui accepte la haine mutuelle et la guerre entre des pays et à l'intérieur des pays et qui entend faire la guerre à l'amour qui ne répond pas à ses définitions?

Quelle est la religion des mots? Quels mots définissent ce Dieu au nom duquel on tente de légitimer le mépris, la violence et l'injustice à l'égard des femmes? Je dis aux responsables de cette situation: Avec quels mots pensez-vous pouvoir étouffer la créativité, les idées et les rêves de millions de femmes? Pouvons-nous réellement espérer changer l'histoire au cours de ce nouveau millénaire? Le temps des interdits et des parenthèses appartient à certains d'entre vous, ici, mais malgré certains d'entre vous, le cours de l'histoire nous appartient. Vous avez la possibilité d'avancer avec nous, les femmes. À quels mots de la présente session, accorderez-vous le plus de valeur? Il y a cinq ans, à l'Assemblée générale, il semblait que tout avait été dit. Aujourd'hui, les mots ne comprennent plus ce qui se passe. Les mots des femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes sont: droits, justice et démocratie. Puissent vos mots ne pas faire reculer l'histoire.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à Mme Hoda Badran, Présidente de l'Alliance pour les femmes arabes.

Mme Badran (Alliance pour les femmes arabes) (*parle en anglais*): C'est pour moi un privilège que de prendre la parole au nom de la région arabe, où des milliers d'organisations non gouvernementales oeuvrent pour les droits de la femme. Nous partageons toutes la même langue et nous sommes unies par un même destin.

En cette importante réunion, je voudrais souligner les points suivants:

Premièrement, nous saluons tout ce qui a été réalisé grâce à la Conférence de Beijing, à la Conférence internationale sur la population et le développement et à tous les instruments des droits fondamentaux. Nous allons donc pousser plus loin ces réalisations et non pas les faire reculer.

Deuxièmement, depuis Beijing, la plupart des pays de la région arabe ont pris des mesures importantes. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines critiques. Cependant, des efforts sont encore

requis sur les points suivants: assurer la liberté des organisations non gouvernementales et fournir l'appui nécessaire pour leur permettre de travailler; revoir et changer la législation en vigueur, notamment les lois concernant la famille; modifier les manuels scolaires existants et les messages transmis par les médias afin d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; ratifier la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif ainsi que le Statut de la Cour pénale internationale, car il n'y a pas de contradiction entre ces instruments et les constitutions arabes ou entre ceux-ci et la juste interprétation de l'islam, qui est la religion dominante de la région. En outre, nous appelons à plus de démocratie – dans les domaines social, économique et politique – pour permettre à toutes les femmes de participer effectivement à toutes les décisions d'ordre public. Nous avons besoin de protection pour les militantes et les intellectuelles qui luttent contre la violence, les campagnes réactionnaires et les menaces d'intimidation à la liberté de pensée.

En outre, il convient de s'atteler avec plus de vigueur aux problèmes touchant à l'économie, à l'éducation et à la sécurité sociale. Il convient également d'accorder une plus grande attention aux besoins des femmes en milieu rural, des groupes désavantagés et des handicapés. De même, d'autres questions doivent être examinées avec le plus grand sérieux, notamment celles ayant trait aux crimes d'honneur, à la santé génésique et aux femmes migrantes. Les ressources requises pour répondre aux besoins des femmes doivent être accrues aux niveaux national et international.

La région a connu d'immenses problèmes qui ont été source de souffrances pour les femmes et ont entravé l'action menée par les gouvernements pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Les femmes palestiniennes ont souffert, et souffrent encore, de leur condition de personnes déplacées et, tout comme les femmes syriennes, vivent dans la détresse du fait de l'occupation israélienne. Les femmes libanaises, elles aussi, ont souffert de l'invasion prolongée du Sud. Les femmes irakiennes, soudanaises et libyennes subissent les graves conséquences des sanctions économiques et des embargos. Nous exigeons l'application des résolutions des Nations Unies et une paix juste. Nous exigeons le retrait des sanctions et la libération des prisonniers de toutes les geôles.

En cette époque de changements, il n'y a rien que l'on ne puisse changer pour permettre aux femmes d'exercer plus pleinement leurs droits et d'assumer réellement leurs responsabilités. Ces changements peuvent intervenir grâce à une action sociale consciente et déterminée, grâce à une diffusion de l'information et avec l'appui de la légitimité. Si tous – organisations non gouvernementales, gouvernements et secteur des affaires – nous assumons nos propres responsabilités, si les médias deviennent des messagers plutôt que des messages, si nous restaurons la foi en la démocratie, alors nous, femmes et hommes, pourrons vivre et laisser vivre, aimer et être aimés.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Le Comité spécial plénier n'ayant pas terminé ses travaux, je vais suspendre la séance qui reprendra

immédiatement lorsque les travaux Comité spécial plénier auront pris fin.

La séance est suspendue à 22 h 55.